

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

*LA COMMUNAUTÉ DE THETFORD MINES ET LE QUÉBEC FACE AUX  
PROBLÈMES ÉCONOMIQUES RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE, 1964-  
1987*

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
ÉRIC DONAIS DE WAELE

NOVEMBRE 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## Table des matières

Liste des sigles.....	iii
Résumé.....	iv
Chapitre 1 : Définir la problématique .....	7
1. Bilan historiographique .....	7
1.1 L'histoire locale et celle des villes mono-industrielles .....	7
1.2 Les ressources naturelles, les mines et les choix de société .....	12
2. Problématique et contexte spatio-temporel .....	18
3. Sources et méthode .....	20
4. Contexte historique .....	22
Chapitre 2 : La prise de conscience, 1964-1974.....	30
1. La fragilité d'une économie mono-industrielle.....	30
1.1 La fusion minière de 1964 et le développement d'un sentiment de fragilité .....	31
1.2 Les actions et les progrès effectués pour prendre en main l'économie locale .....	35
1.3 Les obstacles.....	47
2. Le débat sur les bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante, 1971-1974 .....	50
2.1 Le diagnostic des problèmes de l'industrie de l'amiante et l'ébauche des premières solutions .....	50
2.2 L'émergence d'un nouveau discours sur l'industrie de l'amiante.....	57
Conclusion.....	65
Chapitre 3 : La politique québécoise de l'amiante, 1975-1980.....	67
1. La Grève de Thetford Mines et la radicalisation du discours sur l'amiante, 1975-1976 .....	67
1.1 Crise économique locale .....	68
1.2 La Grève de Thetford Mines et l'enjeu de la santé des travailleurs .....	73
1.3 Radicalisation des positions face à l'industrie de l'amiante .....	77
2. La mise sur pied d'une politique québécoise de l'amiante, 1977-1978 .....	81
2.1 La politique québécoise de l'amiante.....	82
2.2 Réception de la politique québécoise de l'amiante au niveau national.....	91
2.3 Réception de la politique québécoise de l'amiante au niveau local .....	95
3. La mise en application de la politique nationale de l'amiante, 1978-1980 .....	97

3.1 Réalisations de la politique québécoise de l'amiante .....	98
3.2 Thetford Mines à l'ère de la politique québécoise de l'amiante, 1978-1980 .....	102
Conclusion.....	107
Chapitre 4 : La crise dans l'Amiante, 1981-1987 .....	110
1. Traverser la tempête, 1981-1983 .....	112
1.1 L'aide de l'État pour limiter les dégâts dans l'industrie de l'amiante, 1981-1983 .....	113
1.2 Conserver le secteur manufacturier régional, 1981-1983.....	122
2. Après la crise, la réorientation du modèle de développement économique, 1984-1987 .....	127
2.1 La rationalisation de l'industrie québécoise de l'amiante, 1984-1987.....	127
2.2 Un nouveau modèle de développement économique régional, 1984-1987 .....	136
Conclusion.....	142
Conclusion .....	144
Annexes.....	151
Bibliographie .....	157

## Liste des sigles

- AMAQ Association des mines d'amiante du Québec
- BIT Bureau international du travail
- CERSEQ Conseil économique régional du sud-est du Québec
- CRD Conseil régional de développement
- CRDCE Conseil régional de développement des Cantons de l'Est
- CSD Centrale des syndicats démocratiques
- CSN Confédération des syndicats nationaux
- CSST Commission de la santé et de la sécurité au travail
- EPA Environmental Protection Agency
- FTQ Fédération des travailleurs du Québec
- INSPQ Institut national de santé publique du Québec
- LAQ Lac d'Amiante du Québec
- OPDQ Office de planification et de développement du Québec
- SAL Société Asbestos Limitée
- SDET Société de développement économique de Thetford Mines
- SERA Société économique de la région de l'Amiante
- SGF Société générale de financement
- SNA Société nationale de l'amiante
- SNQRA Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante
- SOQUEM Société québécoise d'exploration minière
- TVCRA Télévision communautaire de la région de l'Amiante

## RÉSUMÉ

Ce mémoire de maîtrise part de la prémisse que les sociétés, comme les individus, se transforment en grande partie dans un rapport dialectique avec les problèmes concrets qu'ils rencontrent sur leur cours. La façon dont les problèmes sont abordés et affrontés nous renseigne de manière féconde sur divers aspects d'une société. Dans ce mémoire, nous avons voulu appliquer cette approche à l'histoire économique, un type d'histoire qui passe sous le radar depuis quelques décennies et dans lequel l'agentivité des acteurs est souvent noyée dans les réminiscences d'un matérialisme historique classique. Et pourtant, l'économie joue un rôle fondamental dans nos sociétés : elle s'incarne non seulement dans des gagne-pains, mais aussi dans des modes de vie, des valeurs, des débats de société ou encore des réalignements politiques.

Ce mémoire analyse les réponses offertes par les acteurs locaux et nationaux aux trois principaux problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante qui affectent le Québec et plus précisément la région minière de Thetford Mines entre 1964 et 1987. Ces problèmes sont la dépendance économique de la région de Thetford Mines à l'industrie de l'extraction de l'amiante, la faiblesse des bénéfices collectifs retirés par les Québécois de l'industrie de l'amiante malgré la position quasi monopolistique du Québec dans ce secteur, puis le déclin brutal de l'industrie de l'amiante à partir de la crise économique de 1981-1982. Cette problématique nous a poussés par la force des choses à aborder certains sujets et concepts historiques particuliers : la dépendance économique des villes mono-industrielles, la politique québécoise de l'amiante du gouvernement Lévesque, la marginalisation des communautés périphériques, la désindustrialisation, le lobby proamiante. Pour répondre à notre questionnement, nous avons utilisé une méthode d'analyse de sources. Les principaux types de sources utilisés sont des journaux, des documents gouvernementaux et des archives de la Société d'histoire de Thetford Mines.

Au terme de ce mémoire, nous constatons le rôle structurant que peut avoir l'économie dans l'histoire du Québec et de la communauté de Thetford Mines. Les crises de nature économique qui se sont succédé ont obligé les acteurs concernés à remettre en question leur modèle de développement. Les projets et les discours à saveur économique qui s'en sont suivis ont été influencés non seulement par la conjoncture économique, mais aussi par une grande variété d'aspects de la société de l'époque comme la conjoncture politique, les prises de parole de certains groupes

d'intérêt ou encore des représentations culturelles dominantes. Surtout, la mise en parallèle des réactions des acteurs locaux et celles des acteurs nationaux nous montrent de quelle façon un enjeu peut s'incarner de façon très différente dans un terroir particulier. Dans tous les cas, les difficultés économiques étudiées ont suscité des réactions de la part d'une grande variété d'acteurs, mais la portée des actions qui en ont découlées est relative. Les actions qui concernent des composantes immobiles et enracinées ont pu être restructurées en faveur des acteurs, alors que les actions portant sur des composantes mobiles et mondialisées ont semblé vaines.

Mots-clés : amiante, industrie de l'amiante, Thetford Mines, politique québécoise de l'amiante, ville mono-industrielle, désindustrialisation

LA COMMUNAUTÉ DE THETFORD MINES ET LE QUÉBEC FACE AUX  
PROBLÈMES ÉCONOMIQUES RELIÉS À L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE,  
1964-1987

En histoire, pas besoin de s'évader bien loin pour revenir la tête remplie de nouvelles idées et de nouveaux questionnements. Tous les voyages dans le temps offrent l'avantage de nous confronter à des altérités et nous permettent de découvrir des modèles de référence qui nous servent, de retour chez soi. Ils ont aussi tous l'avantage d'insuffler des bouffées d'oxygène à notre esprit, toujours asphyxié par le joug insaisissable du temps présent. Un voyage comme celui proposé ici, deux générations plus tôt et à 250 kilomètres au nord-est de Montréal dans une ancienne région-ressource, ressemble plus à une escapade qu'à un grand périple. Et pourtant, l'intérêt ne manque pas. L'escapade de proximité amène le curieux vers des horizons rapprochés où les différences ne sautent pas aux yeux; il faut donc déployer un discernement plus aiguisé pour comprendre ce qui distingue —et ce qui rapproche— un *millennial* d'un *baby-boomer* ou encore un habitant d'un quartier bobo de Montréal de celui d'une région périphérique du Québec. L'escapade nous permet aussi, revenus chez nous, de consolider les liens de citoyenneté qui nous unissent, comme on consolide les liens familiaux en rendant visite à une tante qu'on n'a pas vue depuis longtemps. La multiplication de ces voyages de proximité est importante, car les générations et les individus qui se préparent à partager une même citoyenneté et à lutter ensemble pour le bien collectif doivent partager une *philia* commune, cette forme d'amitié civique de tout temps nécessaire aux régimes politiques dans lesquels les décisions sont prises par des gens qui ne partagent pas systématiquement les mêmes idées.

Thetford Mines, qu'on le veuille ou non, est marquée à jamais par l'industrie de l'amiante qui l'a fait naître et qui a profondément transformé ses paysages et sa communauté. Aujourd'hui encore, une majorité de Thetfordois se disent fiers de leur passé minier<sup>1</sup>, visible dans les omniprésentes haldes minières de la région, dont on ne peut capter l'entière signification qu'en discutant avec ceux qui y vivent. Le rapport des habitants de la Cité de l'or blanc à l'ancienne industrie de l'amiante est complexe, mais la fierté et le devoir de mémoire sont palpables<sup>2</sup>. Une certaine rancune persiste envers ceux qui ont dénoncé l'exploitation et l'utilisation de l'amiante. En témoigne, par exemple, l'utilisation du terme «psychose internationale» dans les panneaux informatifs du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines pour qualifier les campagnes anti-amiante<sup>3</sup>. Par ailleurs, alors que des audiences du BAPE ont eu lieu en 2019 et 2020 sur «l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés<sup>4</sup>», une majorité de Thetfordois se sont prononcés pour que leurs haldes minières puissent être exploitées afin d'en recueillir certains métaux précieux, malgré les avis contraires de nombreux experts en santé publique<sup>5</sup>. Le débat sur la question de l'amiante est encore tendu, une décennie après la fermeture de la dernière mine d'amiante de la région et la charge symbolique et émotive que représente ce passé est réelle. Il n'y a pas si longtemps, une grande majorité de Québécois partageaient cette fierté envers la fibre d'amiante qui était devenue un symbole de l'abondance en

---

<sup>1</sup> 71% des habitants de la région s'en disent fier en 2020 selon un sondage Léger. Firme de sondage Léger Marketing, *Rapport d'analyse du sondage sur l'acceptabilité sociale en lien avec la présence d'amiante dans la MRC des Appalaches*, distribué par la direction générale du CISSS de Chaudière-Appalaches et par le comité consultatif de la MRC des Appalaches, publié le 11 février 2020, p. 27.

<sup>2</sup> On le voit par exemple à travers le projet de complexe muséal KB3 dédié à l'histoire minière de la région inauguré en 2016.

<sup>3</sup> Voir aussi par exemple Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, Thetford Mines, La Ville de Thetford Mines, 1994, p. 432.

<sup>4</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport 351 : L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*, Québec, 2020, 341 pages.

<sup>5</sup> Firme de sondage Léger Marketing, *Rapport d'analyse du sondage sur l'acceptabilité sociale en lien avec la présence d'amiante dans la MRC des Appalaches*, *op.cit.*, p. 26.

ressources naturelles et aussi de progressisme, de syndicalisme et d'anti-duplessisme à la suite de la fameuse Grève de l'amiante de 1949<sup>6</sup>. Il n'en demeure pas moins que la fibre d'amiante fait des ravages dans la population québécoise selon les données récentes de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). L'INSPQ recense, pour l'année 2016 seulement, 185 nouveaux cas de mésothéliome et 92 décès causés par cette maladie<sup>7</sup>. Le mésothéliome est une maladie très mortelle et douloureuse reliée à l'inhalation de fibres d'amiante qui, souvent avec un délai sournois de plusieurs décennies, provoque la perte d'élasticité des cellules pulmonaires. Encore pour 2016 uniquement, l'INSPQ répertorie 583 nouveaux cas d'amiantose déclarés au Québec et 48 décès de cette maladie. L'amiantose est quant à elle une maladie chronique qui est elle aussi reliée à l'inhalation de fibres d'amiante et qui apparaît la plupart du temps avec 20 à 30 ans de délai. Après que les fibres aient endommagé les alvéoles pulmonaires, celles-ci cicatrisent et ne peuvent plus assurer leur fonction respiratoire. À ce sombre bilan, ajoutons que l'inhalation de fibres d'amiante peut aussi causer le cancer du poumon comme ce fut le cas pour 30 nouveaux patients québécois en 2016 selon les données de l'INSPQ. Ainsi, ce ne sont pas moins de 85% des décès causés par des maladies professionnelles au Québec entre 2005 et 2015<sup>8</sup> qui sont attribuables à l'amiante.

---

<sup>6</sup> Jacques Rouillard, «La grève de l'amiante, mythe et symbolique», *L'Action nationale*, vol. LXXXIX, n°7, sept. 1999, p. 12.

<sup>7</sup> INSPQ, «Données les plus récentes sur les nombres de cas de maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec», révisé le 15 juin 2018, <https://www.inspq.qc.ca/amiante/donnees-les-plus-recentes-sur-les-nombres-de-cas-de-maladies-reliees-l-exposition-l-amiante-au-quebec> (5 avril 2020).

<sup>8</sup> INSPQ, «Décès par maladies professionnelles reliées à l'exposition à l'amiante selon les données de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)», révisé le 15 juin 2018, <https://www.inspq.qc.ca/amiante/deces-par-maladies-professionnelles-reliees-l-exposition-l-amiante-selon-les-donnees-de-la-commission-des-normes-de-l-equite-de-la-sante-et-de-la-securite-du-travail-cnesst>. (5 avril 2020).

Malgré leur grand intérêt, les enjeux de mémoire et les enjeux de santé reliés à l'industrie de l'amiante ne constituent pas l'objet de cette étude<sup>9</sup>. L'objet de ce mémoire réside plutôt dans les problèmes économiques particuliers qu'a provoqués cette industrie dans la région de Thetford Mines et au Québec entre les décennies 1960 et 1980.

Ces problèmes, nous les avons repérés, et ils sont au nombre de trois. Le premier problème transcende les trois décennies parcourues et il concerne le lien de dépendance entre l'économie locale et l'industrie de l'amiante. Cette dépendance est si forte que l'on peut qualifier Thetford Mines de ville mono-industrielle. Le deuxième problème se restreint aux années 1970 et est le fruit des nouveaux idéaux de la Révolution tranquille : il s'agit alors de mettre en lumière pour les Québécois l'aliénation des bénéfices de cette industrie et de cette ressource naturelle par des compagnies multinationales étrangères dont ils sont victimes. Puis, le troisième et dernier problème émerge à partir de la crise économique de 1981-1982, alors que l'industrie québécoise de l'amiante s'engage dans un déclin qui provoque des pertes d'emploi importantes. Thetford Mines est alors victime d'un phénomène de désindustrialisation et de dévitalisation très rapide.

---

<sup>9</sup> Ce mémoire ne traite pas directement des enjeux de santé reliés à l'amiante, mais n'en néglige pas pour autant l'importance. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez les sites web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de l'Association des victimes de l'amiante du Québec (AVAQ). Des études sur le sujet sont aussi disponibles, comme le rapport du BAPE sur l'amiante Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *op.cit.* ; le livre de l'historienne Jessica Van Horsen, *A Town Called Asbestos : Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community*, Vancouver, UBC Press, 2016, 228 pages ; ou encore les travaux des spécialistes des dangers de l'amiante Jock McCulloch et Geoffrey Tweedale, *Defending the Indefensible : The Global Asbestos Industry and its Fight for Survival*, Oxford, Oxford University Press, 2008, 338 pages ; Geoffrey Tweedale et Philip Hansen, *Magic Mineral to Killer Dust : Turner and Newall and the Asbestos Hazard*, Oxford, Oxford University Press, 334 pages.

Pourquoi donc nous intéresser à des problèmes économiques? Derrière ce choix résident des préoccupations bien contemporaines<sup>10</sup>. Nous sommes aujourd'hui les témoins d'une société qui se recompose selon un ordre et une structure inédits. Cette réorganisation est perceptible à travers divers modes d'expression de notre vie collective tels que les débats de société, les décisions politiques et les habitudes de vie de nos concitoyens. Celui qui observe ces manifestations constate la présence de divisions, voire de fractures, très vives. Le trumpisme en est sans nul doute l'incarnation la plus spectaculaire : le passage de Donald Trump comme chef d'État de la première puissance mondiale a révélé au grand jour une société bicéphale dans laquelle les sujets de désaccord sont innombrables. Le Brexit et le mouvement français des Gilets jaunes s'inscrivent dans une tendance similaire.

Or, selon certains penseurs, l'un des facteurs clés dans l'organisation de ces divisions serait d'ordre économique. Des phénomènes économiques récents tels que la mondialisation, le néo-libéralisme et la désindustrialisation auraient eu comme conséquence, depuis les dernières décennies, de recomposer l'organisation de la société en favorisant les populations des grandes métropoles, plus éduquées et plus connectées sur le monde, et en marginalisant les populations des zones périphériques, moins éduquées et plus enracinées dans l'espace national traditionnel<sup>11</sup>.

Dans l'optique de nuancer ce genre de généralisation et d'entrevoir la façon par laquelle les acteurs de la société vivent les problèmes économiques, nous avons opté pour l'étude du cas historique qu'est celui des problèmes liés à l'industrie de

---

<sup>10</sup> En témoignage la mise sur pied, à l'été 2020, de la nouvelle Chaire de recherche *Deindustrialization and the Politics of our Time* dirigée par l'historien de l'Université Concordia Steven High.

<sup>11</sup> Steven High, *One-Job Town: Work, Belonging, and Betrayal in Northern Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 2018, 380 pages ; Christophe Guilluy, *La France périphérique: Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014, 184 pages ; Mark Lilla, *The Once and Future Liberal: After Identity Politics*, Harper Collins Publishers, 2017, 143 pages.

l'amiante. Ce mémoire de maîtrise, malgré les contraintes d'envergure auxquelles il doit faire face, a bien l'espoir très humble de débroussailler, dans le contexte québécois, ces questions et ces hypothèses qui en sont encore à un stade expérimental. Cette exploration prendra la forme d'une analyse des réponses offertes aux problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante à Thetford Mines et au Québec entre 1964 et 1987.

Ce mémoire sera divisé en trois parties chronologiques, précédées d'un chapitre à saveur historiographique et méthodologique. La première partie, entre 1964 et 1974, se penchera sur la façon par laquelle les acteurs, dans le contexte de la Révolution tranquille, prennent conscience des déficiences économiques héritées du passé et commencent à s'activer pour y remédier. La deuxième partie couvre les années 1975 à 1980 et est marquée par une intervention étatique majeure dans l'industrie de l'amiante : la politique québécoise de l'amiante. Finalement, le dernier chapitre s'intéressera à la réaction des acteurs locaux et nationaux au déclin de l'industrie de l'amiante à partir de 1981 jusqu'en 1987.

## CHAPITRE 1 : DÉFINIR LA PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre d'introduction nous permettra de clarifier les questions de recherches que l'on voudra poser au cours de l'analyse, de faire un survol de la littérature existante touchant de plus ou moins près à notre objet d'étude, puis de présenter rapidement l'histoire de Thetford Mines.

### 1. Bilan historiographique

Afin de présenter les bases académiques sur lesquelles se fonde ce mémoire de maîtrise, nous allons analyser la littérature scientifique en deux parties : d'abord, celle reliée à la compréhension des dynamiques locales, puis celle qui s'intéresse aux ressources naturelles et aux enjeux de société.

#### *1.1 L'histoire locale et celle des villes mono-industrielles*

Une grande partie de notre étude consiste à donner une voix aux acteurs locaux qui ont répondu à leurs problèmes économiques. Pour nous aider à les comprendre, nous avons à notre disposition quelques ouvrages qui se sont penchés sur les dynamiques locales propres à Thetford Mines et à des communautés qui lui ressemblent. On peut à juste titre affirmer que notre étude fait de l'histoire locale. Cependant, il faut constater que l'histoire locale n'a pas très bonne réputation parmi les historiens. C'est que, souvent, elle se contente de rapporter une longue chronique d'événements sans réel fil conducteur ou analytique. Dans le cas de Thetford Mines, certains ouvrages présentent ce genre d'histoire locale dont le but principal est de garder la mémoire de la communauté<sup>1</sup>. L'un de ces ouvrages, *Thetford Mines à ciel ouvert*, a le mérite d'être le

---

<sup>1</sup> Jean-Charles Poulin, *La cité de l'or blanc : Thetford Mines, 1876-1976*, Beauceville, L'Éclaireur, 1975, 550 pages ; Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, Thetford Mines, La Ville de Thetford Mines, 1994, 596 pages ; Marco Gilbert, *L'Amiante : un sol à découvrir*, Sainte-Foy, Éditions GID, 2003, 205 pages ; Karine Pépin, *Histoire de Thetford Mines : 125 ans d'histoire, une année à la fois (1892-2017)*, Thetford Mines, Centre d'archives de la région de Thetford, 2018, 140 pages.

résultat du travail de nombreux historiens professionnels qui y proposent des analyses transcendant les événements autour de thématiques culturelles, économiques, politiques et sociales très intéressantes. En plus de constituer pour nous un ouvrage de référence, cette brique nous fait bien comprendre en quoi Thetford Mines est une ville minière : chaque dimension de l'histoire de la communauté est marquée par la présence de l'industrie de l'amiante.

Un reproche pourtant que l'on peut faire au sujet de cette littérature sur le local, c'est qu'elle l'étudie en vase-clos du monde qui l'entoure. L'histoire régionale palie en partie à ce problème en prenant comme objet de recherche des sous-espaces nationaux qui auraient une cohérence, voire une identité, naturelle et historique —c'est du moins le pari de ce genre d'histoire—. L'histoire régionale est très bien représentée au Québec par le Chantier des histoires régionales fondé en 1980 par l'historien Fernand Harvey<sup>2</sup>. En analysant les cohérences de la région de Beauce-Etchemin-Amiante et ses spécificités à l'égard de l'histoire nationale québécoise, *l'Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*<sup>3</sup> parvient à dresser le portrait d'une région du Québec qui dispose de certaines particularités, mais qui évolue toujours en parallèle avec l'histoire du Québec.

Outre les ouvrages de référence qui sont de mise, l'histoire de Thetford Mines a la chance d'avoir été passablement étudiée, puisqu'elle a deux particularités qui suscitent vraisemblablement l'intérêt des chercheurs : son économie mono-industrielle et sa tradition syndicale, aspect sur lequel nous reviendrons dans la section suivante. Il existe deux études historiques concernant les particularités de l'économie de Thetford Mines. Elles ont toutes deux été écrites par de jeunes chercheurs provenant de la région qui étudient l'économie locale de façon à mettre en valeur tout ce qui a été accompli dans la communauté afin de diversifier la structure économique et ainsi pallier la dépendance

---

<sup>2</sup> Fernand Harvey et Normand Perron, «Le chantier sur l'histoire des régions du Québec : genèse et réalisations, 1980-2013», Montréal, INRS, 2018, 44 pages.

<sup>3</sup> Serge Courville, Poulin et Rodrigue (dirs.). *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2003, 1047 pages.

envers l'industrie de l'amiante. Ces mémoires de maîtrise<sup>4</sup> ont comme intérêt de donner la parole aux acteurs locaux et, ainsi, de redonner à la communauté sa part d'agentivité<sup>5</sup> dans sa vie économique. Dans les deux cas, la figure de l'homme d'affaires local ressort comme étant synonyme de dynamisme et de prise en main économique. Les méthodes utilisées pour comprendre la vie économique locale, l'histoire sérielle dans le premier cas et une histoire très comptable dans le second cas, ont pourtant leurs limites puisqu'aucun de ces travaux ne parvient à jeter un regard sur le local qui dépasse un matérialisme historique assez rigide et qui nous permettrait de découvrir la substance sociologique de cette communauté.

Le sociologue canadien Rex A. Lucas, dans *Minetown, Milltown, Railtown : Life in Canadian Communities of Single Industry*<sup>6</sup>, innove en traçant un portrait typique de la composition sociale des villes mono-industrielles du Canada. Là aussi, cette contribution à l'histoire des villes mono-industrielles se cloisonne dans la rigidité des analyses matérialistes, sans aborder des thématiques plus fluides comme la culture, les idéologies, les symboles, les représentations, sans parler du politique. Ces dimensions humaines des villes mono-industrielles ont récemment fait l'objet de nombreuses études issues de champs académiques divers où l'on a mis l'accent en particulier sur la fragilité de ces communautés, une position sans aucun doute influencée par toutes les difficultés qu'elles traversent. Vers cette sensibilité commune, certains chercheurs sont arrivés par la voie géographique en y percevant des inégalités de développement selon la situation géographique. Les villes mono-industrielles apparaissent comme étant au cœur de territoires défavorisés, comme le soulignent certains spécialistes québécois du

---

<sup>4</sup> Marco Gilbert, *Diversification d'une économie monoindustrielle : le cas de Thetford Mines entre 1910 et 1980*, M.A. Université Laval (Histoire), 2001, 228 pages ; Réal Patry, *Une seconde vocation pour Thetford Mines : l'industrialisation*, M.A. UQTR (Géographie), 1974, 74 pages.

<sup>5</sup> Le concept d'agentivité, issu de l'anglais *agency*, désigne la capacité des individus et des groupes de personnes à agir et à influencer le monde qui les entoure. Elle s'oppose aux structures, économiques et sociales, qui limitent cette capacité. Sur ce concept, voir Marie-Ève Lang, « "L'agentivité sexuelle" des adolescentes et des jeunes femmes : une définition », *Recherches féministes*, vol.24, n°2, 2011, p. 190.

<sup>6</sup> Rex A. Lucas, *Minetown, Milltown, Railtown: Life in Canadian Communities of Single Industry*, Toronto, Toronto University Press, 1971, 433 pages.

développement régional<sup>7</sup>. Leur discipline académique a longtemps prôné l'intervention directe des États dans les régions défavorisées afin d'organiser et d'offrir des services publics adéquats, et aussi de planifier et de stimuler le développement économique. Cependant, depuis les années 1990, une vision néolibérale du rôle de l'État, mais aussi un certain constat des limites des modèles en place ont forcé l'adaptation de ces théories. Désormais, ce sont les communautés elles-mêmes qui doivent stimuler leur développement économique et l'État doit se limiter à les accompagner<sup>8</sup>.

Dans *La France périphérique*, le géographe français Christophe Guilluy dresse le constat que les inégalités géographiques seraient de plus en plus grandes à cause, entre autres, de la désindustrialisation, des délocalisations, du néo-libéralisme, de la disparition de la classe moyenne et de l'embourgeoisement des métropoles<sup>9</sup>. Guilluy se permet aussi d'aller plus loin dans ses observations en affirmant que par-dessus une marginalisation économique, les régions économiquement défavorisées subissent une marginalisation culturelle et politique<sup>10</sup>. À propos de cette marginalisation culturelle et politique, la contribution innovante de l'anthropologue américain Philip G. Lewin consiste à analyser les significations que prennent certains aspects caractéristiques de la vie dans les régions carbonifères des Appalaches américaines : le charbon, l'emploi bien rémunéré et syndiqué, la perte d'emplois ou encore les gagne-pains moins attrayants non reliés à l'industrie minière<sup>11</sup>. Il étudie aussi le rapport de ces communautés marginalisées aux mondes politique et médiatique dans lesquels ils ne trouvent pas leur place. L'historien canadien Steven High, dans son livre *One-Job Town : Work, Belonging and Betrayal in*

---

<sup>7</sup> Christophe Ribichiesi et Richard Shearmur, *Les communautés mono-industrielles au Québec : portrait et analyse de vulnérabilité*, Montréal, INRS, 2008, 155 pages.

<sup>8</sup> Marc-Urbain Proulx et Marie-Claude Prémont (dirs.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, 394 pages ; Jean Bruno (dir.), *Le BAÉQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 230 pages.

<sup>9</sup> Christophe Guilluy, *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014, 184 pages.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>11</sup> Philip G. Lewin, «Coal is Not Just a Job: It's a Way of Life: The Cultural Politics of Coal Production in Central Appalachia», *Social Problems*, vol.66, n°1, 2019, p. 51-68.

*Northern Ontario*<sup>12</sup>, propose une histoire à échelle humaine, grâce à l'utilisation de l'histoire orale, d'une communauté mono-industrielle du nord de l'Ontario jusqu'à la perte de son industrie unique au début des années 2000. Il nous fait prendre conscience du drame humain que représente cette fermeture d'usine pour la communauté et traite aussi des enjeux de mémoire qui doivent se poser à la suite d'un tel événement.

*A Town Called Asbestos : Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community* de Jessica Van Horssen représente un dernier type d'ouvrage s'intéressant aux villes mono-industrielles<sup>13</sup>. Ce livre a la particularité de traiter de l'autre communauté amiantifère du Québec, mais, surtout, d'adopter l'angle de l'environnement et de la santé dans un contexte de ville mono-industrielle. Cette perspective met en valeur une vision de la ville d'Asbestos présentée comme un écosystème où les humains, l'environnement et le capital cohabitent dans un lien de dépendance inégale et où procède une recherche constante d'équilibre. L'autrice met en lumière comment le capital dispose d'une indépendance supérieure, puisqu'il contrôle l'information, qu'il est appuyé par les autorités politiques et qu'il a les moyens, au début des années 1980, de laisser tomber l'amiante au profit de produits de substitution alors que la communauté, elle, connaît la misère.

L'ensemble des œuvres précédemment discutées joue un rôle très important dans la réalisation de ce mémoire. Avant tout, elles partagent une sensibilité sincère envers la marginalisation des communautés mono-industrielles, voire envers l'ensemble des populations qui ont connu un déclin au sein de la société depuis quelques décennies. Ce mémoire voudra inclure dans son analyse les dimensions économiques, culturelles, politiques et même environnementales par moment du parcours que suit la communauté de Thetford Mines entre 1964 et 1987. Cependant, à la lumière de l'historiographie, il est de mise de centrer l'analyse autour des enjeux d'ordre économique qui reviennent

---

<sup>12</sup> Steven High, *One-Job Town: Work, Belonging, and Betrayal in Northern Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 2018, 380 pages.

<sup>13</sup> Jessica Van Horssen, *A Town Called Asbestos: Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community*, Vancouver, UBC Press, 2016, 228 pages.

systématiquement comme étant à l'origine des problèmes de marginalisation. C'est principalement à ce premier niveau que souhaite s'attaquer notre étude. Cependant, l'économie n'est pas entendue de manière comptable, mais plutôt sous un jour d'humanisme : elle est un facteur fondamental et structurant de l'expérience humaine, de la qualité de vie et de l'organisation des sociétés. Les sciences du développement régional québécois nous invitent par ailleurs à insister sur le rôle que joue l'État durant cette période et dans cette communauté pour mettre en valeur le territoire et la population locale. L'inspiration venue des études de Marco Gilbert et de Réal Patry et l'impression tenace que trop d'études sur ce sujet adoptent un point de vue victimisant et nostalgique ont aussi influencé la réalisation de ce mémoire, puisque nous avons décidé de donner une place principale aux acteurs locaux qui ont réagi face aux difficultés économiques, donnant ainsi une place à leur agentivité.

### *1.2 Les ressources naturelles, les mines et les choix de société*

L'amiante, l'or blanc du Québec, représente l'un des objets d'étude centraux de notre recherche. Ce mémoire s'inscrit à ce titre dans une riche historiographie des ressources naturelles. L'historiographie traditionnelle des ressources naturelles met en lumière leur apport économique, les conditions de travail des travailleurs et le rôle structurant des ressources naturelles dans le développement de certaines communautés et de certaines régions. Des ouvrages classiques tels que *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois* de Guy Gaudreau<sup>14</sup> et *Forêt et société en Mauricie* de Normand Séguin et René Hardy<sup>15</sup> en sont de célèbres représentants. De façon plus indirecte, des ouvrages d'histoire locale et régionale mettent également en lumière le rôle structurant de l'exploitation des ressources naturelles dans certaines régions : c'est le cas de la pêche

---

<sup>14</sup> Guy Gaudreau, *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Québec, Septentrion, 2003, 296 pages.

<sup>15</sup> Normand Séguin et René Hardy, *Forêt et société en Mauricie : la formation d'une région*, Québec, Septentrion, 2011 [1984], 337 pages.

dans *Histoire de la Gaspésie*<sup>16</sup> ou encore de l'amiante dans *Thetford Mines : une ville à ciel ouvert*<sup>17</sup>, comme nous l'avons vu précédemment.

Plus récemment, un large éventail de relations précises entre les ressources naturelles et les communautés humaines qui les exploitent a été étudié. Cet objet s'est donc prêté à de multiples approches historiographiques telles que l'histoire environnementale dans *Mining North America : An Environmental History*<sup>18</sup>, l'histoire des Autochtones dans *Mining and Communities in Northern Canada*<sup>19</sup>, l'histoire de la santé dans *A Town Called Asbestos*<sup>20</sup> ou encore l'histoire politique dans *Hydro-Québec et l'État québécois*<sup>21</sup>. Même si l'angle économique n'est plus utilisé aussi fréquemment, il semble qu'il a encore énormément de potentiel, car, au fond, l'exploitation des ressources naturelles est avant tout une activité d'ordre économique. Dans ce mémoire, l'amiante sera avant tout considéré comme un bien économique puisque c'est de cette façon qu'il est perçu par les acteurs qui nous intéressent. Mais, à la lumière de l'historiographie, une place sera aussi faite pour y intégrer d'autres approches, en particulier l'histoire politique, culturelle et environnementale.

Les ressources minérales ont certaines caractéristiques qui leur ont valu d'être étudiées de façon particulière. En premier lieu, leurs impacts sur l'environnement et la santé sont importants<sup>22</sup>. On remarque dans l'historiographie que les exploitants ont souvent eu tendance à négliger leur empreinte environnementale et la santé des travailleurs au profit de la productivité de leurs exploitations<sup>23</sup>. Ensuite, il s'agit d'un type de ressource non renouvelable ce qui fait que les villes minières sont condamnées, dès

---

<sup>16</sup> Marc Desjardins, Jules Bélanger et Yves Frenette, *Histoire de la Gaspésie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1999 [1981], 795 pages.

<sup>17</sup> Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, op. cit.

<sup>18</sup> John Robert McNeill et George Vrtis, *Mining North America: An Environmental History since 1522*, Oakland, University of California Press, 2017, 443 pages.

<sup>19</sup> Arn Keeling et John Sandlos, *Mining and Communities in Northern Canada: History, Politics, and Memory*, Calgary, University of Calgary Press, 2015, 456 pages.

<sup>20</sup> Jessica Van Horssen, op. cit.

<sup>21</sup> Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 435 pages.

<sup>22</sup> Jessica Van Horssen, op. cit. ; John Robert McNeill et George Vrtis, op. cit.

<sup>23</sup> Jessica Van Horssen, op. cit.

leur fondation, à disparaître ou à se réorienter<sup>24</sup>. On remarque à cet égard que l'attractivité des conditions de travail dans l'industrie minière nuit à la diversification économique<sup>25</sup>. Finalement, l'industrie minière est extrêmement sensible aux fluctuations de la demande mondiale. Cette réalité est particulièrement problématique pour les régions qui, comme le Québec et le Canada, sont de gros exportateurs, mais de petits consommateurs de minerai, car cela provoque une forte dépendance envers les économies étrangères comme celle des États-Unis. C'est là la problématique centrale de deux importants ouvrages traitant de l'industrie minière québécoise : *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise* de Marc Vallières<sup>26</sup> et *Les mines du Québec, 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale* de Pierre Paquette<sup>27</sup>.

Dans l'histoire contemporaine du Québec et des autres provinces canadiennes, la volonté de domestiquer l'industrie minière afin qu'elle agisse au profit de la collectivité les a conduits à mener des politiques d'intervention étatique, en particulier dans les années 1960 et 1970. La participation des États à l'industrie minière a suscité de nombreuses études<sup>28</sup>. À l'époque, l'objectif de ces études était principalement de mesurer le niveau d'interventionnisme des États et d'évaluer les résultats de

---

<sup>24</sup> Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, op. cit. ; Charlie Angus et Brit Griffin, *We Lived a Life and Then Some: The Life, Death, and Life of a Mining Town*, Toronto, Between the Lines, 2009 [1996], 145 pages.

<sup>25</sup> Sur ce sujet précis, voir Mario Polèse, «La malédiction des ressources, revue et corrigée : leçons pour le Québec», chapitre 10 dans Alexandre Stefanescu et Céline Saint-Pierre (dirs.), *René Lévesque : les ressources naturelles et le développement économique*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 162 pages.

<sup>26</sup> Marc Vallières, *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 2012 [1989], 319 pages.

<sup>27</sup> Pierre Paquette, *Les mines du Québec, 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale*, Outremont, Carte Blanche, 2000, 371 pages.

<sup>28</sup> Étonnamment, les ressources naturelles ont peu été étudiées par les historiens dans le contexte québécois de la Révolution tranquille. Outre certains ouvrages cités ici, cette thématique est souvent abordée par bribes dans des études traitant de personnages de l'époque. Voir notamment Jean-Charles Panneton, *Georges-Émile Lapalme : Précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, 2000, 190 pages. ; Alexandre Stefanescu et Céline Saint-Pierre (dirs.), *René Lévesque : les ressources naturelles et le développement économique*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 162 pages ; Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, tome 1 : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, 330 pages ; John McDougall, *The Politics and Economics of Eric Kierans : A Man for All Canadas*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993, 302 pages.

l'intervention<sup>29</sup>. De nos jours, l'intérêt s'est élargi plus globalement aux relations entre les États et les ressources naturelles, et ce, à travers divers prismes. Dans *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois*, Stéphane Castonguay s'intéresse au rôle du développement d'une expertise scientifique en exploitation des ressources naturelles au gouvernement du Québec dans la modernisation de l'État québécois<sup>30</sup>. De son côté, Mark Kuhlberg étudie dans *In the Power of the Government: The Rise and Fall of Newsprint in Ontario* les tractations de pouvoir entre les industriels de l'industrie des pâtes et papiers et le gouvernement provincial ontarien<sup>31</sup>. Finalement, la monographie *Hydro-Québec et l'État québécois* de Stéphane Savard s'intéresse au potentiel symbolique d'Hydro-Québec qui est exploité par l'État québécois au fil des décennies, en s'adaptant à l'évolution de la société québécoise<sup>32</sup>. Sa méthode d'analyse culturelle des politiques publiques semble très pertinente et pourra s'appliquer au présent mémoire pour analyser le contenu culturel des points de vue gouvernementaux et aussi locaux.

Cette monographie de Stéphane Savard s'inscrit dans l'approche de la nouvelle histoire politique. La nouvelle histoire politique, plutôt que de s'intéresser au strict événementiel et aux grands personnages, intègre des thématiques inspirées entre autres des sciences politiques, de l'histoire culturelle ou encore des sciences de l'administration.

---

<sup>29</sup> Roma Dauphin, «Asbestos», dans Carl E. Beigie et al. (dir.), *Natural Resources in U.S.-Canadian Relations, volume II : Patterns and Trends in Resource Supplies and Policies*, Boulder, Westview Press, 1980, p. 237-264 ; Marsha A. Chandler, «The Politics of Provincial Resource Policy», dans Michael M. Atkinson et Marsha A. Chandler, *The Politics of Canadian Public Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 43-67 ; Pierre Fournier, «The National Asbestos Corporation of Quebec», dans Allan Tupper et G. Bruce Doern (dirs.), *Public Corporations and Public Policy in Canada*, Toronto, Toronto Institute for Research on Public Policy, 1981, p. 353-364 ; A. Brian Tanguay, «Quebec's Asbestos Policy: A Preliminary Assesment», *Canadian Public Policy/ Analyse de Politiques*, juin 1985, vol.11 (2), p. 227-240 ; Gérard Gaudet, «Forces Underlying the Evolution of Natural Resource Policies in Quebec», dans Carl E. Beigie et al. (dir.), *op.cit.*, p. 247-265.

<sup>30</sup> Stéphane Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialités de l'État québécois, 1867-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 203 pages.

<sup>31</sup> Mark Kuhlberg, *In the Power of the Government : The Rise and Fall of Newsprint in Ontario, 1894-1932*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 404 pages.

<sup>32</sup> Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, *op. cit.*

L'usage politique des symboles<sup>33</sup>, le fonctionnement des États<sup>34</sup>, les rapports de pouvoir<sup>35</sup>, la gouvernance municipale<sup>36</sup> ou encore les rapports entre le politique et les groupes de pression citoyens<sup>37</sup> sont des sujets de recherche qui permettent d'explorer de façon large la signification, la construction et l'exercice du pouvoir dans une société.

Les groupes de pression ainsi que leur influence sur les prises de décision seront particulièrement pertinents dans le cadre de ce mémoire puisque nous souhaiterons repérer et analyser comment certains groupes répondent aux problèmes économiques. Le livre *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle* codirigé par Stéphane Savard et Jérôme Boivin offre une variété d'études de cas de groupes de pression qui tentent de faire valoir leur point de vue dans un dossier précis<sup>38</sup>. Ce qui ressort de ce livre collectif est la variété des modes d'influence utilisés par les groupes ainsi que la difficulté, pour le pouvoir politique, de satisfaire une diversité de points de vue dans un dossier. Parmi les groupes de pression les plus importants dans mon mémoire se trouvent les syndicats. Les syndicats de l'amiante sont réputés pour leur militantisme et pour leur participation à la fameuse Grève de l'amiante de 1949. Cet événement de l'histoire du Québec ainsi que le livre *La Grève de l'amiante* de Pierre-Elliott Trudeau<sup>39</sup> ont largement été étudiés, d'abord par des

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 292 pages.

<sup>35</sup> Jean-Philippe Carlos et Michael Bergeron, «La recherche en histoire politique au Québec : du refoulement à l'épanouissement (1960-2017)», *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, n°3, printemps 2017, p. 16-39 ; Stéphane Savard, «Rethinking the Quiet Revolution : The Renewal of Political History through the Expansion of the "Political Field"», *Canadian Historical Review*, vol.100, n°4, 2019, p. 572-587.

<sup>36</sup> Harold Bérubé, «De la petite politique? Acteurs de la gouvernance municipale au Québec (1855-1939)», *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, no3, p. 40-58 ; Harold Bérubé, *Des sociétés distinctes : gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, 285p. Michèle Dagenais, *Montréal et l'eau : une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, 306 pages.

<sup>37</sup> Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dirs.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Septentrion, 2014, 444 pages ; Stéphane Savard, «Débats politiques et prise de parole citoyenne : la création de la Société nationale de l'amiante», *Journal of the Canadian Historical Association*, 2017, vol.28, n°1, p. 157-191.

<sup>38</sup> Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dirs.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Septentrion, 2014, 444 pages.

<sup>39</sup> Pierre-Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions Cité Libre, 1956, 436 pages.

historiens du travail<sup>40</sup>, puis par certains spécialistes d'histoire intellectuelle qui ont voulu comprendre l'influence de cette grève et de la récupération qui en a été faite sur l'évolution culturelle et idéologique du Québec moderne<sup>41</sup>.

Un ouvrage récent beaucoup plus pertinent pour le sujet abordé ici concerne le passage, au sein des syndicats de Thetford Mines, d'une position critique face aux problèmes de santé reliés à l'amiante dans les années 1970, vers une position presque négationniste durant la décennie suivante<sup>42</sup>. Dans cet excellent mémoire de maîtrise, Micheline Marier aborde la dynamique qui explique que les syndicats et la classe ouvrière thetfordoise ont accepté de sacrifier les questions de santé au profit des emplois lorsque ces derniers étaient menacés. Il est certain qu'à travers un tel sujet, une position beaucoup plus critique et moins élogieuse envers les syndicats est adoptée. Dans le cadre du présent mémoire, cette analyse de Micheline Marier introduit l'une des stratégies locales adoptées pour solutionner ses problèmes économiques.

L'ensemble de ces ouvrages nous permet de réfléchir à la notion de «réponse aux problèmes économiques» que nous souhaitons mettre de l'avant. En aval de ce concept se trouve une structure économique particulière qui a ses enjeux propres, à l'instar de l'industrie minière québécoise. Ces enjeux ne deviennent problématiques que lorsque des personnes se comparent à d'autres modèles et qu'ils ont l'ambition de changer les choses, comme le font les provinces canadiennes dans les années 1960 et 1970 en voulant intervenir dans le domaine des ressources naturelles. La nouvelle histoire politique nous montre ensuite comment ceux qui veulent s'attaquer à un problème vont l'exprimer à l'aide d'un discours qui se constitue autour de références et de symboles particuliers. En se réunissant et en tentant de faire valoir leur point de vue, les contestataires constituent

---

<sup>40</sup> Mélanie Ouellette, «La grève de l'amiante de 1975», Bulletin du RCHTQ, no68, 1998, vol. 24, no2, p. 21-30 ; Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express et CSN, 1981, 335 pages.

<sup>41</sup> Jacques Rouillard, «La grève de l'amiante, mythe et symbolique», *L'Action nationale*, sept. 1999, p. 33-43 ; Jacques Gagnon, *Histoires de pêche à la mouche : Trois essais d'histoire politique*, 2004. ; Jocelyn Létourneau, «La grève de l'amiante entre ses mémoires et l'histoire», *Oral History Forum d'histoire orale*, 1991 (vol.11), p. 8-16.

<sup>42</sup> Micheline Marier, *De la grève de l'amiante au lobby pro-chrysotile : la question de l'amiante chez les syndicats québécois de l'amiante, 1973-1983*, M.A. Université de Montréal (Histoire), 2016, 160p.

des groupes de pression. La réponse des détenteurs du pouvoir tels que les gouvernements ou les compagnies est elle aussi exprimée à l'aide de symboles et de références particuliers, et elle dépend des intérêts en présence. Si une action transformatrice est posée, celle-ci sera confrontée au test de la réalité et à la solidité de la structure économique présente, comme démontré dans le mémoire de Micheline Marier.

## 2. Problématique et contexte spatio-temporel

L'objectif de ce mémoire est d'analyser les réponses offertes par les acteurs locaux et nationaux aux problèmes économiques auxquels fait face la communauté minière de Thetford Mines et son industrie de l'amiante entre 1964 et 1987. Dans une communauté mono-industrielle comme l'était alors Thetford Mines, la vitalité économique est extrêmement importante dans toutes les sphères de la vie de la région, comme le démontre par exemple l'historien Steven High dans le cas de Sturgeon Falls. Ce genre de communauté est extrêmement sensible aux difficultés économiques qui ont le potentiel de dévitaliser rapidement des régions entières. Alors que ces difficultés et cette dévitalisation ont souvent été abordées comme inéluctables à cause de déterminismes économiques et sociaux, on peut se demander quelle fut la place de l'agentivité des acteurs locaux et nationaux dans la lutte contre les phénomènes économiques. Dans le contexte d'une société qui, depuis la Révolution tranquille, donne à l'État un rôle important à jouer dans le développement économique, il est nécessaire d'explorer les moyens utilisés par l'État québécois pour s'impliquer dans les difficultés économiques liées à l'industrie de l'amiante ainsi que leurs résultats. En s'inspirant des études historiques faites sur les groupes de pression, il sera possible aussi de se demander comment des groupes locaux ainsi que la municipalité de Thetford Mines tentent de se faire entendre auprès des gouvernements. Les études centrées sur la culture politique, en particulier celle de Stéphane Savard sur Hydro-Québec et l'État québécois, nous invitent à chercher les significations symboliques auxquels les acteurs font appel pour légitimer leur discours économique. La comparaison des discours tenus par les acteurs locaux et nationaux nous permettra d'abord de réfléchir à la valeur et aux limites de cette

distinction entre l'échelle locale et l'échelle nationale, puis de mieux comprendre comment ces discours s'inscrivent dans un contexte politique, économique et culturel particulier. Une attention particulière sera donnée à la communauté locale, où nos résultats nous permettront d'apporter un regard original sur le concept de ville mono-industrielle et plus particulièrement sur les liens de dépendance qui lui sont propres.

Il est nécessaire de proposer un cadre spatio-temporel à la problématique explorée dans ce mémoire, un cadre qui s'est imposé par lui-même au cours de la recherche. La borne d'ouverture du cadre temporel, l'année 1964, s'est imposée par la voix des acteurs locaux comme étant à l'origine d'une prise de conscience de la fragilité de l'économie locale, étant donné les pertes d'emplois massives que cause cette année-là une fusion minière. La borne de fermeture, fixée à l'année 1987, représente la fin de la grave crise économique régionale amorcée en 1981 et le début de la stabilisation économique. En ce qui a trait au cadre spatial de ce mémoire, il a la particularité d'être double, suivant la distinction que nous proposons entre des acteurs locaux et des acteurs nationaux. Les acteurs locaux sont des gens de Thetford Mines et de sa région immédiate comme Black Lake, ce que les sources désignent souvent sous le nom de «la région de l'Amiante»<sup>43</sup>. Cette désignation d'acteurs locaux suggère que les gens de la région de l'Amiante partagent non seulement des intérêts communs, mais aussi une économie, des institutions politiques, des paysages, des symboles, des relations sociales et des groupes de pression qui en font une communauté distincte. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons décidé de ne pas étudier l'autre ville amiantifère du Québec, Asbestos, qui se trouve à 80km au sud-ouest de Thetford Mines et qui n'est pas incluse dans la région de l'Amiante. Notre décision de n'étudier qu'une communauté et le fait que le cas d'Asbestos ait fait l'objet d'un nombre plus grand de recherches justifient cette décision. L'échelle nationale, quant à elle, regroupe des acteurs dont les intérêts sont rattachés au Québec en entier. Il s'agit bien sûr de l'État québécois, des gouvernements successifs et

---

<sup>43</sup> L'annexe A présente une carte localisant la «région de l'Amiante» qui correspond à l'actuelle ville unifiée de Thetford Mines. On y retrouve également une carte localisant la MRC de l'Amiante (aujourd'hui MRC des Appalaches) par rapport au territoire québécois.

des partis d'opposition, mais aussi des médias nationaux et d'agences paraétatiques. Ces deux catégories ne sont toutefois pas tranchées de façon catégorique. Au fil de nos recherches, nous avons été rapidement confrontés à l'existence manifeste d'acteurs intermédiaires, assurant un lien entre les deux niveaux. C'est le cas des députés locaux, des institutions de développement régional et puis des centrales syndicales. Les particularités de ces acteurs intermédiaires seront explorées, comme celles des acteurs locaux et des acteurs nationaux.

### 3. Sources et méthode

Afin de répondre à notre problématique, nous utilisons une méthode qualitative de traitement des sources par analyse de contenu. Pour ce qui est des sources utilisées, on peut les séparer en deux catégories : une première nous servant à comprendre les réponses locales aux problèmes économiques et une deuxième traitant des réponses à l'échelle nationale. Au niveau local, la source d'information la plus importante est incontestablement les journaux locaux. Grâce à un dépouillement intégral, nous retrouvons non seulement les événements formant la base chronologique de cette histoire, mais aussi les interventions des groupes de pression, des extraits de discours, des messages aux citoyens, des informations sur leurs activités, leurs valeurs et leurs projets, en plus d'éditoriaux parfois fort révélateurs de l'état d'esprit local, de publicités qui vantent parfois certains groupes de pression ou partis politiques, puis finalement des cahiers économiques dans *La Tribune* et le *Courrier Frontenac* qui font des panoramas de l'économie régionale en donnant la parole à des syndicalistes, des patrons et des militants de groupes de pression intéressés aux dossiers économiques. Nous avons dépouillé dans un premier temps les hebdomadaires suivants, tous consultés à la Société d'histoire de la région de Thetford : *Le Progrès de Thetford* (dépouillé pour les années 1971 à 1975 et 1979-1980), *L'Or Blanc* (1975 à 1978) et le *Courrier Frontenac* (1981 à 1987). Afin de couvrir l'actualité régionale avec au moins deux journaux différents, nous avons aussi dépouillé intégralement la section dédiée à la région de Thetford dans *La Tribune* (1964 à 1987), publiée quotidiennement. Ce journal, dans le contexte de la pandémie qui nous a frappés, avait l'avantage d'être numérisé. Précisons que pour les années 1964 à 1970,

nous n'avons dépouillé que *La Tribune*, puisque la crise sanitaire nous a bloqué l'accès aux autres journaux. Toutes les autres sources concernant les acteurs locaux sont elles aussi disponibles à la Société d'histoire de la région de Thetford. Là encore, la crise sanitaire a malheureusement limité le nombre d'entre elles qui ont pu être consultées, que ce soit le fonds P003 du syndicat des travailleurs de la Société Asbestos Limitée (CSN) ou les procès-verbaux du conseil municipal. Des informations sur ces acteurs ont pu être amplement trouvées dans les journaux locaux et même dans les fonds d'archives consultés, par exemple certains procès-verbaux du conseil municipal reliés aux enjeux économiques ont été dépouillés dans le fonds P014. Les fonds d'archives que nous avons pu dépouiller nous renseignent de façon plus exhaustive sur différents groupes de pression : le fonds P014 sur la Société Économique de la Région de l'Amiante (SERA) contenant les bulletins économiques semestriels de la SERA ainsi que divers documents sur la situation économique locale, et le fonds P001 sur la Société nationale des Québécois de la Région de l'Amiante (SNQRA) contenant des mémoires et des communiqués rédigés par cet organisme. À cela vient s'ajouter le fonds P029 de la Télévision Communautaire de la Région de l'Amiante (TVCRA) qui nous a fourni diverses archives télévisuelles concernant des groupes de pression ainsi que des vox pop sur différents sujets.

Les sources concernant les acteurs d'envergure nationale ont été plus faciles d'accès. La consultation de certains dossiers du fonds privé P739 de l'ancien ministre péquiste et maître d'œuvre de la Politique nationale de l'amiante, Yves Bérubé, conservé par la BANQ et soumis à de strictes limites de consultation nous a permis d'avoir accès au point de vue du ministre et de ses hauts fonctionnaires sur les enjeux reliés à l'industrie de l'amiante et à la politique de l'amiante. Les versions numérisées de journaux nationaux (*La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*) ont été consultées en utilisant des moments clés, ce qui a permis de constater l'état d'esprit de leurs journalistes et éditorialistes sur les enjeux reliés à l'amiante. À cela s'ajoutent des documents officiels publiés par l'État québécois et disponibles à la Collection nationale de la BANQ : des études de fonctionnaires, les bilans annuels du ministère des Ressources naturelles sur l'industrie minière québécoise et les rapports d'activité annuels de la Société nationale de l'amiante. Finalement, nous avons

consulté la transcription des débats de l'Assemblée nationale par mots-clés<sup>44</sup> pour la période allant de 1964 à 1987. Ces documents nous permettent de comprendre comment les élus abordent les problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante et ce qu'ils proposent comme solutions.

Étant donné les limites d'un mémoire de maîtrise, l'histoire orale n'a pas pu être exploitée au plus fort de son potentiel. Des entretiens informels ont cependant eu lieu avec certains acteurs de cette histoire qui ont pu confirmer certaines idées ou attirer l'attention vers des aspects négligés<sup>45</sup>.

#### 4. Contexte historique

Un bref rappel de l'histoire de Thetford Mines nous semble important afin de mieux contextualiser l'analyse présente dans les chapitres suivants. Cette section aborde d'abord quelques éléments de l'histoire de Thetford Mines en nous concentrant sur la période où débute notre étude. Elle se termine sur la présentation de certains faits et de certaines observations préalables quant à deux des trois problèmes économiques dont il est question dans ce mémoire, c'est-à-dire la dépendance de la communauté à l'industrie de l'amiante et les bénéfices collectifs limités que retirent les Québécois de leur puissante industrie de l'amiante.

La ville de Thetford Mines se situe dans les Appalaches québécoises, un territoire peu fertile, excentré du corridor économique laurentien et somme toute peu hospitalier. On y retrouve un chapelet de villages ruraux semblables à ce que serait demeuré aujourd'hui le canton de Thetford si l'on n'y avait pas découvert l'un des plus importants gisements d'amiante au monde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de Thetford Mines, jusqu'à tout récemment, a été profondément marquée par l'industrie de l'extraction de l'amiante, et ce, dans toutes les sphères de son développement. Dans les années suivant la «découverte» de l'amiante par l'agriculteur Joseph Fecteau en 1876, ce territoire

---

<sup>44</sup> Les mots-clé utilisés sont les suivants : amiante or l'amiante or d'amiante ; Thetford or Thetford-Mines ; «general dynamics» ; chrysotile ; LAB.

<sup>45</sup> Je souhaite remercier Martine Tremblay, Daniel Perlstein, André Marcil, Réal Patry, Yvan Faucher, Luc Rémillard, Martin Fecteau et René Thivierge pour les entretiens généreux qu'ils m'ont accordés.

presque tout à fait vierge est rapidement pris d'assaut et défiguré par les forces du capital et de la Révolution industrielle<sup>46</sup>. Il appert justement que durant cette décennie, les usages industriels de la fibre d'amiante se multiplient. On apprécie ses propriétés physico-chimiques exceptionnelles : résistance très élevée à la chaleur, à l'abrasion et à la corrosion; grande force de tension, flexibilité et légèreté; propriétés filtrantes; possibilité d'être filé, tissé et mélangé à d'autres produits comme le papier, le ciment et l'asphalte; non-conductibilité thermique<sup>47</sup>. Des compagnies européennes et nord-américaines s'installent dans la région pour bénéficier de cette source d'amiante fiable et de qualité exceptionnelle<sup>48</sup>.

Les premières décennies de l'extraction de l'amiante à Thetford Mines se caractérisent par l'exercice d'un capitalisme sauvage qui exploite une main-d'œuvre principalement francophone bon marché et non syndiquée pour effectuer des travaux difficiles et dangereux<sup>49</sup>, un territoire qu'il refaçonne dans les seuls intérêts des compagnies et une communauté dont les représentants politiques sont le plus souvent achetés aux intérêts des compagnies<sup>50</sup>. Entre les années 1910 et 1940, la condition des ouvriers et des quelques ouvrières et de la communauté s'améliore grâce à la syndicalisation qui prend racine dès 1915<sup>51</sup>, aux nouvelles réglementations provinciales<sup>52</sup> et à l'enracinement de la communauté dont la composition se stabilise<sup>53</sup>. On voit alors émerger des groupes d'intérêts dans les domaines de la religion, de la culture, de la politique, du commerce et même des sports et loisirs<sup>54</sup>. L'emprise des compagnies minières dans toutes ces sphères d'activité demeure énorme. Les maires et les députés provinciaux qui se succèdent sont, la plupart du temps, soit des cadres des compagnies

---

<sup>46</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 90-117.

<sup>47</sup> Roma Dauphin, «L'industrie de l'amiante», *Études internationales*, vol.10, n°2, 1979, p. 254.

<sup>48</sup> Comme dans l'ensemble de l'économie québécoise, le capital dans l'industrie de l'amiante passe d'une domination britannique à une prééminence américaine au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>49</sup> Marc Vallières, *op. cit.*, p. 92.

<sup>50</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 71-73.

<sup>51</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 299.

<sup>52</sup> Marc Vallières, *op. cit.*, p. 92.

<sup>53</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 153.

<sup>54</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 269-272 et p. 360-370.

ou des individus à la solde de ces compagnies<sup>55</sup>. Les sports, les loisirs, la culture et le développement des infrastructures sont souvent pris en charge par les compagnies minières qui offrent, faut-il le rappeler, un développement rapide à la communauté<sup>56</sup>.

La grève de l'amiante de 1949 représente un événement marquant dans l'histoire du Québec et de la région. Bien que les événements les plus tragiques de cette grève de 4 mois et demi surviennent à Asbestos, 3 000 mineurs de Thetford Mines sont aussi en grève pour exiger de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et des efforts de contrôle des poussières<sup>57</sup>. Des intellectuels, à commencer par Pierre-Elliott Trudeau, ont interprété cet événement comme représentant la modernisation du Québec de telle sorte que l'industrie de l'amiante est rapidement devenue un symbole du syndicalisme, du progressisme et de l'anti-duplessisme<sup>58</sup>. Ce qui est sûr, c'est que depuis la fin des années 1940, la société thetfordoise se modernise rapidement et prend l'allure d'une ville prospère. L'emploi minier devient plus sécuritaire grâce aux pressions syndicales et à l'automatisation des opérations<sup>59</sup>. Parallèlement, les heures de travail diminuent et les salaires augmentent<sup>60</sup>. Cette situation permet à la région de Thetford Mines de disposer de l'un des plus hauts revenus par habitant au Québec (le 2<sup>e</sup> plus élevé en 1966)<sup>61</sup> ainsi que d'un confort matériel très enviable (téléviseur, électroménagers, voiture, maison secondaire, motoneige) qui se développe de façon précoce dans les années 1950 par rapport au reste de la province<sup>62</sup>. Grâce à ce temps libre supplémentaire, les divers groupes d'intérêt locaux développent leurs activités et regroupent davantage de membres<sup>63</sup>. Le développement du secteur des services dans cette nouvelle société de consommation va de pair avec l'accès au marché du travail de nombreuses femmes de la

---

<sup>55</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 197-199.

<sup>56</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 5.

<sup>57</sup> Jessica Van Horssen, *op. cit.*, p. 90.

<sup>58</sup> Pierre-Elliott Trudeau (dir.), *op. cit.*

<sup>59</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 461.

<sup>60</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 461-463.

<sup>61</sup> Maurice Dumas, «Thetford: ville où le revenu moyen est le 2<sup>e</sup> plus élevé au Québec», *La Tribune*, 29 novembre 1966, Page régionale de Thetford.

<sup>62</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 11.

<sup>63</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 484 et 493.

région<sup>64</sup>. Si les conditions de vie des Thetfordois s'améliorent, l'environnement urbain dans lequel ils vivent est toujours modelé par les caprices de l'industrie minière<sup>65</sup>. Les habitants doivent cohabiter avec le bruit, la poussière, les dynamitages, les montagnes de résidus et les expansions des mines qui se font parfois au prix du déplacement de quartiers entiers comme les quartiers Mitchell et Saint-Maurice entre les années 1950 et 1980<sup>66</sup>.

Un problème qui étouffe Thetford Mines durant toute l'histoire de la ville, c'est sa dépendance économique à l'industrie minière. En 1972, 33 % des emplois dans la région de l'Amiante sont dans le secteur minier, alors qu'un maigre 15 % se retrouve dans le secteur secondaire<sup>67</sup>. La conséquence principale de cette dépendance, c'est la fragilité économique de la communauté. En effet, que deviendrait la Cité de l'or blanc si les gisements s'épuisaient, si la concurrence étrangère devenait meilleur marché ou encore si le minerai d'amiante perdait de son utilité? La réponse est claire : il ne resterait pas grand-chose. En plus des 3 600 emplois directs fournis par l'industrie minière, il faut tenir compte des entreprises qui offrent divers produits et services à l'industrie minière, sans parler de leur impact dans le chiffre d'affaires de tous les fournisseurs de services aux citoyens<sup>68</sup>. À cette épée de Damoclès, il faut ajouter les perspectives limitées qu'auraient d'éventuels entrepreneurs du milieu à investir localement, en particulier dans le secteur secondaire, puisque l'embauche et la rétention de personnel qualifié à bon prix sont difficilement envisageables à Thetford Mines, en plus du syndicalisme militant qui n'agirait pas comme incitatif selon plusieurs gens d'affaires locaux<sup>69</sup>. Pourtant, le développement d'un secteur secondaire local représenterait la façon la plus évidente de diminuer le lien de dépendance économique envers l'industrie minière.

---

<sup>64</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 43.

<sup>65</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 383.

<sup>66</sup> Marc Vallière, *op. cit.*, p. 277.

<sup>67</sup> Y.P. «Une enquête menée par la Cité révèle : Près de 11,000 travailleurs dans l'agglomération de Thetford», *Progrès de Thetford*, 7 novembre 1972, page 3.

<sup>68</sup> Ville de Thetford, *op.cit.*, p. 265.

<sup>69</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 13.

Un autre problème majeur relié à la puissante industrie québécoise de l'amiante qui, lui non plus, n'est pas réellement pris en considération avant la période à l'étude, c'est le peu de bénéfices collectifs que retiennent les Québécois de l'exploitation de cette ressource naturelle. Le Québec détient historiquement un quasi-monopole international dans le domaine des exportations d'amiante. Bien que l'ampleur de ce monopole ait diminué sans cesse depuis les années 1950<sup>70</sup>, les gisements québécois représentent toujours 65 % de la production du monde capitaliste en 1974<sup>71</sup>. De plus, la fibre qu'on y extrait est réputée d'excellente qualité, les réserves connues sont gigantesques et la productivité ainsi que le savoir-faire des opérations sont les meilleurs au monde<sup>72</sup>. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont de grands capitaux internationaux, surtout britanniques et américains, qui ont exploité cette richesse et qui en ont tiré des bénéfices. Le modèle économique qui se développe dans cette industrie est assez particulier, plusieurs le définissent carrément comme un cartel international de l'amiante<sup>73</sup>. En effet, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, il se produit un phénomène d'intégration verticale de l'industrie mondiale de l'amiante : les compagnies manufacturant des produits d'amiante acquièrent des compagnies extrayant l'amiante québécois<sup>74</sup>. Si on ajoute à cela le phénomène de fusions des différentes mines qui commence dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle afin de faciliter l'exploitation de terrains contigus et d'accumuler suffisamment de fonds pour améliorer la productivité, on comprend que l'on se retrouve, dans les années 1930, avec une poignée de joueurs très puissants, comme la Johns Manville à Asbestos et l'Asbestos Corporation à Thetford Mines<sup>75</sup>. Par ailleurs, ces géants de l'amiante collaborent, acquièrent des parts de capital-actions de l'une et l'autre compagnie<sup>76</sup>, et, selon certaines

---

<sup>70</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 431.

<sup>71</sup> Comité des mines du CRDCE, *Une politique québécoise de l'amiante*, Asbestos, 1977, p. 4.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Pierre Francoeur, «Certains signes d'une situation de cartel», *La Tribune*, 24 avril 1974, p. 7.

<sup>74</sup> Pierre Paquette, *op. cit.*, p. 27.

<sup>75</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 41.

<sup>76</sup> Cette collaboration permet aux compagnies de s'assurer d'un approvisionnement fiable dans tous les types d'amiante (appelés grades, il y en a communément 7). L'annexe B présente les compagnies minières ayant extrait de la fibre d'amiante dans la région de Thetford Mines entre 1964 et 1987.

sources à l'instar de l'économiste Roma Dauphin, manipuleraient à leur profit les prix mondiaux de l'amiante<sup>77</sup>.

Alors que les prix de l'amiante et les profits des compagnies minières augmentent très rapidement durant les années 1960 et 1970<sup>78</sup>, les bénéfices que retirent les Québécois de cette ressource naturelle semblent bien maigres. Cette industrie procure certainement des salaires à environ 6 500 Québécois, mais ce nombre demeure stable entre 1945 et 1980, malgré la hausse de la production et des profits, ce qui est attribuable à l'augmentation de la productivité<sup>79</sup>. De plus, le Québec ne recueille pas de royalties sur l'exploitation de l'amiante, puisque les terres des Cantons de l'Est, contrairement à celles de l'Abitibi ou de la Côte-Nord, sont soumises à un régime foncier désuet qui concédait aux propriétaires terriens la propriété du sous-sol et donc des minerais qu'il pouvait contenir<sup>80</sup>. Le trésor québécois ne recueille des compagnies d'amiante qu'un impôt sur les bénéfices de 10.5 % entre 1960 et 1966, alors que les bénéfices et les dividendes offerts aux actionnaires, représentant 70 % de leurs bénéfices bruts totaux, atterrissent finalement aux États-Unis et au Royaume-Uni<sup>81</sup>. Par ailleurs, la plupart des producteurs d'amiante font de l'évitement fiscal en vendant leur production à bas prix à leur société mère étrangère, ce qui diminue leurs revenus imposables<sup>82</sup>.

L'intégration internationale de l'industrie de l'amiante, dans laquelle le Québec ne joue donc qu'un rôle à l'étape de l'extraction, se manifeste aussi par la quasi-absence de transformation de l'amiante au Québec. La transformation du minerai d'amiante en produits manufacturés engendre pourtant des dizaines de milliers d'emplois dans les pays où il est exporté comme les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon, sans parler de

---

<sup>77</sup> Roma Dauphin, «L'industrie de l'amiante», *op. cit.*, p. 271.

<sup>78</sup> OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l'Estrie, *Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie*, Québec, 1972, p. 187.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 186-187.

<sup>82</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, p. 28.

toutes les autres retombées économiques reliées<sup>83</sup>. De plus, la transformation de la fibre en produits manufacturés génère une importante valeur ajoutée. À titre d'exemple, en 1974, alors qu'une tonne de fibre brute sera vendue au prix de 140\$, une tonne de fibre transformée en garnitures de freins automobiles acquiert une valeur de 9800\$<sup>84</sup>. Malgré cette situation économique défavorable, l'État québécois s'est longtemps contenté d'une philosophie non interventionniste où il se limitait à offrir un soutien de base aux compagnies minières (construction d'infrastructures, surveillance des exploitations, appui technique à la prospection)<sup>85</sup>.

La Révolution tranquille formule une philosophie bien différente en ce qui a trait au rôle de l'État dans l'exploitation des ressources naturelles. Sous l'influence de hauts fonctionnaires et de responsables politiques tels que André Marier, Michel Bélanger, René Lévesque, Eric Kierans ou encore Jacques Parizeau, l'État québécois est appelé à intervenir dans le domaine des ressources naturelles comme jamais auparavant avec l'expansion d'Hydro-Québec ou encore avec la création des sociétés d'État SIDBEC, REXFOR, SOQUIP et SOQUEM<sup>86</sup>. Les réformes de la Révolution tranquille ont été profondes dans des domaines comme l'hydroélectricité ou l'acier, mais n'ont pas affecté tous les secteurs avec la même intensité, à commencer par celui qui nous intéresse dans ce mémoire. Des volontés de changement ont été exprimées dans la politique minière de 1966, mais les bénéfices collectifs retirés de l'industrie de l'amiante se limitent toujours à des revenus d'impôts qualifiés par André Marier d'«un plat de lentilles» et d'emplois «parmi les plus humbles et les plus pénibles<sup>87</sup>». Au terme de la période la plus

---

<sup>83</sup> La firme de génie-conseil SORÈS qui se penche sur la transformation de l'amiante au Québec, évoque comme échelle de grandeur quelques dizaines de milliers d'emplois directs à l'étranger issus de la fibre d'amiante québécoise. Voir DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, *Commission loi n°70*, 22 mars 1978, p. B-611.

<sup>84</sup> Yves Bérubé, «Le Devoir», 8 mai 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>85</sup> Marc Vallières, *op. cit.*, p. 192.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>87</sup> André Marier, cité dans Marc Vallières, *op. cit.*, p. 194.

réformatrice de la Révolution tranquille, le problème reste donc entier dans l'industrie de l'amiante.

## CHAPITRE 2 : LA PRISE DE CONSCIENCE, 1964-1974

La décennie de 1964 à 1974 représente une période de prise de conscience des deux problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante que la communauté de Thetford Mines et les Québécois ont hérité du modèle économique en vigueur. À la suite des importantes mises à pied dans des mines d'amiante de Thetford Mines en 1964, la communauté locale prend conscience de son problème de dépendance économique comme jamais auparavant. Certains acteurs proposent des solutions, certaines solutions se concrétisent, mais les obstacles demeurent importants. De son côté, le problème des bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante entre dans le débat public au début des années 1970, à la suite d'une série d'études très critiques. En plus des solutions proposées, nous analyserons les réponses politiques ainsi que la symbolique du discours qui émerge dans le débat public sur le problème de l'amiante.

La structure de ce chapitre se divise en deux parties calquées sur ces deux préoccupations parallèles concernant l'industrie de l'amiante. Dans chacune des deux parties, nous explorerons la prise de conscience des acteurs à l'égard de ces problématiques, ainsi que les premières actions mises en place pour les solutionner. Nous constaterons aussi que, malgré une volonté de changement croissante, des obstacles freinent l'atteinte des objectifs énoncés.

### 1. La fragilité d'une économie mono-industrielle

La communauté de Thetford Mines doit énormément à l'industrie de l'amiante. Sans ce moteur de développement, elle ne serait probablement aujourd'hui qu'un petit bourg agroforestier comme tant d'autres dans la région des Appalaches. Les mines ont apporté à Thetford Mines des gens, du dynamisme, de l'emploi, de la fierté et aussi un

niveau de vie très élevé<sup>1</sup>. Cependant, la période entre 1964 et 1974 amène une remise en question du modèle de développement économique local qui prévalait alors et qui se fondait sur l'unique apport des mines d'amiante. On condamne de façon croissante le manque de diversification économique et la dépendance envers les capitaux étrangers, ce qui fait naître un désir de prendre en main l'économie locale. On peut affirmer que cette nouvelle prise de conscience des problèmes économiques reliés à l'amiante trouve son origine dans la fusion de deux compagnies minières en 1964 qui provoque des mises à pied importantes et qui secoue les fondements économiques de la région de l'Amiante. Le maire de Thetford Mines, Laurent Turcotte (1965-1968), exprime clairement comment cet événement tragique invite la communauté à se repenser en profondeur et à vouloir devenir «maître chez elle» en agissant pour diversifier l'économie locale :

L'établissement d'industries secondaires chez nous est devenu un problème immédiat et pressant à l'extrême, et on ne peut plus le retarder sans risquer d'hypothéquer gravement notre avenir. Qu'avons-nous fait depuis 25 ans, nous, professionnels, marchands, hommes d'affaires thetfordois, pour l'établissement d'industries secondaires chez nous? Avouons-le humblement, nous avons tous ensemble royalement dormi. Nous avons tous ensemble fait partie dans ce domaine, de la génération des morts. Aussi, je voudrais et je souhaite qu'au cours des trois prochaines années nous fassions partie tous ensemble de la génération des vivants<sup>2</sup>.

Cette section se penchera donc d'abord sur la fusion minière et le sentiment de fragilité qu'elle fait naître. Puis, nous aborderons les accomplissements et les progrès effectués par les acteurs durant cette décennie pour prendre le contrôle de l'économie locale. Finalement, il sera question des obstacles qui font en sorte que le succès de ces initiatives soit aussi mitigé.

### *1.1 La fusion minière de 1964 et le développement d'un sentiment de fragilité*

La fusion minière de 1964 représente un événement majeur dans l'histoire de Thetford Mines. On pourrait même la qualifier de point de rupture. Non pas que tout

---

<sup>1</sup> Maurice Dumas, «Thetford: ville où le revenu moyen est le 2<sup>e</sup> plus élevé au Québec», *La Tribune*, 29 novembre 1966, Page régionale de Thetford.

<sup>2</sup> B.F., «Dans la voie de la promotion industrielle : Les dirigeants municipaux bien déterminés à aller de l'avant», *La Tribune*, 7 janvier 1966, page régionale de Thetford.

change du jour au lendemain<sup>3</sup>. Toutefois, si nous avons identifié 1964 comme point de rupture, à l'instar de tous les ouvrages consultés sur l'histoire économique de Thetford Mines<sup>4</sup>, c'est parce qu'elle marque le début d'un phénomène de remise en question du modèle économique traditionnel. Le moteur de ce phénomène semble être avant tout la peur : la peur que les adultes perdent leur emploi et déménagent, la peur que les enfants de la ville ne s'y trouvent pas d'emploi et déménagent, la peur d'une ville qui disparaîtrait au rythme de l'épuisement de ses mines... Jean-Guy Ferland, président de la Chambre de commerce de Thetford Mines, exprime dans cet extrait de discours comment la prospérité passive de la communauté est interrompue en 1964 par des craintes d'une ampleur nouvelle et comment la participation active de chacun pourrait contribuer à offrir un avenir collectif meilleur :

Thetford s'est développée avec ses mines et à peu près au même rythme qu'elles, jusqu'à ces dernières années. Tout au long de cette période qui a duré près de 90 ans, l'amiante a procuré le nécessaire de chaque jour et, très souvent, une généreuse part de superflu aux Thetfordois. Ce fut, en somme, une période sans problèmes économiques d'importance. [...] [Mais là, les craintes d'épuisement des gisements et la fusion de 64] ont amené une profonde modification de l'optique des Thetfordois sur l'avenir de leur ville et ont, en même temps, marqué pour eux la fin d'une période heureuse et le début d'une autre qu'ils envisagent avec confiance. [...] Ces difficultés nous ont, toutefois, fait réaliser le risque que constitue pour une ville une économie qui ne repose que sur une industrie unique et, plus particulièrement, sur une industrie minière dont la ressource, tôt ou tard, finira par être épuisée. [...] [Notre défi sera d'effectuer le] passage d'une ville minière à une ville manufacturière sans affecter notre prospérité. Nous sommes engagés dans cette voie et si la participation à cet effort englobe toute la population nous pourrions envisager l'avenir avec confiance<sup>5</sup>.

En mars 1964, la population thetfordoise reçoit avec émoi un communiqué de presse des compagnies minières Johnson's et Asbestos Corporation Ltd annonçant que la

---

<sup>3</sup> À ce sujet, Marco Gilbert démontre bien qu'une sensibilité et un intérêt pour la diversification économique existent avant la fusion minière de 1964. Marco Gilbert, *Diversification d'une économie monoindustrielle : le cas de Thetford Mines entre 1910 et 1980*, M.A. Université Laval (Histoire), 2001, p. 108.

<sup>4</sup> C'est le cas de Réal Patry, *Une seconde vocation pour Thetford Mines : l'industrialisation*, M.A. UQTR (Géographie), 1974, 74 pages; et de Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, Thetford Mines, La Ville de Thetford Mines, 1994, 596 pages.

<sup>5</sup> «Le président de la Chambre de commerce met l'accent sur le développement par les industries secondaires à Thetford Mines», *La Tribune*, 19 mars 1968, cahier 2 p. 5.

fusion de leurs opérations entrainera une rationalisation de personnel de l'ordre de 650 mises à pied<sup>6</sup>. Il s'agit d'un drame humain pour les hommes licenciés et pour leur famille, mais aussi d'un drame pour le dynamisme économique de la ville qui perd ainsi près du cinquième des emplois directs que procure l'industrie minière<sup>7</sup>. Cet événement suscite des réactions fortes et immédiates de la part de tous les acteurs impliqués : le syndicat des employés (CSN), les édiles de la Ville de Thetford Mines, la Chambre de Commerce de Thetford Mines, le ministre des Richesses naturelles René Lévesque ainsi que ses hauts-fonctionnaires comme André Marier, et même dans une certaine mesure le patronat représenté par l'Asbestos Corporation. Chaque parti exprime ses inquiétudes, d'abord pour les familles directement concernées, puis, aussi, pour la pérennité du modèle économique actuel dans lequel une poignée de compagnies minières étrangères font la pluie et le beau temps. La manne minière ne durera pas éternellement et c'est peut-être là le début du déclin, se disent plusieurs acteurs locaux<sup>8</sup>. Tôt ou tard, les gisements s'épuiseront et la ville n'est pas prête à absorber un tel choc. De plus, l'automatisation des opérations qui fait stagner l'emploi minier depuis 1944 fait en sorte qu'on ne peut plus se fier sur les mines pour créer de nouveaux emplois, au contraire. En plus de ces sombres réflexions, certains osent même évoquer l'idée que Thetford devienne une ville-fantôme, comme tant d'autres villes à travers les contrées reculées du continent. Les exemples de ce genre de réflexion sont très nombreux durant cette période. Le président de la Caisse d'épargne et d'entraide économique de l'Amiante, Raymond Vachon, revient quelques années plus tard sur l'état d'esprit qui régnait après la fusion minière de 1964.

La région de Thetford Mines a connu l'une des pires périodes de son histoire il y a quelques années. La fusion de deux compagnies minières, les centaines de mises à pied qui ont suivi, le climat d'incertitude qui en a résulté, le déplacement de centaines de familles vers d'autres centres plus favorisés, la diminution du nombre

---

<sup>6</sup> «600 employés congédiés : Fusion de l'Asbestos Corporation et des compagnies Johnson's Company Ltd et Johnson's Asbestos Company, de Thetford Mines», *La Tribune*, 21 mars 1964, p. 8.

<sup>7</sup> 650 mis à pied sur 3600 emplois directs dans les mines, donc 18% des emplois.

<sup>8</sup> On retrouve de nombreux exemples de tels propos. Voir par exemple Pierre-Paul Blais, «Le problème de Thetford doit être résolu», *La Tribune*, 10 avril 1964, page 6.

de la population qui a suivi, tout cela a contribué pendant un certain temps à créer un pessimisme noir, on a même parlé de ville fantôme<sup>9</sup>.

Si les angoisses suscitées par cet événement en font un point de rupture, c'est parce qu'elles ont été suivies par des réflexions et des actions. La réflexion la plus intéressante à ce sujet a été de catégoriser le problème suscité par les mises à pied en deux parties. Il y a d'abord un problème ponctuel de chômage, associé au drame humain que vivent actuellement des centaines d'hommes et leur famille. Puis, cet événement expose un problème plus profond, le problème structurel d'une économie régionale qui dépend intégralement d'une seule industrie, non renouvelable de surcroît. S'attaquer à ce deuxième problème plus vaste et complexe allait exiger beaucoup de vision, d'efforts et de détermination de la part de ceux qui allaient s'y aventurer. Le ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, évoque justement dans cet extrait de discours en Chambre les deux problématiques parallèles que renferme cet enjeu :

Nous avons exploré [avec le maire et les représentants de la compagnie] tout ce qu'il était possible d'explorer comme mesures à court terme pour essayer d'atténuer le plus possible dans l'immédiat l'effet des 600 mises à pied qui sont prévues. [...] Nous espérons pouvoir intéresser et la compagnie et les syndicats (et c'est déjà en marche, mais forcément, ça, c'est à plus long terme!) et d'autres ministères et d'autres organismes publics ou privés à faire un effort concerté pour voir s'il y aurait moyen de susciter des industries, à partir de l'amiante ou d'autres ressources de la région, pour réanimer au moins partiellement l'espèce de secteur, au moins quelque peu paralysé ou en danger de paralysie, au point de vue humain, au point de vue social que représentent ces 600 mises à pied<sup>10</sup>.

René Lévesque joue un rôle de premier plan pour répondre à cette crise. Rapidement, il suggère que la meilleure façon de s'attaquer à ces problèmes et de «limiter les dégâts» était de réunir l'ensemble des acteurs concernés : le gouvernement, la ville, le syndicat et le patronat<sup>11</sup>. Cette préoccupation se concrétise en une initiative conjointe avec le syndicat des travailleurs pour créer un comité quadripartite de reclassement pour

---

<sup>9</sup> J.S., «Thetford au seuil d'une ère de prospérité après des années difficiles (Raymond Vachon)», *La Tribune*, 12 mars 1969, cahier 2 page 4.

<sup>10</sup> *Débats de l'Assemblée nationale du Québec [ci-après DANQ]*, 27<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 22 avril 1964, p. 2723.

<sup>11</sup> *DANQ*, 27<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 8 avril 1964, p. 2289.

les travailleurs mis à pied<sup>12</sup>. La Société de reclassement de l'Amiante est créée le 19 juin 1964, pourvue d'un fonds de 150 000\$, dans l'objectif de trouver un emploi aux 650 Thetfordois licenciés<sup>13</sup>. Cependant, ceux qui auraient voulu que cette table de concertation se penche sur le problème structurel de dépendance économique n'ont pas eu gain de cause. Le ministre Lévesque et la CSN doivent donc modérer leurs ambitions à cet égard, car non seulement cet enjeu ne sera pas pris en main par la Société de reclassement de l'Amiante, mais le gouvernement Lesage n'y donnera pas de suites. Il est légitime de se demander si les réflexions de Lévesque sur l'industrie de l'amiante sont précurseurs de la politique de l'amiante de 1978. En effet, Lévesque commande une étude à ses fonctionnaires pour explorer les possibilités d'une intervention étatique qui viserait à augmenter la transformation locale de l'amiante, sans exclure la possibilité de nationaliser l'industrie<sup>14</sup>. Nous n'avons malheureusement pas eu accès à cette étude et l'influence de la fusion minière sur la politique de l'amiante n'est qu'hypothétique<sup>15</sup>. Il semble plus probable cependant que cet événement ait influencé sa volonté d'augmenter la présence de l'État dans l'industrie minière en général, par exemple avec la création de la SOQUEM et l'établissement d'une nouvelle fiscalité minière en 1965.

### *1.2 Les actions et les progrès effectués pour prendre en main l'économie locale*

Malgré la portée limitée de la Société de reclassement de l'Amiante, on constate que la fusion minière survenue en mars 1964 secoue la communauté thetfordoise en remettant ses fondements en question et qu'elle encourage une réflexion sur les actions à poser pour assurer la pérennité de Thetford Mines. Cette section analyse les actions

---

<sup>12</sup> «Marchand : Créer un comité quadripartite qui s'occupe des 650 mineurs de Thetford», *Le Devoir*, 14 mai 1964, page 9.

<sup>13</sup> Il s'agit là d'un précédent dans l'histoire du travail du Québec. Son succès durant ses 6 mois d'existence encouragera la multiplication des exemples dans les années suivantes à travers la province. Voir *La Presse Canadienne*, «Tous les travailleurs mis à pied par les mines de Thetford ont maintenant un emploi (René Lévesque)», *La Tribune*, 13 janvier 1965, page 1.

<sup>14</sup> «Études et recherches entreprises comme pour l'électricité, mais... pas de nationalisation des mines dans un avenir prochain (Lévesque)», *La Tribune*, 20 juin 1964, page 1.

<sup>15</sup> Jean-Charles Panneton évoque le désir de René Lévesque de nationaliser les mines comme il l'avait fait avec l'énergie hydroélectrique comme étant à l'origine de sa «rétrogradation» au ministère de la Famille et du Bien-être social en octobre 1965. Voir Jean-Charles Panneton. *Le gouvernement Lévesque, tome 1 : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, p. 330.

locales mises en œuvre durant la décennie 1964-1974 dans le but de réduire la dépendance envers l'industrie de l'amiante à Thetford Mines. Dans un premier temps, elle cherche à comprendre comment s'exprime cette volonté pour le tandem Conseil municipal de Thetford Mines – Chambre de Commerce de Thetford Mines qui agit comme leader du mouvement de diversification de la structure économique locale. Puis, dans un deuxième temps, nous constaterons comment, au cours de cette période, l'ensemble de la communauté développe un intérêt pour les questions économiques, en se constituant de nouvelles structures de développement et de services et en transformant progressivement sa mentalité collective. Enfin, seront mentionnés les obstacles freinant l'atteinte des objectifs énoncés dans la communauté.

Nous avons expliqué précédemment que le ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, et la CSN auraient souhaité que la Société de reclassement des travailleurs de l'Amiante se penche sur le problème structurel de l'économie de Thetford Mines, mais qu'ils ont plutôt dû se limiter à résoudre le problème ponctuel de chômage. L'une des raisons pour laquelle ils se sont délestés de cet objectif, c'est parce que deux acteurs locaux de premier plan, le conseil municipal et la Chambre de commerce, décident de prendre l'initiative. Ces deux acteurs entretiennent des liens très étroits au point où la CSN de Thetford les traite non sans rancœur de concubines<sup>16</sup>. Il est vrai que la Chambre de commerce s'active à chaque élection municipale pour propulser des candidats qu'elle choisit pour briguer les magistratures de la ville<sup>17</sup>. Il est vrai aussi que sur la très grande majorité des dossiers locaux, leurs points de vue sont les mêmes et qu'ils partagent une même philosophie pour le développement de Thetford Mines. Il s'agit donc d'un tandem qui collabore de façon très efficace pour transformer la structure économique locale; l'un dispose du pouvoir, l'autre des capitaux.

---

<sup>16</sup> Maurice Dumas, «Mémoire du Conseil central adressé aux édiles : Oublier la rénovation du centre-ville et s'affairer à des choses sérieuses», *La Tribune*, 18 décembre 1971, page 3.

<sup>17</sup> R.F., «La Chambre tentera de trouver les meilleurs hommes et de les faire élire (M. Marius Jacques)», *La Tribune*, 17 septembre 1965, page 5.

La première action effectuée dans l'objectif de diminuer la dépendance locale envers l'industrie minière à la suite de la fusion de mars 1964 est le fruit du conseil municipal et, puisque l'exception fait la règle, il s'agit de l'une des rares initiatives où celui-ci ne s'entend pas avec la Chambre de commerce. Peu après l'annonce de la fusion minière, le conseil municipal se tourne vers le gouvernement Lesage afin de demander de l'aide pour consolider l'économie locale. Il demande au gouvernement d'utiliser deux outils économiques de la Révolution tranquille, la Société générale de financement (la SGF, aujourd'hui intégrée à Investissement Québec) et le Conseil d'orientation économique du Québec, pour qu'ils étudient la possibilité d'investir dans la région de l'Amiante<sup>18</sup>. Les tentatives seront vaines, comme celle, à titre d'exemple, d'attirer dans la Cité de l'or blanc la méga-usine automobile que Renault-Peugeot souhaite établir outre-Atlantique<sup>19</sup>. Faire des avances au gouvernement et aux agences gouvernementales, ce n'est pas une méthode qui fera long feu à Thetford Mines durant cette première décennie à l'étude. La Chambre de commerce de Thetford, l'organisme représentant les intérêts des notables et des petits propriétaires de commerces et d'entreprises de la ville, ne voit pas les choses ainsi. Selon elle, s'il est urgent d'agir pour éviter que la municipalité ne sombre dans le marasme économique, c'est «par nous-mêmes» qu'il faut agir, comme l'affirme son président : «Ces messieurs de Québec ne peuvent tout de même pas venir ici pour y installer eux-mêmes des industries, il nous faut agir par nous-mêmes d'abord<sup>20</sup>.»

Agir par nous-mêmes, c'est le mot d'ordre pour les gens d'affaires de Thetford. Mais comment ? Dans les mois suivant la tragédie, la Chambre de commerce vend une idée très originale au conseil municipal : il s'agirait de calquer le modèle de la Société générale de financement au niveau local. Une mini-SGF donc, c'est le plan sans précédent que la Cité de Thetford Mines accepte de mettre sur pied en novembre 1964 afin de créer 500 emplois dans des industries indépendantes de l'exploitation minière<sup>21</sup>. La société en

---

<sup>18</sup> «Thetford-Mines : 600 mises à pied d'ici un an – Le Conseil municipal fait appel à Québec», *Le Devoir*, 28 mars 1964, page 3.

<sup>19</sup> Pierre-Paul Blais, «Thetford emportera-t-il le morceau ?», *La Tribune*, 27 juillet 1964, page 6.

<sup>20</sup> «Un économiste-commissaire-industriel à Thetford ?», *La Tribune*, 2 mai 1964, page 4.

<sup>21</sup> «Le Conseil d'orientation économique ne peut pas diagnostiquer à distance (M. Yvon Tremblay)», *La Tribune*, 24 novembre 1964, page 5.

question s'appellera la Société de développement économique de Thetford Mines (SDET) et formera l'agence officielle de la ville pour la promotion industrielle<sup>22</sup>. Sa caractéristique la plus importante est qu'elle sera financée par les citoyens désireux de participer au développement économique de leur communauté. Elle offre ainsi la possibilité aux Thetfordois de contribuer eux-mêmes à leur propre prospérité, principe qui va nettement à l'encontre du modèle économique traditionnel dans lequel la prospérité était entre les mains d'étrangers et où les Thetfordois n'étaient que des acteurs passifs de leur vie économique. Aux yeux de la SDET, de la Chambre de commerce, des gens d'affaires en général et du Conseil municipal de Thetford Mines, la forme que devront prendre la prise en main économique et la consolidation de la structure économique est très claire : il s'agira de favoriser la création de nouvelles industries secondaires indépendantes des activités minières. Jusque-là, la Cité de l'or blanc était pauvrement dotée en industries secondaires. En 1964, seuls 323 emplois y sont issus du secteur secondaire. Ce nombre est infime et il témoigne de la force du lien de dépendance envers les mines d'amiante<sup>23</sup>. Mais la Société de développement économique de Thetford Mines et son président, Louis-Philippe Duval, comptent bien changer les choses. Dès sa création, le nouvel organisme de promotion industrielle se met à pied d'œuvre pour encourager des Thetfordois à se lancer en affaire dans le domaine industriel, acte jusque-là largement réservé aux élites économiques anglophones<sup>24</sup>, et pour réunir des fonds afin d'investir dans de tels projets. Malgré un problème de faible contribution financière de la population locale, la SDET connaît un succès inespéré durant la deuxième moitié des années 1960. Elle aide des projets industriels à se concrétiser dans le territoire de la municipalité en particulier en louant à prix avantageux des terrains et des bâtisses industriels<sup>25</sup>. Parmi les nouvelles industries qui apparaissent, les plus importantes sont

---

<sup>22</sup> «Pour résoudre le problème du chômage à Thetford Mines : les citoyens doivent appuyer la Société de développement (le maire Marie-Louis Trépanier)», *La Tribune*, 12 novembre 1964, page 5.

<sup>23</sup> D'autant plus que la majorité de ces 323 emplois sont dépendants de la sous-traitance de l'industrie minière. Réal Patry, *op. cit.*, p. 36.

<sup>24</sup> Léon Dion, *La révolution déroutée, 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998, p. 32.

<sup>25</sup> M.M., «Organisation d'une journée de sollicitation par la SDET», *La Tribune*, 9 avril 1965, page 4.

Rappelons à cet égard le défi que pose l'acquisition de biens fonciers dans une ville minière où le sol est presque intégralement détenu par le capital minier. Marco Gilbert, *op. cit.*, p. 92.

Les Industries Appalaches et les Tentes Mobiles Bellevue produisant toutes deux des tentes-roulottes, ainsi que la firme Sno-Jet qui fabrique des motoneiges. Chacune de ces trois industries est possédée par des capitaux locaux et chacune embauchera en quelques années plusieurs centaines d'employés<sup>26</sup>. En 1973, au terme de la période couverte par ce premier chapitre, le secteur secondaire procure désormais 1884 emplois, soit une augmentation de près de 600 %<sup>27</sup> ! Le succès est incontestable.

Si la Société de développement économique y est pour beaucoup, ce n'est pas la seule initiative mise en place par le tandem Conseil municipal – Chambre de commerce. Nos recherches mettent en lumière au moins six autres de leurs initiatives qui ont favorisé le développement industriel de la région. Le maire de Thetford Mines, Laurent Turcotte (1965-1968), a été particulièrement proactif dans ce domaine. On peut même affirmer que le développement industriel fut la priorité de son mandat, ce qui contribue à remettre en question l'idée que l'histoire de la politique municipale se résume à «de la petite politique» ne s'intéressant qu'à la collecte des ordures et à la réfection des chaussées<sup>28</sup>. En se dévouant au développement industriel, Turcotte souhaite engager sa ville dans une transformation économique majeure vers plus d'emplois dans le secteur secondaire et plus d'indépendance envers l'industrie de l'amiante. «L'Opération Mille» qu'il met sur pied vise à créer un millier d'emplois dans le secteur secondaire durant son mandat<sup>29</sup>. Pour ce faire, il dote la ville d'un fonds industriel de 2 millions de dollars qui doit servir à appuyer des projets de développement industriel à même les fonds publics<sup>30</sup>.

L'autre réalisation importante en matière de développement industriel durant le mandat de Turcotte est d'avoir entrepris les démarches afin de créer un Commissariat industriel. Cette idée a germé lors d'un important colloque tenu en 1968 et organisé par

---

<sup>26</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 23 à 27.

<sup>27</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 3.

<sup>28</sup> Harold Bérubé, «De la petite politique ? Acteurs de la gouvernance municipale au Québec (1855-1939)», *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, n°3, p. 40-58.

<sup>29</sup> B.F., «Créer 1000 nouveaux emplois dans Thetford Mines : Le maire Turcotte déterminé à mener à bonne fin "l'opération mille"», *La Tribune*, 23 avril 1966, p. 5.

<sup>30</sup> B.F., «1966 a été une année d'études et de planification à Thetford», *La Tribune*, 5 janvier 1967, cahier 2 page 3.

la Chambre de commerce sous le thème «Soyons nous-mêmes les artisans de notre développement économique». Le commissariat industriel de la Cité de Thetford Mines, finalement institué en 1970, a comme objectif de créer des emplois grâce à l'établissement de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes<sup>31</sup>. Pour ce faire, le commissaire industriel, employé de la ville à temps plein, fera des recherches, des visites industrielles, de l'accompagnement et de la promotion industrielle<sup>32</sup>. Durant la première moitié des années 1970, le commissaire industriel s'avère être le personnage le plus important de la scène économique à Thetford Mines : Guy Beaudoin, un jeune homme sérieux et pragmatique, diplômé en commerce, assistant-gérant d'une petite entreprise locale et vice-président de la Chambre de commerce de Thetford Mines<sup>33</sup>. Parallèlement, des hommes d'affaires soucieux de développement collectif régional se réunissent à l'automne 1968 pour créer la Caisse d'Épargne et d'Entraide Économique de l'Amiante, branche régionale du Mouvement des caisses d'entraide économique. Cet organisme réunit l'épargne d'investisseurs locaux et la réinvestit localement pour favoriser le développement industriel, un type de développement industriel qui se fait par le milieu et pour le milieu. Elle «permet de conserver nos capitaux chez nous et nous développer par nous-mêmes avec notre propre argent.<sup>34</sup>» L'idée de régionaliser les capitaux est au cœur de son action, souvent doublée d'une teinte nationaliste. Son président, Gérard Sainte-Marie, affirme que la Caisse d'entraide contribue à «corriger cette situation d'infériorité économique» que vivent les Québécois et les gens de l'Amiante. «Lorsque la population aura compris que diriger les argents gagnés dans notre région vers d'autres provinces et souvent même d'autres pays nous appauvrit et limite

---

<sup>31</sup> Maurice Dumas, «Création du service de développement industriel de la cité de Thetford Mines», *La Tribune*, 21 octobre 1970, cahier 2 page 4.

<sup>32</sup> C.G., «Le commissariat industriel doit servir de joint entre les gens qui ont des idées et ceux qui ont des capitaux», *La Tribune*, 12 novembre 1970, page régionale de Thetford.

<sup>33</sup> Maurice Dumas, «Guy Beaudoin nouveau commissaire industriel», *La Tribune*, 28 janvier 1971, cahier 2 page 5.

<sup>34</sup> J.S., «Caisse d'entraide économique formée pour Thetford Mines», *La Tribune*, 7 septembre 1968, cahier 2 page 5.

nos activités économiques, alors ils auront compris les buts de l'entraide économique<sup>35</sup>.» Durant ses 4 premières années d'activité, la caisse permet la création de 210 emplois<sup>36</sup>.

L'action du tandem Ville de Thetford-Chambre de commerce se poursuit dans la même logique de développement industriel après le mandat du maire Turcotte. Son successeur, Louis-Philippe Boucher (1968-1975), prend au sérieux le défi du développement industriel, mais il laisse la place de leader au nouveau commissaire industriel, Guy Beaudoin, ainsi qu'à la Chambre de commerce. Il est décidé en 1972 de créer une commission industrielle consultative présidée par Guy Beaudoin<sup>37</sup>. Elle doit se réunir ponctuellement lorsque le besoin se fait sentir, afin de réunir tous les acteurs concernés et de trouver des solutions concertées, lorsqu'une entreprise connaît des difficultés financières par exemple<sup>38</sup>. Puis, il est décidé d'aménager un nouveau parc industriel pour la cité en 1973, un atout de taille pour attirer les investisseurs en leur fournissant tous les services nécessaires<sup>39</sup>. Finalement, le dernier développement est la création de la commission industrielle régionale en 1975 après deux ans de négociations, s'inscrivant dans la même logique de promotion industrielle. Selon Guy Beaudoin, la régionalisation de la promotion industrielle permettra d'envisager le développement industriel d'un point de vue global, d'éviter les chicanes entre les villes pour accueillir une industrie ou un parc industriel, en plus d'avoir plus de force de pression auprès du gouvernement<sup>40</sup>.

Les promoteurs de ce type de développement industriel, les gens d'affaires et le conseil municipal, accompagnent leurs initiatives d'une nouvelle mentalité, d'un état d'esprit économique, qu'ils veulent transmettre à l'ensemble de leur communauté. Selon

---

<sup>35</sup> Gérard Sainte-Marie, cité dans Maurice Dumas, «La contamination économique chez nous par l'épargne populaire», *La Tribune*, 3 février 1970, cahier 2 page 4.

<sup>36</sup> Maurice Dumas, «La Caisse d'entraide permet la création de 210 nouveaux emplois», *La Tribune*, 16 mars 1972, page 3.

<sup>37</sup> Yvon Pellerin, «La Cité sonne le départ pour le futur conseil économique de Thetford», *Le Progrès de Thetford*, 5 décembre 1972, page 10.

<sup>38</sup> Yvon Pellerin, «La Chambre de commerce propose de former un conseil économique indépendant», *Le Progrès de Thetford*, 7 novembre 1972, p. 5.

<sup>39</sup> Ville de Thetford, *op. cit.*, p. 450.

<sup>40</sup> Pierre Sévigny, «Commissariat industriel : une priorité», *La Tribune*, 7 janvier 1975, cahier 2 page 6.

cette mentalité, chaque citoyen a un rôle à jouer pour assurer l'épanouissement collectif futur. Raymond Vachon, vice-président de la Caisse d'entraide, explique l'importance de ce nouvel état d'esprit : « [La promotion industrielle,] c'est avant tout un état d'esprit. Un état d'esprit qui sensibilise la population tout entière de la région et qui lui fait comprendre que la prospérité future de notre région tient aux efforts que nous apporterons dans le domaine de l'industrie<sup>41</sup>. » Il résume cette mentalité en quatre points : sensibiliser la population à l'importance du développement industriel pour le futur collectif, cesser les chicanes entre organismes et promouvoir la concertation, donner le goût à chacun de s'impliquer personnellement et financièrement, puis que chacun comprenne que le développement économique doit se faire de l'intérieur et qu'il est donc inutile d'attendre la manne étrangère. Il conviendrait d'ajouter à cela un autre volet de la nouvelle mentalité économique qui se répand dans les années 1970 et qui se manifeste dans la création de la commission industrielle régionale : l'importance de collaborer au niveau régional et ainsi de mettre fin aux guerres de clocher qui divisent vainement les énergies<sup>42</sup>. Les moyens utilisés pour diffuser ces principes sont les rencontres, les colloques et les apparitions médiatiques<sup>43</sup>. On y retrouve en particulier des exemples d'hommes d'affaires à succès et des représentants de villes du Québec agissant à titre de modèle dans la prise en main économique<sup>44</sup>.

Cette vision économique des gens d'affaires reçoit un appui assez restreint de la part de la population en général, problème sur lequel nous reviendrons, et, pendant ce temps, une vision assez différente séduit un grand nombre de Thetfordois. Durant la seconde moitié de cette décennie, certains organismes à vocation sociale, en particulier la CSN et la Société nationale des Québécois de la Région de l'Amiante (SNQRA), s'intéressent de façon croissante aux enjeux économiques, autant locaux que nationaux.

---

<sup>41</sup> Maurice Dumas, «La promotion industrielle : le but immédiat de la caisse d'entraide», *La Tribune*, 5 mai 1970, cahier 2 page 4.

<sup>42</sup> Voir par exemple Yvon Pellerin, «Une conversation avec le directeur du développement économique de Thetford», *Le Progrès de Thetford*, 8 août 1972, page 8.

<sup>43</sup> B.F., «Le maire de Thetford propose trois moyens pour accélérer la promotion industrielle», *La Tribune*, 27 avril 1968, cahier 2 page 5.

<sup>44</sup> Yvon Pellerin, «Une pique profitable», *Le Progrès de Thetford*, 17 octobre 1972, page 4.

Ce sont d'abord leurs pendants nationaux respectifs (celui de la CSN étant son conseil central et celui de la SNQRA étant le Mouvement national des Québécois) qui élargissent leur action sociale et culturelle vers l'objectif plus large d'émanciper «l'Homme québécois», en particulier grâce au développement économique et à l'indépendance nationale<sup>45</sup>. La période entre 1966 et 1968 marque le début d'une politisation et d'une radicalisation accrues de ces deux acteurs, tendance qui ira en s'accroissant dans les années suivantes<sup>46</sup>. Ce phénomène se produit aussi au niveau local, mais il s'y accompagne du contexte propre à la région de l'Amiante. La CSN de Thetford Mines et la SNQRA<sup>47</sup> réfléchissent et s'impliquent davantage dans les problèmes de développement économique, par exemple en appuyant fortement l'action de la SDET<sup>48</sup>, en participant à l'important colloque «Soyons nous-mêmes les artisans de notre développement économique» ou encore en se révélant être les seuls défenseurs de l'organisme de développement régional local, le Conseil économique régional du sud-est du Québec (CERSEQ), acteur sur lequel nous reviendrons plus tard, sans parler de leur appui à l'intervention étatique dans l'industrie de l'amiante qui fera l'objet de la prochaine section. À partir de 1972, ils défendent leur propre modèle économique auprès de la population de l'Amiante : le coopératisme. Ce modèle promeut la création de coopératives auxquelles cotisent et participent les clients et qui vendent leurs produits à prix compétitifs en favorisant une production et une capitalisation de proximité et transparentes. Les coopératives existent déjà dans la région avant 1972, pensons non seulement à Desjardins, mais aussi à un garage coopératif, aux coopératives d'habitation ou encore au supermarché Cooprix. Cependant, à partir de 1972, la CSN et la SNQRA

---

<sup>45</sup> Jacques Rouillard. *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express et CSN, 1981, p. 226 à 235.

<sup>46</sup> Voir par exemple B.F., «La SSJB de Thetford choisit la souveraineté comme option», *La Tribune*, 19 mai 1969, page 5. Ou encore Maurice Dumas, «CSN Région de Thetford : Plus que jamais, nous réitérons notre rupture avec le capitalisme (Gérald Thivierge)», *La Tribune*, 27 octobre 1972, cahier 2 page 4.

<sup>47</sup> Précisons qu'avant 1969, la SNQRA portait plutôt le nom de Société Saint-Jean-Baptiste de l'Amiante et ne promouvait pas l'indépendance du Québec. B.F., «La Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante est née», *La Tribune*, 19 mai 1969, page 5.

<sup>48</sup> À la demande de la SDET qui manque de fonds, la CSN encourage ses membres à cotiser à cet organisme économique en 1965 et en 1966. Ce n'est que dans les années suivantes que la CSN s'opposera de façon de plus en plus systématique aux gens d'affaires et au libéralisme économique. Voir par exemple R.B., «De même que sur ses besoins pécuniaires et son programme d'action : La SDET présentera un mémoire au Conseil sur ses réalisations», *La Tribune*, 6 août 1965, page régionale de Thetford.

appuient systématiquement ce modèle économique comme solution de rechange au libéralisme<sup>49</sup>. La SNQRA est particulièrement proactive en mettant sur pied la Société de développement coopératif afin de promouvoir les coopératives locales en planifiant le développement des coopératives, en offrant des prêts avantageux aux nouvelles coops et en faisant de l'animation et de la sensibilisation dans la communauté<sup>50</sup>. Selon elle, la coopérative est pour les Thetfordois «un instrument de libération économique et sociale, qui [est] bien à eux, et qui de plus, présente l'avantage de contribuer directement à la prospérité de leur propre ville<sup>51</sup>.» En 1973, appuyée par la CSN et les autres syndicats de la région, elle publie un important manifeste intitulé «Notre autonomie par l'économie» où elle relie le coopératisme au développement économique régional et aux aspirations nationales :

Emparons-nous de notre économie et créons notre propre État si nous voulons assurer notre propre développement selon nos besoins, selon nos aspirations, à la mesure de nos propres moyens. [...] Le Québec a de grandes richesses et leur gestion se fait par des étrangers. [...] Nous n'allons plus faire la grossière erreur de croire que nous pourrions compter sur les profits d'exploitation des entreprises étrangères capitalistes. [...] Si nous voulons tirer le plein profit de nos richesses, engageons-nous dans les avenues de la coopération pour protéger nos intérêts de consommateurs, pour produire nos biens de consommation, pour mieux exploiter nos richesses, pour tirer le meilleur parti de chacun de nous; nous n'en serons que plus autonomes<sup>52</sup>.

Il est indéniable que cette mentalité de développement économique diffère de celle des gens d'affaires sous certains aspects, dont la question de l'entreprise privée, de l'objectif d'égalité sociale et du rejet plus agressif des capitaux étrangers. Néanmoins, elles partagent le même objectif fondamental de prise en main locale, d'émancipation collective et d'indépendance envers l'emprise des grands capitaux miniers étrangers.

Nous avons mentionné plus tôt que, durant cette décennie, les principaux artisans du développement économique, le tandem Conseil municipal – Chambre de commerce,

---

<sup>49</sup> Yvon Pellerin, «Congrès de la SNQRA», *Progrès de Thetford*, 23 mai 1972, page 6.

<sup>50</sup> Conrad Lagueux (SNQRA), «Projet : Association Coopérative de Développement de la région de l'Amiante», 1972, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P001, boîte 12.

<sup>51</sup> Maurice Dumas, «La SNQ prend position en faveur du Cooprix», *La Tribune*, 1<sup>er</sup> avril 1971, page 4.

<sup>52</sup> Louis Jolicoeur (SNQRA), «Notre autonomie par l'économie», 1973, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P001, boîte 9.

ont jugé préférable de ne pas s'en remettre uniquement au gouvernement provincial et à ses agences pour stimuler l'industrie et la diversification économique. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements du Québec et du Canada connaissent alors une expansion importante de leur intervention dans les services publics et dans l'économie. Il s'agit-là d'une manne dont l'ensemble des acteurs locaux a voulu profiter, ce qui a mené à de rares moments de consensus comme dans le dossier de la création d'un cégep à Thetford Mines<sup>53</sup>, que le maire Turcotte compare à une mine qui, «au lieu de s'épuiser annuellement comme nos richesses naturelles, prendra de plus en plus d'ampleur avec les ans<sup>54</sup>». Ces investissements publics sont perçus comme très importants pour l'avenir de la région et les débats qu'ils suscitent rejoignent celui sur la diversification et l'émancipation économiques. En effet, la région de l'Amiante veut demeurer une ville prospère malgré la stagnation de l'emploi dans l'industrie de l'amiante et malgré le spectre de l'épuisement de ses gisements miniers. C'est ainsi que se développe un discours selon lequel l'acquisition d'infrastructures publiques de calibre régional comme un hôpital, un aéroport, un cégep ou encore un bureau du ministère des Transports du Québec symboliserait la permanence dans le temps du rayonnement de Thetford Mines<sup>55</sup>.

Afin de coordonner les investissements gouvernementaux avec les besoins régionaux, un nouvel organisme est créé en décembre 1968 : le Conseil économique régional du sud-est du Québec (CERSEQ)<sup>56</sup>. La formation des conseils régionaux de développement (CRD) à travers le Québec est voulue par le gouvernement Johnson afin de rapprocher l'Office de planification du Québec (OPDQ) des différentes régions du Québec. Ces nouvelles structures sont typiques de la Révolution tranquille puisqu'elles partagent une logique de planification de la gestion du territoire, des ressources et des

---

<sup>53</sup> J.C.F., «Programme du CEGEP à Thetford», *La Tribune*, 13 juillet 1968, page 5.

<sup>54</sup> B.F., «Nous avons traversé la mer Rouge (Turcotte)», *La Tribune*, 16 juillet 1968, page 5.

<sup>55</sup> C.G., «À long terme, la fusion des mines a été bénéfique (Guy Beaudoin)», *La Tribune*, 7 avril 1971, p. 4.

<sup>56</sup> J.S., «Formation du Conseil économique régional du sud-est du Québec», *La Tribune*, 7 décembre 1968, cahier 2 page 5.

services publics<sup>57</sup>. Les conseils régionaux de développement comme le CERSEQ ont comme objectif principal de réunir les acteurs régionaux pour établir les priorités de développement, pour planifier l'aménagement des ressources et des territoires et pour jouer un rôle d'intermédiaire entre la région et le gouvernement<sup>58</sup>. Dès sa formation, le CERSEQ n'a pas eu la vie facile. Il n'a jamais vraiment su capter l'intérêt et la participation de la population, pourtant si essentiels à ce genre d'entreprise. Les bilans faits de ses assemblées sont négatifs : longues procédures administratives qui font rouspéter la plupart des rares participants, longues attentes souvent vaines pour atteindre le quorum, discussions à répétition sur la survie même de l'organisme<sup>59</sup>. Un homme d'affaires relate : «Le CERSEQ, c'est un labyrinthe qui contribue à faire se perdre les énergies, en pratique c'est inefficace, c'est à peine un pouvoir consultatif<sup>60</sup>.» Le président de la Chambre de commerce ne mâche pas ses mots à l'endroit du CERSEQ : «Ce ne sont pas des fonctionnaires que ça nous prend à Thetford, mais des gens qui ont à cœur le développement de leur ville<sup>61</sup>.» Cet organisme honni a au moins le mérite d'avoir insufflé l'idée dans la communauté qu'il fallait encourager un esprit régional du développement économique afin de réunir les énergies<sup>62</sup>. Malgré tout, il faut reconnaître le travail

---

<sup>57</sup> Avant l'OPDQ, le Conseil d'orientation économique du Québec créé sous le gouvernement Lesage joue un rôle semblable de rationalisation et de planification économique. Pour plus d'informations sur la planification économique durant la Révolution tranquille et sur la naissance du développement régional au Québec, consulter Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 292 pages. et Marc-Urbain Proulx et Marie-Claude Prémont (dirs.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, 394 pages.

<sup>58</sup> Le territoire couvert par le CERSEQ est initialement composé de trois zones : l'Amiante, Lotbinière et la Beauce. Cependant, l'Amiante se retrouve seule dans le CERSEQ en 1972 à la suite de la désaffiliation de ses voisines. Notez par ailleurs qu'en 1970 le gouvernement Bourassa regroupe les CRD dans les limites des 10 régions administratives du Québec, le CERSEQ étant donc désormais subjugué au CRD de Québec.

<sup>59</sup> J.D., «La Zone de l'amiante continue d'exister», *Le Progrès de Thetford*, 5 décembre 1972, page 5.

<sup>60</sup> Yvon Pellerin, «Le CERSEQ agonise, on lui laisse quand même une chance», *Le Progrès de Thetford*, 31 octobre 1972, page 5.

<sup>61</sup> Yvon Pellerin, «Les hommes d'affaire ne veulent rien savoir du CERSEQ», *Le Progrès de Thetford*, 17 octobre 1972, page 2.

<sup>62</sup> La création de la Commission industrielle régionale en 1975 est d'ailleurs née (entre autres) d'un constat d'échec des gens d'affaires vis-à-vis du CERSEQ.

acharné de son président, l'abbé Joseph Tanguay, dans cette longue traversée du désert, en particulier dans les critiques qu'il formule à l'endroit des compagnies minières<sup>63</sup>.

### 1.3 Les obstacles

Malgré les avancées effectuées au niveau local dans la diversification économique et le consensus partagé par tous les acteurs autour de la question de l'émancipation économique locale à l'égard de l'industrie minière, les obstacles que rencontrent les meneurs du changement sont nombreux, souvent décourageants. Le problème qui revient le plus souvent dans la bouche des acteurs locaux, c'est la faible participation de la population en général. Après une mobilisation sans précédent de la communauté à la suite de la fusion minière de 1964, certains acteurs déplorent que le nouvel intérêt général pour le développement économique perde rapidement de sa vigueur, à l'instar du président de la Chambre de commerce en 1966 : «Alors que toute la collectivité thetfordoise devrait se rallier pour promouvoir l'expansion économique et industrielle de la région, elle s'est rendormie, après le soubresaut de la fusion minière de mars 64, dans une indifférence qui lui sera certes fatale à brève échéance<sup>64</sup>.» Tous les organismes sont influencés par la mauvaise participation publique, que ce soit la Société de développement économique qui peine à amasser des souscriptions ou le CERSEQ qui n'atteint que rarement le quorum requis pour ses assemblées : «À chaque réunion de la Chambre de commerce de Thetford, aux diverses réunions du CERSEQ, aux assemblées de la Société Saint-Jean-Baptiste, le problème crucial qui revient continuellement c'est le manque de collaboration de la part de la population», affirme un journaliste local<sup>65</sup>. Quant aux raisons de ce manque de collaboration, plusieurs ciblent «l'individualisme de

---

<sup>63</sup> J.D., «"Exploitation qui ressemble à celle des pays du Tiers-monde" (comité des mines)», *La Tribune*, 25 février 1974, page 7.

<sup>64</sup> Benoît Fortier, «Seuls huit membres s'intéressent à la chose publique : Le glas sonne-t-il à la Chambre de commerce ?», *La Tribune*, 23 septembre 1966, page régionale de Thetford.

<sup>65</sup> J.S., «La population se doit de mettre l'épaulé à la roue pour le développement de la région de l'Amiante», *La Tribune*, 14 janvier 1969, page 5.

la population<sup>66</sup>» dont l'origine serait la prospérité matérielle des habitants de la région ou encore l'aspect lointain des problèmes qui les guettent<sup>67</sup>.

Les relations tendues entre les différents acteurs représentent le deuxième obstacle auquel fait face la tentative de prise en main locale. Ces tensions s'incarnent d'abord dans ce que certains appellent la «lutte des classes», autrement dit dans les différends entre les ouvriers, les syndicats et les acteurs à vocation sociale d'une part et le patronat et les acteurs à vocation économique d'autre part. Ceci rend la concertation difficile et met des bâtons dans les roues quasi systématiquement lorsqu'il faut prendre des décisions, au Conseil municipal par exemple<sup>68</sup>. Il existe aussi des relations tendues d'un autre genre : celles entre les municipalités de la région. Alors que chaque municipalité «tire la couverture de son côté<sup>69</sup>» sur chaque dossier qui pourrait profiter à l'une d'entre elles, elles perpétuent un esprit de clocher auquel s'attaquent entre autres le CERSEQ et les défenseurs du projet de commission industrielle régionale.

Pour finir, il existe aussi tout un groupe d'obstacles structurels qui rendent précaire la diversification économique entamée depuis 1964. Le problème que représente la situation géographique et le mauvais réseau routier de la région fait l'unanimité entre les acteurs, mais les gens d'affaires soulèvent aussi régulièrement les défis supplémentaires que représente la forte tradition syndicale dans la région. Selon eux, la force des syndicats augmente le salaire moyen des mineurs et des syndiqués de la région au point où les entrepreneurs ne seraient pas en mesure de fournir des salaires suffisants pour obtenir une main-d'œuvre qualifiée. Ils affirment aussi que les grèves nuiraient à la rentabilité des entreprises locales et freineraient des investisseurs potentiels. Un problème de taille est certain : malgré le développement du secteur

---

<sup>66</sup> Yvon Pellerin, «Examen de conscience au dîner de la Caisse d'entraide», *Le Progrès de Thetford*, 17 octobre 1972, page 2.

<sup>67</sup> «Enquête sur la rue : Le CERSEQ ça vous dit quelque chose ?», *Le Progrès de Thetford*, 21 novembre 1972, page 10.

<sup>68</sup> Les exemples sont très nombreux à partir de 1969. Voir par exemple Maurice Dumas, «Le Conseil central fera obstruction au projet d'aires de stationnement», *La Tribune*, 16 septembre 1971, page 3.

<sup>69</sup> Yvon Pellerin, «Michel Bolduc, directeur général du CERSEQ : "Il faut vaincre l'esprit de clocher"», *Le Progrès de Thetford*, 18 avril 1972, page 11.

secondaire durant cette décennie, la communauté demeure très dépendante de l'industrie minière et les nouvelles bases manufacturières ne sont pas si solides. En effet, les nouvelles entreprises manufacturières de la région connaissent d'importantes difficultés dans la première moitié des années 1970. D'une part, la crise pétrolière de 1973 a rendu beaucoup moins attrayants les moteurs énergivores produits par la nouvelle industrie des véhicules récréatifs<sup>70</sup>. D'autre part, le développement industriel rapide durant la fin des années 1960 stagne déjà quelques années plus tard. Évoquer ces obstacles est très important puisqu'ils perdurent durant toute la période étudiée, puis parce qu'ils ne sont pas étrangers à la déflagration qui secoue Thetford Mines à partir de décembre 1974.

Dans son mémoire de géographie économique rédigé en 1973, l'étudiant thetfordois Réal Patry évoque 1964 comme «le coup de fouet qu'il fallait pour faire prendre conscience à toute la population thetfordoise de son extrême dépendance des compagnies minières et décider certains hommes d'affaires locaux à investir dans le secteur manufacturier<sup>71</sup>.» Selon ses recherches, Thetford Mines connaît une transformation profonde depuis la fusion minière, car la ville se développe désormais par elle-même au niveau économique, grâce à ses hommes d'affaires, plutôt que de se fier sur la seule industrie de l'extraction minière<sup>72</sup>. Par ailleurs, les gens d'affaires ne sont pas les seuls à développer un intérêt pour les dossiers économiques et pour le problème de diversification dans la communauté. Malgré les progrès indéniables, cette nouvelle volonté qui s'exprime a aussi ses limites, principalement à cause de fractures qui divisent la communauté, ainsi qu'à cause de la mauvaise participation de la population. Jean-Guy Pageau, membre du CERSEQ, dit à ce sujet que la communauté, pour se réunir, aurait besoin d'une grande cause commune : «Pour raviver les énergies en faveur du développement, je crois que ça nous prendrait une grande cause à défendre, quelque chose qu'il faudrait lutter pour obtenir. Les problèmes actuels dans la région sont trop

---

<sup>70</sup> Claude Bariteau, «Crise et stratégies locales : Plessisville, St-Georges, Thetford Mines», *Anthropologie et société*, vol.9, n°2, 1985, page 70.

<sup>71</sup> Réal Patry, *op. cit.*, p. 8.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 46.

disparates et minimes, c'est-ce qui cause ce morcellement dans le développement<sup>73</sup>.» Ainsi, si l'on peut dire que la fusion minière de 1964 a contribué au développement de structures de développement économique et qu'elle a sensibilisé la population locale à sa fragilité économique, et ce dans le contexte plus global de la Révolution tranquille, il n'en demeure pas moins que la conjoncture économique demeure favorable, ce qui limite la portée et la vigueur des efforts fournis.

## 2. Le débat sur les bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante, 1971-1974

Le vent de la Révolution tranquille souffle sur le Québec. L'une de ses grandes caractéristiques est qu'elle modifie la relation des Québécois envers leur territoire alors que l'idée qu'ils sont les ultimes propriétaires des ressources qui s'y trouvent fait son chemin<sup>74</sup>. À défaut d'acquiescer une part satisfaisante de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation de leurs ressources naturelles, comme ce fut le cas avec l'hydroélectricité, les Québécois sont de plus en plus nombreux à exiger qu'ils perçoivent au moins leur juste part des bénéfices de cette importante activité économique. À ce chapitre, le débat sur les bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante est probablement l'exemple le plus caractéristique de ces nouvelles considérations. La période s'étalant de 1971 à 1974 représente la première phase de ce débat et est marquée par la prise de conscience du problème et par l'articulation d'un discours nationaliste à son endroit. Cette section se penchera successivement sur les deux études à l'origine du débat sur l'amiante, sur l'émergence d'un discours de prise en mains de l'industrie de l'amiante, sur les blocages freinant les réformes, puis sur la récupération de cet enjeu par le jeune Parti québécois.

### *2.1 Le diagnostic des problèmes de l'industrie de l'amiante et l'ébauche des premières solutions*

---

<sup>73</sup> «Enquête sur la rue : Le CERSEQ ça vous dit quelque chose ?», *Le Progrès de Thetford*, 21 novembre 1972, page 10.

<sup>74</sup> Marc Vallières, *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 2012 [1989], p. 186.

Le dépouillement de nos sources nous permet d'affirmer que la question des bénéfices publics de l'industrie de l'amiante ne se pose pas avant 1971. La proposition de favoriser la transformation locale de la fibre qu'évoque René Lévesque en marge de la fusion minière de 1964 apparaît donc à cet égard comme une exception. Rappelons toutefois que, durant les années 1960, le ministère des Richesses naturelles effectue et subventionne des études sur la réutilisation des rebuts des mines d'amiante qui s'accumulent annuellement dans les villes amiantifères et qui sont réputés riches en métaux précieux comme le chrome et le nickel<sup>75</sup>. Des résultats positifs auraient permis de réduire la production de déchets industriels qui polluent les villes et aussi de créer des emplois supplémentaires<sup>76</sup>.

Le premier signal d'alarme lancé au sujet de l'industrie de l'amiante dans son ensemble se retrouve dans une étude du Bureau de Planification du ministère des Richesses naturelles réalisée par un fonctionnaire, Yves Fortin, dans le but de rendre compte des bénéfices publics de cette industrie<sup>77</sup>. Sa portée médiatique est quasi nulle, mais l'argumentaire, les statistiques et les conclusions tranchées et explosives serviront de fondements pour le débat dans les années suivantes. «Contrairement à l'opinion généralement exprimée par les dirigeants de certaines sociétés minières, affirme l'auteur, l'industrie de l'amiante est loin de constituer un facteur de l'expansion économique du Québec.<sup>78</sup>» Pour soutenir ses propos, Fortin s'appuie sur deux observations. D'abord, les bénéfices de l'exportation des fibres brutes sont empochés par des étrangers et ne sont pas réinvestis au Québec. Puis, la transformation de la fibre, processus qui aurait représenté une étape naturelle de l'industrialisation du Québec selon l'auteur, est pratiquement inexistante; la valeur ajoutée du minerai, avec les emplois et les salaires qui

---

<sup>75</sup> M.M., «Mis à l'essai depuis 1931 : 39 procédés pour utiliser à bon effet les déchets d'amiante», *La Tribune*, 8 avril 1965, page 4.

<sup>76</sup> Notons que les compagnies minières étudient elles-mêmes cette possibilité depuis les années 1930, sans succès. M.M., «Mis à l'essai depuis 1931 : 39 procédés pour utiliser à bon effet les déchets d'amiante», *La Tribune*, 8 avril 1965, page 4.

<sup>77</sup> Yves Fortin, *L'industrie de l'amiante*, Québec, Bureau de planification du Ministère des Richesses naturelles, 1971, 20 pages.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 20.

s’y rattachent, se localisant plutôt à l’étranger. Bref, les bénéficiaires actuels de l’industrie de l’amiante pour les Québécois se résument à 7000 emplois dans le secteur primaire dans les Cantons de l’Est, ce qui est jugé très marginal par l’auteur par rapport à ce qu’obtiennent certains pays étrangers comme les États-Unis.

Le Livre blanc sur l’orientation du développement de l’Estrie, publié en 1972 par l’Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ), est lui aussi à l’origine du débat sur l’amiante<sup>79</sup>. Ses auteurs sont le Conseil régional de développement des Cantons de l’Est (le CRDCE, l’équivalent du CERSEQ pour les Cantons de l’Est), des membres de l’OPDQ et des chercheurs du Centre de recherche en aménagement régional de l’Université de Sherbrooke. Le Livre blanc est «un document qui [fait] le bilan des possibilités de développement et [qui propose] des orientations et des hypothèses en vue de guider l’action des gouvernements provincial et fédéral.<sup>80</sup>» Les livres blancs comme celui-ci sont au cœur de la politique de développement régional de l’époque, empreinte d’un désir de rationaliser l’offre de services publics et de maximiser le potentiel économique des régions du Québec, parfois en prescrivant des transformations structurelles profondes<sup>81</sup>.

Ce document s’ouvre en faisant le constat que les Cantons de l’Est représentent l’une des régions les plus défavorisées du Québec au niveau économique étant donné la prévalence des secteurs industriels «mous» issus de la première révolution industrielle comme ceux du textile, de la chaussure, du tabac et des vêtements; des secteurs qui ont peu d’avenir étant donné l’automatisation et la délocalisation, et qui, afin de demeurer

---

<sup>79</sup> OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l’Estrie, *Livre blanc sur l’orientation du développement de l’Estrie*, Québec, 1972, 288p.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. iii.

<sup>81</sup> Au sujet de l’essor du développement régional au Québec et sur l’esprit réformiste de plusieurs fonctionnaires de la Révolution tranquille, voir Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal Express, 1989, p. 693-694 ; Michel Sarra-Bournet, «Conclusion : La planification au Québec : un paradigme de gestion hérité de la France?», dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *op. cit.* ; Mario Polèse, «De politique régionale à développement local. Récit d’un succès québécois (ou presque) : jumeler équité et entrepreneuriat local», chapitre 2 dans Marc-Urbain Proulx et Marie-Claude Prémont (dirs.), *op. cit.*

compétitifs, offrent des salaires très bas<sup>82</sup>. Face à cette situation désavantageuse, les auteurs du Livre blanc proposent de miser sur les atouts de la région afin de moderniser la structure industrielle régionale<sup>83</sup>; ce sont selon eux les mines d’amiante d’Asbestos et de Thetford Mines qui représentent l’atout le plus prometteur des Cantons de l’Est<sup>84</sup>. Compte tenu du quasi-monopole dont jouit le Québec sur cette ressource naturelle<sup>85</sup>, on pourrait s’attendre à ce que l’industrie de l’amiante offre des retombées économiques beaucoup plus importantes<sup>86</sup>. À l’instar de l’étude d’Yves Fortin, les auteurs du Livre blanc soulignent que les Québécois ne bénéficient de leur or blanc que de façon marginale, alors que les profits et la valeur ajoutée de la transformation profitent à des pays étrangers<sup>87</sup>. Ils regrettent par ailleurs que le sol de la région des Cantons de l’Est soit soumis au régime foncier qui précédait l’instauration de la Loi des Mines de 1880<sup>88</sup> en vertu duquel il est pratiquement impossible pour la SOQUEM d’effectuer de l’exploration minière qui pourrait profiter aux Québécois<sup>89</sup>.

Afin de mettre en valeur ce secteur économique, le Livre blanc propose quatre solutions au gouvernement du Québec. La première consisterait à moderniser le régime foncier désuet appliqué dans la région afin d’ouvrir l’accès aux gisements d’amiante de la région à la SOQUEM et aux investisseurs québécois<sup>90</sup>. Une autre solution proposée serait de favoriser la recherche de procédés qui permettraient de recycler les déchets miniers riches en métaux qui s’entassent dans les dompes des villes amiantifères. Ces recherches seraient commandées par une nouvelle société d’État spécialisée qui aurait le mandat, en

---

<sup>82</sup> OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l’Estrie, *op. cit.*, p. 43-47.

<sup>83</sup> Bien que Thetford Mines ne fait pas officiellement partie de la région administrative des Cantons de l’Est, le chapitre du Livre blanc consacré à l’amiante l’inclut dans son analyse.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>85</sup> Comité des mines du CRDCE, *Une politique québécoise de l’amiante, Asbestos, 1977*, p. 4.

<sup>86</sup> OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l’Estrie, *op. cit.*, p. 125.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>89</sup> La Loi des mines de 1880 fait en sorte que les richesses du sous-sol sont la propriété du propriétaire foncier -et non de la couronne-. Or, les droits de sous-sol n’ont presque jamais été légués avec le lot de terre, ce qui rend la tâche extrêmement ardue à quiconque souhaite s’approprier en bonne et due forme des droits miniers dans la région. Voir à ce sujet Charles Beaudoin-Jobin, «L’or de la Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle : privilèges seigneuriaux, spéculation minière et mobilisation politique», *Bulletin d’histoire politique*, vol.24 n°3, 2016, p. 12-33.

<sup>90</sup> OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l’Estrie, *op. cit.*, p. 193.

cas de découverte fructueuse, de procéder à l'implantation d'usines de récupération des résidus miniers. Le tout pourrait être financé, disent les auteurs, par une nouvelle taxe sur la production de résidus miniers<sup>91</sup>. Les deux dernières recommandations sont présentées comme deux solutions alternatives au problème du manque de transformation au Québec de la fibre d'amiante. La première consisterait à forcer les minières à procéder à une transformation accrue de la fibre au Québec ou, au moins, de réinvestir une part de leurs profits dans d'autres industries secondaires diverses de la province<sup>92</sup>. L'autre option suggère la prise en main par l'État de l'industrie de l'amiante, autrement dit sa nationalisation<sup>93</sup>. Il s'agit-là de transformations structurelles majeures qui sont proposées dans le Livre blanc. Cependant, les pages concernant une possible nationalisation de l'industrie de l'amiante sont censurées lors de la publication officielle du Livre blanc, probablement du fait d'une intervention du ministre des Affaires municipales Maurice Tessier<sup>94</sup>. Le tollé créé par ce dénouement controversé contribue largement à enflammer le débat sur l'amiante au Québec et à le placer dans l'arène politique.

La réaction du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est à la censure dont leur dernière recommandation a fait l'objet est catégorique : ses membres condamnent publiquement que leur recommandation, qui vise le bien collectif et qui s'inscrit dans la raison d'être des conseils régionaux de développement, ait pu être à ce point dénaturée par les autorités gouvernementales, sous l'influence, disent-ils, des lobbys miniers<sup>95</sup>. Cependant, malgré une colère qui ne se trahit pas entièrement, le CRDCE décide de publier en août 1973 un document important dans l'avancée du débat

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 194-195.

<sup>94</sup> «Ce que le Livre blanc n'a pas dit», *Le Citoyen*, 30 janvier 1973, page illisible ; La position du ministre et du gouvernement sur ce sujet seront abordés plus loin.

<sup>95</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Avis sur l'orientation du développement de l'Estrée*, Sherbrooke, CRDCE, 1973, p. 5 ; Voir l'annexe C qui dépeint la fatalité du coup que la censure a porté au Livre blanc : Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, p. 7.

sur l'amiante. Dans son *Avis sur le développement de l'Estrie*<sup>96</sup>, le CRDCE prend compte du large appui qu'ils obtiennent lors de leurs consultations publiques dans les Cantons de l'Est quant aux solutions mises de l'avant pour retirer davantage de bénéfices de l'industrie de l'amiante, mais il prend aussi en considération, avec pragmatisme, les limites de l'acceptable tracées par le gouvernement Bourassa<sup>97</sup>. C'est dans cette optique que le CRDCE propose la création d'un office de mise en marché de l'amiante, une option mitoyenne inspirée d'un précédent récent dans l'Ouest canadien qui, espère-t-on, gagnera l'appui du gouvernement du Québec. L'adoption d'une telle mesure signifierait qu'une régie d'État contrôlerait la commercialisation de l'amiante. Les compagnies minières seraient ainsi forcées de lui vendre son minerai, alors que l'office de mise en marché récolterait les profits de la vente de la fibre brute à l'international. Cet office, plaident ses défenseurs, aurait aussi l'avantage de pouvoir créer une double structure du prix de la fibre : en vendant à rabais la fibre à d'éventuelles industries de transformation situées au Québec, on espère favoriser le développement de cette industrie et la création d'emplois. Finalement, il faut ajouter que le CRDCE exprime le souhait que les profits d'un tel office soient réinvestis dans la diversification économique des villes minières du Québec.

Comme en témoigne la décision du gouvernement d'éliminer la référence à la nationalisation de l'industrie de l'amiante dans le Livre blanc, le gouvernement Bourassa est prudent par rapport à ce débat. Ses prises de position sont ambiguës. Le premier ministre et son ministre des Richesses naturelles, Jean-Gilles Massé, affirment une volonté de réformer cette industrie, lorsque questionnés à l'Assemblée nationale ou par des journalistes, sans toutefois reprendre l'argumentation et le ton du discours ambiant sur l'industrie de l'amiante. On perçoit cet intérêt mesuré, par exemple, dans la réaction de Robert Bourassa à l'idée de créer un office de mise en marché : il se dit « d'accord, en

---

<sup>96</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Avis sur l'orientation du développement de l'Estrie*, Sherbrooke, CRDCE, 1973, 250 pages.

<sup>97</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Avis sur l'orientation du développement de l'Estrie*, *op. cit.*, p. 15-16.

principe», mais précise qu'il «reste à voir l'application<sup>98</sup>», ou encore lorsqu'il affirme qu'il rencontrera les dirigeants des compagnies minières afin de voir si elles seraient en mesure de transformer davantage au Québec. Le premier ministre fait même de sa volonté de transformer davantage d'amiante au Québec une promesse électorale en 1973<sup>99</sup>, bien qu'il repousse dans les années suivantes toute décision sur le sujet<sup>100</sup>.

Malgré ces affirmations, aucune action concrète pour réformer l'industrie de l'amiante n'est entreprise, à l'exception d'études de fonctionnaires sur le sujet. Plusieurs accusent le Parti libéral du Québec d'être à la solde de l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ), un lobby qui a pignon sur rue sur la Grande Allée, tout près de l'Assemblée nationale, et qui est réputé contribuer à la caisse électorale du PLQ. La censure de la partie du Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie qui proposait la nationalisation de l'industrie est un exemple assez convainquant de cette influence puisque les médias ont réussi à récupérer et à publier une lettre de l'AMAQ demandant au ministre Tessier de retirer ces «conclusions et hypothèses plus ou moins farfelues et teintées d'un socialisme économique tortueux<sup>101</sup>.» Le CRDCE reproche aussi au gouvernement libéral de brouiller les cartes du débat sur l'amiante en contrôlant et en cachant l'information au bénéfice du statu quo. Il condamne par exemple que le gouvernement lui ait caché les résultats négatifs des études faites par le ministère sur la possibilité de recycler les résidus d'amiante, ce qui lui aurait fait perdre deux ans de travail acharné<sup>102</sup>. Le CRDCE trouve aussi désolant que le gouvernement n'effectue aucune vraie étude sur le problème de l'amiante, toutes les études réalisées, plaide-t-il, sont volontairement superficielles et inutiles, ce qui force à faire de nouvelles études et ainsi

---

<sup>98</sup> «Robert Bourassa à Asbestos : d'accord en principe pour un office de mise en marché pour l'amiante», *Le Citoyen*, 30 octobre 1973, p. 3.

<sup>99</sup> Michel Lévesque et al., *Les programmes électoraux des élections provinciales du 29 octobre 1973 et du 15 novembre 1976*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1992, p. 27.

<sup>100</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 13 décembre 1974, p. 3511.

<sup>101</sup> Robert Pouliot, «Tessier rassure l'industrie de l'amiante en supprimant des passages d'un rapport», *La Presse*, 26 janvier 1973, page C2. ; «Ce que le Livre blanc n'a pas dit», *Le Citoyen*, 30 janvier 1973, page illisible.

<sup>102</sup> CRDCE, *L'amiante : une solution québécoise, op. cit.*, p. 12.

à perdre du temps<sup>103</sup>. La mauvaise volonté dans ce domaine du gouvernement du Québec est telle que certains intervenants souhaitent que le gouvernement fédéral de Pierre-Elliott Trudeau se mêle du dossier, que ce soit en favorisant la transformation locale en renégociant les accords douaniers de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ou encore en créant un office de mise en marché fédéral de l'amiante<sup>104</sup>, mais c'est peine perdue. Les limites de notre recherche documentaire font en sorte que nous n'avons que peu d'informations sur les discussions et les jeux de coulisse sur ce sujet émanant du cabinet Bourassa. Cependant, nous savons que certains députés étaient réellement favorables à des réformes dans l'industrie de l'amiante. Il y a d'abord un mémoire rédigé par le ministre des Richesses naturelles, Jean-Gilles Massé, en 1975 qui prône la nationalisation de l'Asbestos Corporation<sup>105</sup>. Par ailleurs, le député libéral de la région d'Asbestos, Yvon Vallières, fait de cet enjeu un véritable cheval de bataille politique<sup>106</sup>. Et, finalement, le député libéral de la région de Thetford Mines, Henri Lecours, souhaite que l'État favorise la transformation locale, mais tout en respectant les prérogatives des entreprises privées<sup>107</sup>.

## 2.2 L'émergence d'un nouveau discours sur l'industrie de l'amiante

À la suite de la parution et de la diffusion des études que nous venons de présenter, un véritable débat s'engage à l'échelle nationale sur l'industrie de l'amiante<sup>108</sup>.

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 16

<sup>104</sup> Simon Thiboutot (président du secteur des mines au CRDCE), «Devant l'inaction de Québec : Oui à une intervention fédérale dans l'amiante», *Le Devoir*, 14 mars 1974, page 4.

<sup>105</sup> Jean-Gilles Massé, «Mémoire au conseil des ministres : Vers une politique de l'amiante», date exacte non-mentionnée [entre février et juillet 1975], BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>106</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 29 novembre 1973, p. 112-113.

<sup>107</sup> D.L., «"Chaque vote libéral : un vote de pétition en faveur d'une usine de transformation de l'amiante à Thetford" (Dr Henri Lecours)», *La Tribune*, 8 octobre 1973, page 4.

<sup>108</sup> Pour saisir l'ampleur de ce débat, consulter les revues de presse suivantes : Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Les mines : revue de presse*, Sherbrooke, Le Conseil Communication Québec, 1973 ; Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante en '73 : Revue de presse*, Sherbrooke, CRDCE, 204 pages ; Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante en '74 : Revue de presse*, Sherbrooke, CRDCE, 459 pages ; Ministère des Communications du Québec, *L'industrie de l'amiante au Québec : Rétrospective janvier 1973 à avril 1977*, Québec, Le Centre, 1977, 243 pages ; CRDCE, *Revue de presse sur la mission de planification des Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Le Conseil, 1973.

Il contribue directement à l'émergence d'un discours public inédit concernant cette ressource naturelle. La présente section se propose d'abord d'analyser le contenu et les influences de ce discours qui se développe à l'échelle nationale, puis nous terminerons en le comparant avec la façon qu'il s'articule au niveau local, à Thetford Mines, où l'industrie de l'amiante est une réalité du quotidien.

Les principaux intervenants du débat sur l'amiante qui exigent des réformes sont des journalistes, des membres du CRDCE, des politiciens (affiliés le plus souvent au Parti québécois) et des représentants syndicaux. Pour analyser ce nouveau discours sur l'amiante, nous disposons d'une quantité imposante de sources à notre disposition. Puisque l'essence de leur contenu se ressemble et afin de rendre cette analyse plus concrète, nous avons sélectionné quatre documents représentatifs et issus de chacun des quatre types d'intervenants énumérés précédemment. Il s'agit des sources suivantes : l'article «Le scandale de l'amiante» publié dans le magazine *Le MacLean* en janvier 1975 et rédigé par Denis Giroux<sup>109</sup>, le pamphlet «L'amiante : une solution québécoise» distribué par le CRDCE en 1974<sup>110</sup>, le pamphlet «L'amiante ou quossé ça donne 25 ans après ?» distribué par la CSN à l'été 1974<sup>111</sup> et finalement la motion de censure déposée par le Parti québécois contre le gouvernement Bourassa le 20 juin 1975<sup>112</sup>. Notre analyse nous permet de dégager trois dimensions à ce discours : la première regroupe les arguments émanant d'un nationalisme économique omniprésent, la deuxième concerne les arguments de nature culturelle et la troisième relève de la conscience historique particulière dans laquelle les intervenants inscrivent le débat sur l'amiante.

Le nationalisme économique est la caractéristique dominante de ce nouveau discours sur l'amiante. La quasi-totalité des interventions au sujet de l'industrie de l'amiante durant ces années débute de la même façon, en soulignant la situation de

---

<sup>109</sup> Denis Giroux, «Le scandale de l'amiante», *Le MacLean*, janvier 1975, vol.15, n°1, p. 1,9, 31 à 34.

<sup>110</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, op.cit.

<sup>111</sup> Rodrigue Norbert, *L'amiante ou quossé ça donne 25 ans après*, Thetford Mines, CSN, 1974, 15 pages.

<sup>112</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1442-1456.

monopole dont jouissent les Québécois sur cette importante ressource naturelle<sup>113</sup>. Dans sa motion de blâme contre l'inaction du gouvernement Bourassa dans les problèmes de l'industrie de l'amiante, le député péquiste Lucien Lessard va plus loin en reprenant un argument souvent répété au sein de son parti : l'amiante serait aux Québécois ce que le pétrole est aux Arabes<sup>114</sup>. En se remettant dans le contexte international de l'époque marquée par l'expansion de l'OPEP, par les chocs pétroliers et par la nationalisation des ressources pétrolières dans de nombreux pays, on comprend que le Parti québécois, mais aussi l'ensemble des intervenants du débat, croit qu'un contrôle national accru sur cette ressource naturelle représenterait un atout économique exceptionnel pour le Québec. Pourtant, face à ce genre d'ambitions, la réalité est d'autant plus décourageante, puisque cette ressource est exploitée par des étrangers et profite aux étrangers, dans une logique souvent qualifiée de «colonialiste<sup>115</sup>». On critique d'abord la mainmise d'un «cartel de Big Business<sup>116</sup>» multinationales sur une ressource naturelle québécoise d'une telle importance. On condamne qu'ils mènent cette industrie selon leurs propres intérêts<sup>117</sup>, qu'ils empochent et expatrient une part inacceptable des profits<sup>118</sup> et qu'ils soudoient le gouvernement du Québec<sup>119</sup>. Un autre aspect économique du problème que les intervenants ne digèrent pas, c'est la quasi-absence de transformation de la matière première au Québec. Car, en effet, on ne transforme au Québec qu'environ 3 % de la production nationale, un chiffre dérisoire étant donné la quantité et la qualité des emplois qui se trouvent dans l'industrie de la transformation de l'amiante. Tous les intervenants soulignent qu'une augmentation raisonnable de la transformation atteignant 15 à 20 %

---

<sup>113</sup> Voir l'annexe D qui met en image la position quasi-monopolistique du Québec dans le domaine de l'amiante : CRDCE, *L'amiante : une solution québécoise*, op. cit., p. 25.

<sup>114</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1444. La version originale non-censurée du Livre blanc établit ce même parallèle. Version originale dans «Ce que le Livre Blanc n'a pas dit», *Le Citoyen*, 30 janvier 1973, page illisible.

<sup>115</sup> Rodrigue Norbert, op.cit., p. 12.

<sup>116</sup> René Lévesque, «L'amiante québécois et le petit-maître», *Journal de Montréal*, 14 mars 1974, p. 8.

<sup>117</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, op.cit., p. 24.

<sup>118</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1444.

<sup>119</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1445. Voir aussi l'annexe E, une caricature de l'état d'asservissement du ministère des Richesses naturelles face aux grandes compagnies minières américaines telles que l'Asbestos Corporation: CRDCE, *L'amiante : une solution québécoise*, page 13.

de la production de fibres serait satisfaisante et permettrait de créer des milliers d'emplois au Québec. Ce qui est sûr, comme l'exprime Denis Giroux, c'est qu'«en transformer seulement cinq pour cent [le chiffre exact et communément admis est plutôt 3 %], comme c'est le cas maintenant, c'est une réalité scandaleuse<sup>120</sup>.»

Le deuxième volet que nous avons analysé regroupe les arguments de nature culturelle. L'industrie de l'amiante, selon ce discours, caricature la marginalisation des Québécois francophones dans la société québécoise et nord-américaine. Le premier argument à ce chapitre est de souligner l'absence de cadres francophones dans les compagnies d'amiante; l'article du *MacLean* titre à ce sujet : «Après 98 ans, 3 administrateurs francophones». Denis Giroux soutient que les deux plus grandes compagnies d'amiante, l'Asbestos Corporation et la Johns Manville, n'ont que deux de leurs 29 administrateurs qui sont francophones, ajoutant que l'un d'eux n'est qu'un simple secrétaire et que l'autre occupait il y a quelques mois le rôle de sous-ministre responsable des mines au ministère des Richesses naturelles dans le gouvernement Bourassa<sup>121</sup>. Le deuxième argument de nature culturelle consiste à qualifier de «cheap labour» le rôle qu'occupent les travailleurs des mines d'amiante du Québec, très largement des francophones, au sein de cette industrie mondiale. Ils rappellent que les Québécois francophones sont dépossédés de leur territoire, de leur économie et même de leurs institutions politiques, se limitant systématiquement au rôle de main-d'œuvre à faible coût pour les propriétaires anglophones. Le député Lessard est l'un de ceux qui utilisent ce terme de «cheap labour» : «Dans cette industrie, aujourd'hui comme en 1949 lors de la fameuse grève de l'amiante, les travailleurs québécois fournissent le "cheap labor"<sup>122</sup>».

Ce rappel de la Grève de l'amiante nous dirige vers une dernière composante notable de ce discours sur l'amiante : les intervenants réformateurs du débat sur l'amiante inscrivent le scandale de l'amiante dans une logique historique particulière

---

<sup>120</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 34.

<sup>121</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 32.

<sup>122</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1444.

marquée par la continuité et l'immobilisme. Lorsque Denis Giroux écrit que «l'amiante, c'est l'histoire économique du Québec<sup>123</sup>», il met en évidence le caractère anachronique, rétrograde, voire colonialiste de la façon par laquelle est exploité l'or blanc du Québec. Concernant la Grève de l'amiante de 1949, les intervenants sont nombreux à associer l'action des minières et du gouvernement de l'époque à ce qu'ils font encore 25 ans après, dans une continuité inébranlable. Le pamphlet de la CSN, à la question «quossé ça donne 25 ans après ?», répond finalement que rien n'a changé dans cette industrie<sup>124</sup>. Dans la même lignée, Denis Giroux affirme : «aucun doute là-dessus : le scandale de l'amiante continue<sup>125</sup>». En insistant sur la continuité de l'ère duplessiste dans l'industrie de l'amiante, non seulement les intervenants s'appuient sur la force symbolique de la Grève de l'amiante et sur le caractère rétrograde de la politique économique de l'époque, mais ils associent aussi le gouvernement Bourassa au laisser-faire économique de la «Grande Noirceur». En effet, c'est à boulets rouges que l'ensemble des intervenants condamnent l'immobilisme et le laisser-faire du gouvernement actuel. En plus de souligner la «passivité»<sup>126</sup>, «l'inertie» et «l'incurie<sup>127</sup>» de ce gouvernement, on réprime ardemment la façon par laquelle il serait soumis aux seuls intérêts des compagnies minières : le CRDCE parle abondamment de la collusion qu'il soupçonne entre l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) et le gouvernement<sup>128</sup>, la CSN l'accuse de «vendre le Québec à des intérêts étrangers»<sup>129</sup> et le député péquiste Lucien Lessard, dans la même logique, condamne «ce gouvernement de valets, ce gouvernement des autres [qui] ne prend aucune mesure pour avoir ces exigences les plus minimales [envers les compagnies minières].<sup>130</sup>» Par-dessus le marché, tous s'entendent pour dire que le gouvernement

---

<sup>123</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 9.

<sup>124</sup> Rodrigue Norbert, *op. cit.*, p. 2. Voir aussi l'annexe F, une caricature qui rappelle les souvenirs amers qui perdurent chez les travailleurs de l'industrie de l'amiante 25 ans après la Grève de l'amiante: CRDCE, *L'amiante : une solution québécoise, op. cit.*, p. 47.

<sup>125</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 1.

<sup>126</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 31.

<sup>127</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1443.

<sup>128</sup> Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise, op. cit.*, p. 5-6.

<sup>129</sup> Rodrigue Norbert, *op. cit.*, p. 12.

<sup>130</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1444.

Bourassa n'aurait aucune volonté d'intervenir et qu'il brasse ses cartes au ministère des Richesses naturelles pour s'assurer que rien ne soit fait<sup>131</sup>.

Cette analyse du discours qui émerge au début des années 1970 sur l'amiante au Québec nous permet de comprendre comment ce débat s'inscrit dans la mouvance du nouveau nationalisme québécois de la Révolution tranquille avec l'affirmation d'une volonté de prendre en main les ressources naturelles et les leviers économiques, de donner une place de premier plan aux Québécois francophones dans leur économie et de briser, dans l'industrie de l'amiante, l'immobilisme des gouvernements. Ceux qui s'insurgent de l'état actuel des choses dans cette industrie prennent beaucoup de place dans le paysage médiatique entre 1971 et 1974, comme le démontrent les revues de presse citées plus haut, et, au terme de cette période, la tension générée autour de ce débat est prête à s'enflammer.

Jacques Parizeau avait coutume de dire que la Révolution tranquille, au fond, était le fruit du travail d'une poignée de personnes : une demi-douzaine d'hommes politiques, une vingtaine de fonctionnaires et quelques poètes et chansonniers<sup>132</sup>. Cette affirmation est très discutable, mais elle a l'avantage de nous faire réfléchir à l'existence de différents vécus à travers le Québec d'un moment historique comme la Révolution tranquille. Dans le cas du débat sur l'amiante, héritier direct de cette Révolution tranquille, nous avons ici l'occasion d'étudier en détail un vécu précis -et important !- de ce débat d'envergure nationale. En effet, nos recherches dans des documents d'archives issus de la communauté amiantifère de Thetford Mines nous ont permis de reconstituer une version parallèle, locale, du discours sur l'amiante. La première distinction qui nous surprend, c'est que malgré le fait que les Thetfordois sont au premier rang de la discussion nationale sur l'amiante, ils n'y prennent part que de façon très marginale. Les acteurs locaux à

---

<sup>131</sup> Denis Giroux, *op. cit.*, p. 33. ; Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, *op. cit.*, p. 16. ; DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1445.

<sup>132</sup> Radio-Canada, «L'élan de la Révolution tranquille», 18 septembre 2009, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/443358/rev-tranq-fin-bilan>, consulté le 3 juillet 2020.

caractère social, la SNQRA<sup>133</sup>, le CERSEQ<sup>134</sup> et la CSN<sup>135</sup>, reprennent le discours réformiste que nous avons évoqué plus tôt, sans toutefois apporter de nouvelles suggestions, mais ce n'est pas le cas des autres acteurs comme le conseil municipal, les organismes à vocation économique et les politiciens locaux. Il est intéressant d'ailleurs de constater comment les acteurs locaux qui appuient les projets de réformes de l'industrie de l'amiante en soulignent les avantages pour la communauté locale. C'est le cas par exemple du plaidoyer de la SNQRA pour un office de mise en marché, où l'organisme insiste sur un volet généralement négligé de la proposition : l'idée que les profits de l'office soient réinvestis dans la diversification économique des villes minières<sup>136</sup>. Cet exemple nous invite à penser que la version locale du débat se décline davantage dans des considérations concrètes, du quotidien. D'ailleurs, la cible des critiques locales au sujet de l'industrie de l'amiante est aussi plus concrète : il s'agit indéniablement de la compagnie américaine Asbestos Corporation, unanimement détestée dans la région. Depuis 1973, les relations entre la multinationale et la communauté se sont largement détériorées, alors qu'elle déménage son siège social de Thetford Mines à Montréal<sup>137</sup>, qu'elle oppose un veto contre un règlement d'emprunt municipal qui devait servir à favoriser la diversification économique<sup>138</sup>, qu'elle refuse de déboursier plus de 10 % des coûts de relocalisation d'un quartier qui servira à étendre ses propres activités<sup>139</sup> et qu'elle investit ses profits dans la mise en exploitation d'une nouvelle mine d'amiante au Nunavik qui fera compétition aux mines de Thetford<sup>140</sup>. Une autre démonstration de cette façon plus concrète, plus quotidienne, d'articuler les problèmes de l'industrie de l'amiante au niveau local, c'est l'insistance mise sur les dommages environnementaux et

---

<sup>133</sup> SNQRA, «Communiqué de presse», 14 septembre 1973, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P001, boîte 9.

<sup>134</sup> Yvon Pellerin, «"Le CERSEQ, l'instrument idéal pour fournir la critique extérieure au gouvernement élu le 29" (M. Joseph Tanguay)», *La Tribune*, 5 novembre 1973, page 4.

<sup>135</sup> Rodrigue Norbert, *op. cit.*

<sup>136</sup> «Concernant la vente de l'amiante : La snqra en faveur de la création d'un office de mise en marché», *Le Progrès de Thetford*, 18 septembre 1973, p. 26.

<sup>137</sup> Maurice Dumas, «"La période des illusions est maintenant terminée"», *La Tribune*, 11 mai 1973, p. 4.

<sup>138</sup> Maurice Dumas, «Un vote négatif de l'Asbestos Corporation a décidé du sort du règlement d'emprunt», *La Tribune*, 5 mai 1973, page 4.

<sup>139</sup> Maurice Dumas, «L'abbé Joseph Tanguay félicité», *La Tribune*, 19 mai 1973, page 4.

<sup>140</sup> Maurice Dumas, «"La période des illusions est maintenant terminée"», *La Tribune*, 11 mai 1973, p. 4.

humains qu'elle fait subir à la population. Le maire Louis-Philippe Boucher, par exemple, exige que le gouvernement force les minières de sa région à réduire les bruits qu'elles émettent et à limiter la pollution de l'eau et de l'air dont elles sont responsables<sup>141</sup>. Ce constat est cohérent avec l'analyse que fait Jessica Van Horssen de la communauté d'Asbestos et de sa cohabitation complexe avec l'industrie de l'amiante<sup>142</sup>.

Le débat sur l'amiante trouve sa place dans la joute politique québécoise et, à l'inverse du gouvernement Bourassa, le Parti québécois se dresse comme le parti politique qui refuse le statu quo et qui promet d'agir afin d'augmenter les bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante. En plus d'adopter le discours sur l'amiante que nous avons décortiqué plus tôt et de talonner le gouvernement à ce sujet<sup>143</sup>, le PQ s'engage, s'il est élu, à réformer l'industrie. Son programme électoral de 1973 propose d'«assurer un contrôle majoritairement québécois là où le Québec dispose d'une situation solide à l'égard de la concurrence internationale (l'amiante par exemple).<sup>144</sup>» Et comment se concrétiserait cette «prise de contrôle majoritairement québécois»? La réponse semble émerger lorsque le PQ se montre intéressé à mettre sur pied un office de mise en marché de l'amiante à la fin de 1973<sup>145</sup>, tel que proposé par le CRDCE, avant de l'intégrer officiellement à son programme au printemps 1974<sup>146</sup>. Il faut dire que le débat sur l'amiante est tout à fait dans les cordes de la vision politique du PQ et de son chef. Concernant René Lévesque, son passage au ministère des Richesses naturelles dans le gouvernement Lesage avait été marqué par la nationalisation de l'hydroélectricité, dans un esprit de récupération des leviers économiques québécois par les Québécois. Il est profondément choqué par les multinationales étrangères qui viennent exploiter les ressources du Québec à leur profit en n'offrant la plupart du temps aux Québécois que

---

<sup>141</sup> Y.C., «Pollution : que les entreprises soient tenues responsables des travaux...», *La Tribune*, 31 mai 1973, page 4.

<sup>142</sup> Jessica Van Horssen, *op. cit.*

<sup>143</sup> Voir par exemple DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 13 décembre 1974, p. 3511.

<sup>144</sup> Michel Lévesque et al., *op. cit.*, p. 102.

<sup>145</sup> «Relance de l'Estrie proposée par le PQ», *La Tribune*, 17 octobre 1973, p. 1.

<sup>146</sup> Michel Lévesque et al., *op.cit.*, p. 281. ; «Le PQ prône la création d'une agence de mise en marché des produits d'amiante», *La Presse*, 27 mai 1974, page A2.

des emplois bien modestes<sup>147</sup>. C'est dans la même lignée que le Parti québécois se fait le porte-parole du nouveau nationalisme économique en matière de ressources naturelles insufflé par la Révolution tranquille. En témoigne, par exemple, son programme politique de 1972 qui appuie la prise de contrôle du secteur minier, amiante inclus, par les Québécois<sup>148</sup>.

## Conclusion

Ce chapitre retrace avant tout le diagnostic de deux problèmes économiques majeurs reliés à l'industrie de l'amiante ainsi que le développement d'un intérêt et d'un discours à leur sujet. Ces deux débats sont profondément ancrés dans l'ère de la Révolution tranquille. Au niveau national, le problème de l'amiante est largement abordé avec un discours nationaliste qui considère cette industrie comme une incarnation typique de l'infériorité et de la dépossession nationales des francophones du Québec. Dans le cas du débat local sur la diversification économique, son déroulement semble traduire une forme locale de Révolution tranquille, puisqu'elles partagent des caractéristiques communes : développement de nouveaux leviers économiques, élargissement du rôle du gouvernement municipal, densification des réseaux de participation citoyenne, poursuite d'un désir d'émancipation collective, nationalisme d'affirmation et de prise en main, sentiment nouveau d'avoir plus de choix de futurs possibles. Dans cette période de changements, d'idéaux et de prospérité, les acteurs croient en leur agentivité, en leur possibilité de changer les choses pour le mieux sur le plan économique. Ils ont l'ambition de transformer les structures économiques afin de les aligner sur leurs désirs et leurs idéaux. La volonté de s'émanciper transcende toutes les interventions des acteurs que nous avons rencontrés, que ce soit pour réduire la dépendance aux minières, pour promouvoir l'entrepreneuriat et le coopératisme local, pour tirer plus d'avantages d'une ressource naturelle qui nous appartient ou encore pour

---

<sup>147</sup> Voir par exemple Robert Laplante, «René Lévesque et le contrôle des ressources forestières : un État ambivalent», dans Alexandre Stefanescu et Céline Saint-Pierre (dirs.), *René Lévesque : les ressources naturelles et le développement économique*, Montréal, VLB éditeur, 2015, p. 79-93.

<sup>148</sup> Parti québécois, *Prochaine étape... quand nous serons vraiment chez nous*, Éditions du Parti québécois, 1972, p. 100.

affirmer la prééminence de l'État québécois dans une industrie soumise aux intérêts étrangers.

Au terme de la décennie étudiée, de nouvelles sensibilités et de nouveaux intérêts pour les problèmes économiques reliés à l'amiante ont émergé. La question des bénéfices collectifs de l'industrie réunit de nombreux adhérents, mais ne se traduit toujours pas par une quelconque action concrète, ce qui fait que la situation à cet égard est déjà très tendue lorsque le débat s'enflamme en 1975. L'enjeu de la diversification économique locale a été abordé jusque-là par les acteurs locaux uniquement, qui se sont gardés d'aller chercher l'aide de l'État. Les acteurs locaux, autant ceux à vocation économique que sociale, comptent sur leurs propres énergies pour améliorer leur situation. Grâce à une série d'actions entreprises par le tandem Chambre de commerce – Conseil municipal, la communauté est parvenue à créer un secteur manufacturier fragile, mais indépendant de l'industrie minière. Au terme de la période étudiée dans ce chapitre, les acteurs locaux perdent graduellement leur intérêt pour la diversification économique étant donné la conjoncture qui demeure favorable et les progrès qui ont été effectués. Le tour n'est pourtant pas joué, puisque la région connaîtra en 1975 de grandes difficultés économiques.

## CHAPITRE 3 : LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AMIANTE, 1975-1980

La crise économique régionale et la Grève de Thetford qui secouent la région de l'Amiante en 1975 exacerbent les tensions provoquées par les problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante. Une fois élu, le gouvernement du Parti québécois attaque de front ces enjeux en proposant sa politique québécoise de l'amiante. Ambitieuse et suscitant beaucoup d'attentes, la politique de l'amiante connaît certains succès durant ses premières années. La communauté locale, quant à elle, compte bien cueillir les fruits de cette intervention de l'État afin de rebâtir une économie plus forte et plus diversifiée.

Dans un premier temps, ce chapitre montrera de quelle façon la pression monte dans les années 1975 et 1976 en faveur d'une intervention importante dans l'industrie de l'amiante, autant au niveau local qu'à l'échelle nationale. Puis, nous analyserons les composantes de la politique sectorielle de l'amiante adoptée par le gouvernement Lévesque en 1978 ainsi que l'accueil qu'elle reçoit dans la population régionale et dans les médias nationaux. Finalement, nous nous pencherons sur la mise en application de cette politique entre 1978 et 1980, alors que la conjoncture de cette industrie est toujours prometteuse.

### 1. La Grève de Thetford Mines et la radicalisation du discours sur l'amiante, 1975-1976

Entre le mois de décembre 1974 et l'élection du gouvernement Lévesque en novembre 1976, une grave crise économique régionale place la région de l'Amiante dans une situation de précarité extrême, tandis que la Grève de Thetford Mines projette l'industrie de l'amiante sous les feux de la rampe politique et médiatique de la province. Cette conjoncture exacerbe des tensions déjà présentes et provoque des changements dans la façon par laquelle les acteurs locaux et nationaux abordent les problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante. Ceux-ci représentent un problème de plus

en plus pressant, voire incontournable, et les attentions se braquent vers cette industrie plus que jamais critiquée, mais sur laquelle se fondent aussi des espoirs croissants.

### *1.1 Crise économique locale*

L'année 1975 représente une *annus horribilis* pour la communauté de Thetford Mines, frappée de plein fouet par le chômage et par l'exil de familles vers d'autres régions. Cette crise de 1975, comme ce fut le cas lors de la fusion minière de 1964, représente un point de rupture dans la façon d'aborder les problèmes économiques de la région de Thetford Mines, et ce pour deux raisons : le manque flagrant de dynamisme économique pousse la communauté, dans un premier temps, à s'en remettre à l'aide du gouvernement et, dans un deuxième temps, à concentrer ses espoirs sur la maximisation des emplois qu'elle retire de l'industrie de l'amiante, grâce à la transformation de l'amiante ou au recyclage des résidus miniers. Ces deux nouvelles orientations vont jouer un rôle primordial durant la période analysée dans ce chapitre, et elles vont s'arrimer en symbiose avec la nouvelle politique de l'amiante mise de l'avant par le gouvernement Lévesque à partir de 1977.

À l'origine de cette nouvelle conjoncture se trouvent d'importantes pertes d'emplois dans la région de Thetford Mines, entre la fin novembre 1974 et février 1975. En l'espace de quelques semaines, c'est plus de 20 % de la population active de l'agglomération thetfordoise qui perd son emploi, le chômage passant de 9 % à plus de 30 % en quelques semaines<sup>1</sup>. Cette hausse subite du chômage est principalement due au violent incendie qui détruit, dans la nuit du 8 décembre 1974, le moulin de la mine King-Beaver, propriété de l'Asbestos Corporation. Dès le lendemain, ce sont 850 employés qui sont licenciés et autant de familles affectées. Parallèlement, les principales entreprises issues de l'élan manufacturier qui avait suivi la fusion minière de 1964 effectuent

---

<sup>1</sup> Service de développement économique de Thetford Mines, «Situation générale de l'économie de la région de Thetford Mines», 20 décembre 1974, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 3.

d'importantes mises à pied<sup>2</sup>. Face à cette accumulation de mauvaises nouvelles, l'ensemble des acteurs locaux se retrouve sous le choc. La CSN se désole que, pour la fête de Noël 1974, la région ne comptera pas moins de 4500 prestataires de l'assurance-chômage<sup>3</sup>. Le maire de Thetford, Louis-Philippe Boucher, éclate en sanglots lors de la conférence de presse sur l'incendie du moulin, tout en ajoutant que «si tous les gens se tiennent ensemble, nous saurons passer à travers cette épreuve.<sup>4</sup>» Face à cette crise, la communauté semble faire preuve de solidarité. En témoignent les rencontres entre les différents acteurs locaux, malgré leurs désaccords, ainsi que la création du Comité de solidarité de la région de l'Amiante, présidé par le maire de Thetford, dans le but de «coordonner les efforts du milieu afin de trouver des solutions acceptables en vue de rétablir la situation économique et sociale tout en maintenant un climat de solidarité<sup>5</sup>.»

Dans une situation aussi désespérée, les acteurs locaux n'ont guère d'autres choix que de demander l'aide des gouvernements. Le commissaire industriel, Guy Beaudoin, justifie cette position contraire aux habitudes de la région : «En 1964, suite à la fusion des compagnies Johnson et Asbestos Corporation et à la mise à pied définitive de 600 personnes, des gestes furent posés par la population et permirent de créer en dix ans plus de 1800 emplois dans le secteur manufacturier. Malheureusement, les événements de ces derniers mois ont presque anéanti ce beau travail et la gravité de la situation dépasse les possibilités d'intervention de notre population.<sup>6</sup>» En réponse à cette situation, le premier ministre Bourassa se propose de rencontrer des représentants de la région afin de discuter d'interventions possibles du gouvernement provincial dans l'économie

---

<sup>2</sup> Ces manufactures spécialisées en véhicules récréatifs ont été très affectées par le Choc pétrolier de 1973 qui défavorise les moteurs énergivores. D'autres obstacles comme des difficultés de financement ont aussi contribué au déclin de cette industrie lourde. Voir à ce sujet Réal Patry, *Une seconde vocation pour Thetford Mines : l'industrialisation*, M.A. UQTR (Géographie), 1974, p. 17.

<sup>3</sup> Pierre Sévigny, «"Difficultés amplifiées par la catastrophe de la King-Beaver" (Guy Beaudoin)», *La Tribune*, 13 décembre 1974, cahier 2 page 6.

<sup>4</sup> Louis-Philippe Boucher, cité dans J.D., «"Si tous les gens se tiennent ensemble, nous saurons passer à travers cette rude épreuve" (Le maire Boucher)», *La Tribune*, 14 décembre 1974, cahier 2 page 6.

<sup>5</sup> Michel Groleau, «Comité spécial mis sur pied afin de trouver des solutions équitables aux problèmes économiques», *La Tribune*, 23 décembre 1974, cahier 2 page 6.

<sup>6</sup> Ville de Thetford Mines, «Rencontre d'une délégation de la région de Thetford Mines avec l'honorable Premier ministre de la province de Québec M. Robert Bourassa», janvier 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P014, boîte 3.

régionale. Lors de cette rencontre, les représentants régionaux (députés, maires, commissaire industriel et membres du nouveau Comité de Solidarité) ont pu présenter leurs doléances au chef du gouvernement : on l'invite à investir dans les infrastructures régionales, à diriger des investissements privés vers la région de l'Amiante, à soutenir la firme Bellevue alors régie par la Loi sur les faillites, à encourager la reconstruction du moulin de la King-Beaver et puis à favoriser la transformation locale de la fibre d'amiante<sup>7</sup>. À la suite de cette rencontre, le premier ministre fait quelques annonces bien accueillies dans la région : le gouvernement mandate l'OPDQ pour réaliser une étude pour analyser les meilleurs moyens de venir en aide à l'économie régionale<sup>8</sup>, il prend à sa charge la dette de la firme Bellevue pendant quelques mois afin de permettre à la région de lui trouver des acquéreurs<sup>9</sup>, il investit dans la création du parc provincial de Frontenac<sup>10</sup>, puis il se dote d'un conseiller spécial pour la région de l'Amiante, le maire de Black Lake Georges-Henri Cloutier<sup>11</sup>. Cloutier est un homme charismatique au franc-parler notoire et qui promeut depuis son élection à la mairie de Black Lake la mise en commun des énergies régionales. Il agit durant cette période difficile comme le nouveau véritable *leader* de la région. Il s'inquiète pour l'avenir de la région de l'Amiante et invite ses concitoyens à ne pas se laisser faire :

Ce qui est important, c'est d'assurer une survie pour notre région. [...] C'est inconcevable, dit-il, pour une région qui a un peu de fierté, que vous les jeunes quand vous cherchez une job, il y en aura pas ici, vous devrez aller à Montréal. [...] On va se battre à mort pour avoir ce qui nous revient. [...] Il faut se battre et c'est en se battant qu'on va être maîtres chez nous<sup>12</sup>.

La crise économique de 1975 conduit non seulement les acteurs locaux à développer un certain attentisme envers l'aide gouvernementale, mais elle les amène

---

<sup>7</sup> *Ibid.* et Service de développement économique de Thetford Mines, «Possibilités d'intervention des autorités gouvernementales pour relancer l'économie de la région de Thetford Mines», 15 janvier 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 3.

<sup>8</sup> Pierre Sévigny, «Étude sur la région de Thetford par l'Office de Planification», *La Tribune*, 14 février 1975, cahier 2 p. 6.

<sup>9</sup> Michel Groleau, «Le gouvernement supportera la dette de Bellevue», *La Tribune*, 10 mars 1975, p. 6.

<sup>10</sup> Pierre Sévigny, «Investissement de \$2.4 millions au parc Frontenac», *La Tribune*, 7 juin 1975, p. 6.

<sup>11</sup> J.D., «Nomination de G.-H. Cloutier», *La Tribune*, 26 février 1975, cahier 2 page 6.

<sup>12</sup> TVCRA, «2<sup>e</sup> journée de notre semaine régionale», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 351, Entre 20 :00 et 32 :00.

aussi à transformer leur conception de la diversification économique de leur région. Entre 1964 et 1974, la communauté fondait sa diversification économique sur le développement du secteur manufacturier lourd. Étant donné l'effondrement de ce secteur, les acteurs locaux dirigent désormais leurs efforts et leurs espoirs vers la maximisation des emplois reliés à l'industrie de l'amiante, comme le prône depuis quelques années le nouveau débat sur les bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante au Québec. Il s'agira donc dorénavant de prioriser la transformation de l'amiante et la réutilisation des résidus miniers, deux atouts propres à la région, pour redynamiser l'ensemble de l'économie régionale. Ce tournant germe rapidement dans les semaines et les mois suivant l'incendie du moulin de la mine King-Beaver. La CSN, par exemple, affirme que pour lutter efficacement contre le chômage endémique dans la région de l'Amiante, il «serait temps de penser et de concrétiser la transformation de l'amiante en produits finis sur notre propre territoire<sup>13</sup>». La délégation thetfordoise qui rencontre Robert Bourassa en janvier 1975 demande elle aussi que des mesures soient mises en place pour favoriser l'établissement d'une usine de transformation de l'amiante dans la région<sup>14</sup>.

Dans les mois qui suivent, il semble de plus en plus évident que le seul secteur offrant un potentiel pour relancer l'économie de la région de Thetford est la transformation de la fibre ainsi que la réutilisation des résidus miniers<sup>15</sup>. Pour s'y prendre, la Chambre de commerce et le Commissariat industriel de Thetford Mines encouragent des gens d'affaires locaux à investir dans la transformation de la fibre<sup>16</sup>. Toutefois, comme le constatent certains observateurs du dossier, une telle démarche a très peu de chance de succès à cause de la mainmise qu'ont les gros joueurs de l'industrie sur la technologie

---

<sup>13</sup> Pierre Sévigny, «"Difficultés amplifiées par la catastrophe de la King-Beaver" (Guy Beaudoin)», *La Tribune*, 13 décembre 1974, cahier 2 page 6.

<sup>14</sup> Ville de Thetford Mines, «Rencontre d'une délégation de la région de Thetford Mines avec l'honorable Premier ministre de la province de Québec M. Robert Bourassa», janvier 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P014, boîte 3.

<sup>15</sup> TVCRA, «2<sup>e</sup> journée de notre semaine régionale», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 351, 1:00.

<sup>16</sup> Pierre Sévigny, «L'industrialisation des produits d'amiante intéresse la Chambre», *La Tribune*, 3 novembre 1976, page régionale de Thetford.

et surtout sur la mise en marché des produits à base d'amiante<sup>17</sup>. Durant son mandat de conseiller spécial du premier ministre pour la région de l'Amiante, Georges-Henri Cloutier travaille d'arrache-pied pour qu'un tel projet se concrétise : «Plutôt que de servir à polluer tous les jours notre région, les résidus d'amiante pourraient être le début d'une relance économique formidable pour notre région<sup>18</sup>.» Mais, selon lui, ce n'est pas aux gens d'affaires locaux qu'incombe la tâche de démarrer un tel projet, mais plutôt aux compagnies minières : «Les minières doivent aider au développement régional parce qu'après tout ils [sic] ont défiguré tout notre paysage qu'on a ici dans la région et ils sont venus exploiter nos ressources naturelles», plaide-t-il<sup>19</sup>. Si leurs efforts ne sont pas à la hauteur, il affirme que le gouvernement libéral créera une société d'État pour prendre en main ce travail<sup>20</sup>.

Bien que tous les acteurs locaux convergent et travaillent dans la même direction, leur souhait ne s'est nullement concrétisé : il n'y a, à la veille de l'élection du Parti québécois en novembre 1976, aucun projet mis sur pied, aucune entente conclue avec les compagnies minières pour réutiliser les résidus et aucune société d'État vouée à la mise en valeur des haldes minières. Du côté des compagnies minières, nous n'avons repéré aucun témoignage d'un intérêt pour faire avancer ce dossier alors que du côté du gouvernement, c'est au sommet de l'État qu'il manque de volonté politique. Les députés libéraux représentant les régions de Thetford Mines et d'Asbestos, Henri Lecours et Yvon Vallières, répètent fréquemment qu'ils attendent une action concrète de la part de leur gouvernement. «Devant une montée spectaculaire du nationalisme concernant les richesses naturelles dans tous les pays et même les pays dits sous-développés, le gouvernement québécois doit intervenir plus directement qu'il ne l'a fait dans le passé

---

<sup>17</sup> Normand Alexandre, *Vers une politique québécoise de l'amiante*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, p. 166 à 171.

<sup>18</sup> George-Henri Cloutier, cité dans G.A.C., «G.H. Cloutier : "Si nous ne nous occupons pas de nos affaires, d'autres s'en occuperont"», *L'Or blanc*, 21 décembre 1976, p. 11.

<sup>19</sup> TVCRA, «2<sup>e</sup> journée de notre semaine régionale», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 351, 22 :00.

<sup>20</sup> J.D., «Usine de transformation des résidus d'amiante : Projet sur le point d'aboutir ?», *La Tribune*, 4 mars 1976, cahier régional de Thetford.

dans le domaine minier et d'une façon toute particulière et rapide en ce qui concerne l'exploitation de l'amiante dans les Cantons de l'Est<sup>21</sup>», affirme par exemple le député Lecours en mai 1976 devant l'Assemblée nationale. Même le ministre des Richesses naturelles, Jean-Gilles Massé, prône une intervention importante de son gouvernement dans ce dossier. Au printemps 1975, il recommande au conseil des ministres d'appliquer les propositions du rapport Normand Alexandre qui, comme nous le verrons sous peu, propose de nationaliser l'Asbestos Corporation afin de favoriser la transformation d'amiantes au Québec<sup>22</sup>. Le premier ministre rejette toutefois l'idée. Appelé à se justifier à la suite de la parution publique du rapport à l'automne 1975, il évoque des contraintes budgétaires : «C'est en raison de cette capacité limitée de payer des contribuables que le gouvernement est obligé de faire des choix, y compris vis-à-vis d'objectifs qui sont tout à fait désirables<sup>23</sup>.»

### *1.2 La Grève de Thetford Mines et l'enjeu de la santé des travailleurs*

Cette nouvelle conjoncture coïncide avec la Grève de Thetford de 1975, un événement majeur dans l'histoire de la région de l'Amiante et même du Québec en entier. Durant 7 mois et demi, plus de 3000 travailleurs des mines d'amiantes de la région de Thetford Mines débrayent au sein d'un front commun intersyndical pour exiger des augmentations de salaire<sup>24</sup>. Cette grève se trame déjà en 1974, alors que les négociations syndicales sont au point mort. Le front commun des syndiqués affiliés à la CSN et aux Métallos est créé en août 1974 et la volonté d'en découdre avec les employeurs est exacerbée par la multiplication de gestes jugés offensants de la part des compagnies, en particulier de l'Asbestos Corporation, à l'égard de la communauté : aux provocations déjà discutées au chapitre précédent s'ajoute l'hésitation de l'Asbestos Corporation à reconstruire le moulin incendié de la King-Beaver. La compagnie ne reconstruira

---

<sup>21</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 20 mai 1976, p. 1176.

<sup>22</sup> Jean-Gilles Massé, «Mémoire au conseil des ministres : Vers une politique de l'amiantes», date exacte non-mentionnée [entre février et juillet 1975], BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>23</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 novembre 1975, p. 2075.

<sup>24</sup> Plus de détails concernant cet événement dans Mélanie Ouellette, «La grève de l'amiantes de 1975», Bulletin du RCHTQ, automne 1998, vol.24, n°2, p. 21-30.

finalement pas le moulin, ce qui provoque beaucoup de colère et de déception dans la communauté et surtout parmi les syndiqués<sup>25</sup>.

Alors même que les travailleurs déclenchent la grève le 18 mars 1975, une nouvelle donnée fondamentale de l'industrie de l'amiante est révélée au grand jour<sup>26</sup>. En effet, en mars 1975, la CSN dévoile les résultats d'une étude qu'elle a commandée concernant les risques pour la santé relatifs au travail dans les mines d'amiante. La CSN parle de «résultats alarmants et tragiques<sup>27</sup>» tandis que l'hebdomadaire local évoque un «génocide à Thetford Mines<sup>28</sup>». L'étude effectuée sur un échantillon de travailleurs thetfordois par un groupe de chercheurs spécialisés en maladies industrielles de l'hôpital Mount-Sinaï de New York révèle qu'après 20 ans d'ancienneté, 61 % des mineurs souffrent de troubles pulmonaires reliés à l'amiante, principalement l'amiantose<sup>29</sup>.

La grève et ces nouvelles préoccupations quant à la santé des travailleurs projettent l'industrie de l'amiante sous les feux de la rampe politique et médiatique du Québec et renforcent le discours critique quant au manque de bénéfices de ce secteur économique. Ce discours intègre désormais des exigences quant à la salubrité des mines d'amiante et au traitement honorable des travailleurs victimes d'amiantose<sup>30</sup>. Cependant, la critique de l'industrie de l'amiante demeure fondamentalement de nature économique et l'aspect de la santé est représenté comme une raison de plus pour obtenir un contrôle ainsi que des bénéfices accrus de cette industrie. «Nous allons arrêter de nous faire exploiter par des multinationales qui font de gros profits et nous tout ce qu'on a c'est de la poussière<sup>31</sup>», affirme par exemple le syndicat de l'Asbestos Corporation.

---

<sup>25</sup> «Manifestation populaire dans les rues de la ville : Les Thetfordois exigent la reconstruction du moulin», *La Tribune*, 10 février 1975, p. 1.

<sup>26</sup> Pour connaître l'historique des connaissances sur les dangers reliés à l'amiante, se référer à Micheline Marier, *De la grève de l'amiante au lobby pro-chrysotile : la question de l'amiante chez les syndicats québécois de l'amiante, 1973-1983*, M.A. Université de Montréal (Histoire), 2016, p. 39 à 44.

<sup>27</sup> CSN, «La poussière, la santé et la négociation», *Le Travail*, mars-avril 1975, p. 23.

<sup>28</sup> «Rapport médical sur les dangers de l'amiantose : "Génocide" à Thetford», *La Tribune*, 5 mars 1975, p. 1.

<sup>29</sup> CSN, «La poussière, la santé et la négociation», *op.cit.*, p. 23.

<sup>30</sup> Le terme «salubrité» se réfère à la diminution de la concentration de fibres d'amiante dans l'air, responsable des maladies pulmonaires.

<sup>31</sup> TVCRA, «L'exploitation des mines... ou des travailleurs ?», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 291.

«Nous, on n'a jamais rien [reçu de notre industrie de l'amiante], sauf le travail dans le fond de la mine, les tas de poussière, l'amiantose et la pollution», illustre l'homme politique péquiste Gilles Grégoire en 1978<sup>32</sup>. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs de l'industrie sont très préoccupés par ce dossier, comme ils le démontrent durant la Commission Beaudry, en particulier en ce qui concerne les compensations aux travailleurs amiantosés et aux veuves des victimes<sup>33</sup>.

Face à cette situation, le gouvernement Bourassa légifère afin de s'attaquer aux problèmes de santé dans les mines d'amiante. Il se penche d'abord sur le projet de loi 52, adopté en juin 1975, visant à compenser les travailleurs amiantosés. En vertu de cette loi et de l'arrêté en conseil 1787-75, l'état des poumons des travailleurs miniers sera évalué annuellement par un comité de pneumologie chargé de délivrer des permis de travail. Ceux qui n'obtiendront pas ce permis devront être compensés par les compagnies minières selon les modalités prévues par la loi<sup>34</sup>. Le gouvernement innove aussi en émettant une première restriction sur la concentration de fibres d'amiante permise dans les mines et les moulins (5f/cc). Cette norme devra être respectée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1978. Finalement, l'Assemblée nationale mandate le juge René Beaudry afin de mener une commission d'enquête sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. La Commission Beaudry déposera en octobre 1976 un rapport d'enquête très étoffé proposant non seulement des mesures plus sévères de la part des compagnies et du gouvernement pour améliorer la santé des travailleurs, mais aussi une nouvelle philosophie du droit du travail qui sera au cœur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail adoptée par le gouvernement Lévesque en 1979. Ces gains au niveau des enjeux de santé ne sont pas accompagnés, pour les grévistes, des gains salariaux attendus. C'est qu'après des mois de grève, le gouvernement fédéral adopte de façon inattendue la Loi C-73 visant à limiter la hausse de l'inflation au Canada et, en vertu de cette loi, les hausses salariales annuelles permises sont plafonnées à un seuil inférieur aux offres patronales.

---

<sup>32</sup> TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1075, 10 :00.

<sup>33</sup> Micheline Marier, *op.cit.*, p. 91. ; Nous présenterons la Commission Beaudry dans les pages qui suivent.

<sup>34</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 27 juin 1975, p. B-2035.

Informé de l'adoption imminente de cette loi, le front commun accepte à la hâte une résolution honorable à ce conflit de travail, le 13 octobre 1975.

Dans le contexte de précarité économique que connaît la région de l'Amiante en 1975, la grève des travailleurs miniers exacerbe les tensions de classe déjà présentes dans la région. En effet, il s'avère que les intérêts et les actions des syndiqués divergent radicalement de ceux des gens d'affaires et des organismes à vocation économique comme la Chambre de commerce et le Commissariat industriel. Ces derniers estiment que la grève affaiblit une économie régionale déjà meurtrie en la privant de dizaines de millions de dollars en salaires. Cette situation, plaident-ils, nuit aux fournisseurs de biens et de services locaux ainsi qu'à la relance économique, tandis que le chômage continue à augmenter durant les mois de grève pour atteindre 35 % de la population active à l'automne 1975<sup>35</sup>. Réal Patry, employé de la Commission industrielle, exprime la préoccupation de nombreux hommes d'affaires locaux quant aux effets pervers de cette grève sur l'économie régionale : «Il faut que la grève de l'amiante se règle. Il faut protéger nos commerces et industries à plus forte raison lorsqu'ils appartiennent à des gars de chez nous. Autrement, il ne restera plus que les grandes chaînes et les multinationales qui peuvent toujours s'en tirer. Ce n'est pas en endettant nos travailleurs et nos commerçants pour dix ans à venir qu'on va apporter un meilleur niveau de vie dans notre région<sup>36</sup>.» La Chambre de commerce adopte un ton similaire, demandant aux syndiqués de «négocier au plus sacrant», car «cette grève met en déséquilibre l'économie de la région et si elle se poursuit il faudra plusieurs années pour stabiliser la situation et remonter la côte<sup>37</sup>.» À travers cette colère qui gronde chez les gens d'affaires de Thetford, on peut percevoir une forme d'impuissance face aux difficultés économiques. En effet, leur dynamisme

---

<sup>35</sup> J.D., «Le taux de chômage se maintient à 35 %», *La Tribune*, 22 novembre 1975, page régionale de Thetford.

<sup>36</sup> Y.J., «L'avenir économique : un tableau plutôt sombre», *L'Or blanc*, 16 septembre 1975, page 9.

<sup>37</sup> André Fréchette cité dans «"Les négociations doivent reprendre sinon on va manger des claques" André Fréchette», *L'or blanc*, 26 août 1975, p. 5.

entrepreneurial n'y est plus et la Chambre de commerce agonise faute de participation<sup>38</sup>, tandis que la transformation de la fibre connaît les obstacles évoqués plus tôt.

### *1.3 Radicalisation des positions face à l'industrie de l'amiante*

Dans le contexte de la crise économique locale, de la Grève de Thetford et des préoccupations concernant la santé des travailleurs miniers, on constate que les prescriptions encouragées par les acteurs locaux et nationaux dans le but de régler les maux de l'industrie de l'amiante sont de plus en plus drastiques. Entre janvier 1975 et les élections de novembre 1976, l'idée de nationaliser les compagnies se répand dans le débat public. De plus, le Parti québécois fait de l'amiante l'un de ses principaux chevaux de bataille tandis que le gouvernement libéral se refuse toujours d'intervenir dans cette industrie.

Dans la région de l'Amiante, la Grève de Thetford et le manque de volonté affichée par l'Asbestos Corporation à l'idée de reconstruire le moulin de la King-Beaver contribuent à répandre un discours plus virulent à l'égard des minières. La possibilité de s'approprier les mines d'amiante pour que les gens de la région en soient les ultimes propriétaires est de plus en plus discutée. Les premières évocations d'une nationalisation des mines d'amiante que nous avons répertoriées proviennent des centaines de citoyens qui manifestent à Thetford Mines en février 1975 pour exiger que l'Asbestos Corporation reconstruise le moulin, arborant le slogan «Rebâtir ou nationaliser<sup>39</sup>». La CSN ressasse aussi de plus en plus cette idée durant la Grève de Thetford : «Ça fait déjà trop longtemps que les compagnies minières de la région exploitent notre richesse sans que nous en profitions et si elles refusent de négocier, nous n'avons qu'à les nationaliser<sup>40</sup>.» Un autre exemple démontrant ce phénomène est l'éditorial du *Progrès de Thetford* du 1<sup>er</sup> avril 1975. Le journaliste Georges Larochelle propose que Québec nationalise l'Asbestos

---

<sup>38</sup> «La Chambre de commerce à l'agonie ?», *La Tribune*, 27 octobre 1977, p. 14.

<sup>39</sup> «Manifestation populaire dans les rues de la ville : Les Thetfordois exigent la reconstruction du moulin», *La Tribune*, 10 février 1975, page 1.

<sup>40</sup> Pierre Sévigny, «"Nationalisons les compagnies qui exploitent notre richesse" (Membres de la SAL)», *La Tribune*, 22 août 1975, cahier 2 p. 6.

Corporation puis que les actions de la compagnie d'État soient vendues aux travailleurs, «Ainsi, un jour, les mineurs pourraient être propriétaires de leur mine<sup>41</sup>.» Alors que cette possibilité était à peine discutée quelques mois plus tôt, 40 % de la population de la région se dit favorable à la nationalisation de l'Asbestos Corporation, la compagnie la plus honnie de l'industrie, en mars 1975<sup>42</sup>. La volonté de plusieurs acteurs locaux de retirer davantage de bénéfices de l'industrie de l'amiante se traduit aussi par l'insistance mise sur la transformation des résidus et de la fibre d'amiante. Hors de la région, des organismes tels que le Conseil régional de développement des Cantons-de-l'Est (CRDCE) et le syndicat des travailleurs de la Mine Jeffrey d'Asbestos insistent davantage eux aussi sur l'importance d'accroître les bénéfices régionaux de l'industrie de l'amiante, tout en ouvrant la voie à la nationalisation : «En cas d'échec [de l'accroissement des bénéfices collectifs de l'industrie], la nationalisation de toutes les industries de l'amiante du Québec s'imposera<sup>43</sup>.»

L'idée de nationaliser l'industrie de l'amiante se trouve légitimée en octobre 1975 par la parution publique d'un rapport prônant l'étatisation de l'Asbestos Corporation. *Vers une politique québécoise de l'amiante*, communément appelé Rapport Alexandre, est le résultat final d'une étude sectorielle sur l'industrie de l'amiante débutée en juillet 1973 par la Direction générale des Mines du Ministère des Richesses naturelles dans le but d'émettre des recommandations aux autorités politiques pour qu'elles énoncent une politique de l'amiante<sup>44</sup>. L'auteur, l'ingénieur Normand Alexandre, dresse le portrait de cette industrie et des faibles retombées qu'elle offre à l'économie et au Trésor québécois, concluant que «nous suggérons d'organiser un secteur autochtone et intégré dans l'industrie de l'amiante au Québec [...] par l'achat [par le gouvernement du Québec] d'une

---

<sup>41</sup> Georges Larochelle, «Une solution osée pour l'amiante», *Le Progrès de Thetford*, 1er avril 1975, p. 13.

<sup>42</sup> J.D., «Une partie de la population en faveur de la nationalisation de l'Asbestos», *La Tribune*, 20 mars 1975, cahier 2 page 6.

<sup>43</sup> Centrale des syndicats démocratiques (CSD), «Le premier manifeste de la CSD», *Le Devoir*, 28 mai 1975, p. 5.

<sup>44</sup> Normand Alexandre, *Vers une politique québécoise de l'amiante*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, 180 pages.

part majoritaire du capital-actions de l'Asbestos Corporation<sup>45</sup>.» Le rapport affirme que la meilleure façon d'augmenter les retombées de cette industrie au Québec est de développer le secteur de la transformation. Or, étant donné l'absence d'initiatives privées autochtones en ce sens et l'épuisement des recours incitatifs tels que des subventions, des tarifs douaniers ou des déductions d'impôts, Normand Alexandre considère l'intervention étatique comme le dernier recours possible<sup>46</sup>. Lorsque l'État contrôlera une grande partie de la production de fibre, il sera en mesure de la vendre à rabais à des entreprises québécoises intéressées à la transformation, ce qui augmentera la rentabilité de la transformation locale. Par ailleurs, le rapport évalue que c'est l'Asbestos Corporation qui devrait être étatisée, puisque la rumeur circule que l'entreprise serait à vendre<sup>47</sup> et puisqu'elle fait piètre figure au niveau de ses considérations sociales et économiques à l'égard du Québec et de la région de Thetford Mines<sup>48</sup>. Bien que le rapport Alexandre n'ait pas obtenu une grande couverture médiatique lors de sa parution, il contribue certainement à normaliser l'idée de la nationalisation dans le débat public. De plus, le rapport servira de base de travail pour le gouvernement Lévesque lors de l'élaboration de sa politique de l'amiante<sup>49</sup>.

Durant ces deux années troubles pour la région de l'Amiante, le Parti québécois se fait très présent dans tous les dossiers concernant l'industrie de l'amiante, raffermissant ses positions énoncées dans les années précédentes. Comme la population locale, le PQ est outré que l'Asbestos Corporation hésite à reconstruire le moulin incendié, n'hésitant pas à exiger sa reconstruction<sup>50</sup>. De passage à Thetford en janvier 1975 pour prendre acte de la crise économique qui fait rage dans la région, René Lévesque condamne l'état d'asservissement de l'industrie de l'amiante dont l'avenir est entre les mains des caprices d'une multinationale étrangère : «Il est ridicule qu'une richesse

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. VI.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 138-139.

<sup>49</sup> Groupe de travail sur l'amiante, «Dossier amiante», avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>50</sup> *DANQ*, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 19 mars 1975, p. 20.

naturelle qui nous appartient soit exploitée par des étrangers. Il est également ridicule que l'on soit obligé de se mettre à genoux devant une compagnie pour qu'elle reconstruise un moulin alors que ce sont nos propres ressources qui sont en jeu<sup>51</sup>.» De plus, pour la première fois, le chef du PQ fait la promotion de la nationalisation des mines d'amiante : «On devrait prendre les mêmes procédures avec les compagnies minières que celles prises lors de la nationalisation d'Hydro-Québec. On pourrait d'abord s'assurer du contrôle de la mine King Beaver pour ensuite prendre la direction des autres.<sup>52</sup>»

Le déclenchement de la grève et la publication des résultats de l'étude de Mount-Sinaï poussent le PQ à s'engager de façon encore plus ferme pour réformer en profondeur l'industrie de l'amiante. Un événement marque profondément cette profession de foi du Parti québécois à faire de l'amiante l'une de ses priorités politiques. Un mois après le début de la grève, René Lévesque, Jacques Parizeau, Jacques-Yvan Morin et Camille Laurin se rendent à Thetford Mines pour apporter leur support inconditionnel aux grévistes. Devant une assemblée de centaines de mineurs, ces grands noms du Parti québécois affirment non seulement que le problème de l'amiante devient une priorité pour leur parti, mais ils expliquent durant plus d'une heure pourquoi la nationalisation de l'ensemble des mines d'amiante de la région sera bénéfique pour les mineurs, pour la région et pour l'ensemble des Québécois<sup>53</sup>. Ce discours a profondément marqué l'imaginaire des grévistes présents et a forgé des attentes dans la région à l'endroit du Parti québécois<sup>54</sup>. Pour faire suite à ses engagements, l'opposition péquiste dépose, le 20 juin 1975, une motion de censure contre le gouvernement Bourassa visant à ce «que cette Assemblée blâme le gouvernement pour son inaction en ce qui concerne le développement de l'industrie de l'amiante au Québec, y compris l'amélioration des

---

<sup>51</sup> René Lévesque, cité dans J.D., «"Les Québécois doivent contrôler leurs richesses naturelles" (René Lévesque)», *La Tribune*, 24 janvier 1975, cahier 2 page 6.

<sup>52</sup> René Lévesque, cité dans Maurice Dumas, «Le chef du parti québécois visite la région», *Le Progrès de Thetford*, 28 janvier 1975, p. 28-29.

<sup>53</sup> Michel Groleau, «Le PQ demandera la nationalisation de l'amiante», *La Tribune*, 21 avril 1975, page 1.

<sup>54</sup> En effet, dans les années suivantes, des gens de la région de l'Amiante se remémorent ce discours pour justifier leurs attentes élevées à l'égard de la politique de l'amiante du Parti québécois. Voir par exemple Parti québécois de Frontenac, «La politique de l'amiante du PQ accumule reculs et retards», *La Tribune*, 23 août 1979, p. 8.

conditions de travail dans ce secteur<sup>55</sup>.» Jusqu'à son élection en novembre 1976, le Parti québécois rappelle fréquemment les problèmes de l'industrie de l'amiante ainsi que son engagement à résoudre ces problèmes, tout en renchérissant sur les bénéfices qu'obtiendrait la région de l'Amiante si l'on transformait davantage de fibres au Québec. «La région de l'Amiante pourrait être l'une des régions les plus riches du Québec si on prenait en main l'industrie minière», affirme par exemple le député péquiste Jacques-Yvan Morin<sup>56</sup>. À l'approche de la joute électorale, le PQ mise sur ses positions sur l'amiante afin de remporter la victoire dans le comté de Frontenac : il publicise ses engagements dans les médias régionaux, comme dans le dossier «L'Amiante c'est à nous... et d'autres en profitent à notre place» publié le 1<sup>er</sup> juillet 1975 dans le *Progrès de Thetford*<sup>57</sup>; il renchérit sur le nombre d'emplois que créerait sa politique de l'amiante, Jacques Parizeau évoquant même l'idée de la création de 8000 emplois<sup>58</sup>; puis les grands noms du parti se rendent à répétition à Thetford Mines où se tient entre autres le congrès du PQ pour la région de l'Estrie<sup>59</sup>. Puisque les questions reliées à l'amiante se retrouvent en tête des priorités des électeurs de la région en novembre 1976 selon un sondage<sup>60</sup>, le terrain est fertile pour les idées du Parti québécois. Lors des élections du 15 novembre 1976, le co-fondateur et candidat-vedette du PQ, Gilles Grégoire, remporte la victoire dans Frontenac en faisant ses meilleures performances dans la région amiantifère de Thetford Mines<sup>61</sup>.

## 2. La mise sur pied d'une politique québécoise de l'amiante, 1977-1978

---

<sup>55</sup> DANQ, 30<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 20 juin 1975, p. 1442.

<sup>56</sup> J.D., «Prendre en mains l'industrie minière (Jacques-Yvan Morin)», *La Tribune*, 26 février 1976, page régionale de Thetford.

<sup>57</sup> Parti québécois de Frontenac, «L'Amiante c'est à nous... et d'autres en profitent à notre place», *Le Progrès de Thetford*, 1<sup>er</sup> juillet 1975, p. 14 à 17.

<sup>58</sup> G.A.C., «Si nous prenons le pouvoir, un pays bien à nous dans 2 à 3 ans», *L'Or blanc*, 12 octobre 1976, page A5.

<sup>59</sup> Fortunat Marcoux, «Le PQ propose l'étatisation des entreprises d'extraction d'amiante», *Le Soleil*, 13 octobre 1976, p. B4.

<sup>60</sup> «Dans Frontenac, la campagne électorale suscite de l'intérêt», *Le Progrès de Thetford*, 10 novembre 1976, p. 13.

<sup>61</sup> D.N.C., «Gilles Grégoire : "Je suis heureux !"», *L'Or blanc*, 16 novembre 1976, page A3.

L'élection du premier gouvernement du Parti québécois représente un événement très important dans l'histoire de l'industrie québécoise de l'amiante puisqu'elle marque l'avènement d'une période d'intervention étatique massive dans ce secteur économique. Nous avons constaté précédemment que le dossier de l'amiante a constitué un cheval de bataille politique du PQ dans les années précédant son élection. Depuis 1973, la formation souverainiste a inclus dans son programme la volonté d'assurer un «contrôle majoritairement québécois» dans cette industrie ainsi que de créer un office de mise en marché de la fibre d'amiante, comme recommandé par le CRD des Cantons de l'Est<sup>62</sup>. Par ailleurs, le Parti québécois promet aussi depuis 1975 de nationaliser toutes les mines d'amiante et de créer des milliers d'emplois dans la transformation de cette matière première. Une fois porté au pouvoir, il tient sa promesse d'intervenir dans l'industrie de l'amiante en adoptant la politique québécoise de l'amiante, annoncée officiellement en octobre 1977. Dans cette section, nous allons présenter le contenu de cette politique, ses ambitions et puis l'accueil qu'elle reçoit parmi les acteurs locaux et nationaux intéressés.

### *2.1 La politique québécoise de l'amiante*

Le soir du 21 octobre 1977, le premier ministre René Lévesque, le ministre des Ressources naturelles Yves Bérubé et le député de Frontenac Gilles Grégoire se rendent à Thetford Mines pour présenter les grandes lignes de la politique québécoise de l'amiante. Ces dignitaires sont accueillis en grande pompe à la Polyvalente de Thetford, devant un public de plus de mille personnes débordant d'enthousiasme. René Lévesque commence son discours en évoquant les problèmes fondamentaux dans l'industrie de l'amiante. «La politique québécoise de l'amiante [...] va nous permettre ensemble de transformer pour nous et pour ceux qui vont venir après nous [...] toute une réalité qui a été si longtemps inacceptable pour les Québécois dans un secteur stratégique de notre économie.<sup>63</sup>» Cette réalité, Lévesque la résume en quatre absences : absence d'emplois

---

<sup>62</sup> Proposition que le CRDCE réitère dans un mémoire au début de 1977. Comité des mines du CRDCE, «Une politique québécoise de l'amiante», Asbestos, Comité des mines du CRDCE, 1977, 150 pages.

<sup>63</sup> TVCRA, «Annonce de la politique québécoise de l'amiante», 21 octobre 1977, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 75, 13 :30.

dans la transformation malgré le monopole dont jouit pourtant le Québec, absence de décisions québécoises pour guider le développement de cette industrie, absence de salubrité des lieux de travail et des produits de l'amiante, et absence du gouvernement québécois dans une industrie opaque qui agit comme un cartel.

Face à ces défis, le gouvernement du Québec propose une politique de l'amiante qui devra québécoiser et donner des perspectives nouvelles à cette industrie jugée dysfonctionnelle. Cette politique a été conçue durant l'année 1977 par le groupe de travail sur l'amiante, un groupe de fonctionnaires dirigé par le sous-ministre aux Ressources naturelles, Daniel Perlstein, et chapeauté par les ministres Yves Bérubé et Bernard Landry. Le plan d'action qu'ils ont conçu est plus modéré que ce que les promesses du Parti québécois avaient laissé entendre. Des politiques comme la création d'un office de mise en marché, la prise de contrôle de toutes les compagnies d'amiante et le doublement des droits miniers pour les gisements d'amiante ont toutes été rejetées par le groupe de travail sur l'amiante, par les ministres responsables et par le conseil des ministres. Les raisons invoquées pour opter pour une politique de l'amiante plus modérée sont multiples : contraintes budgétaires; limites imposées par le cadre constitutionnel; volonté de concilier les acteurs socio-économiques de cette industrie plutôt que de se les mettre à dos; conscience que l'entreprise est risquée et qu'il vaut mieux agir prudemment et par étapes; puis préoccupation de ne pas détruire ce qui fait la force de l'industrie québécoise de l'amiante, soit l'efficace mise en marché internationale de la fibre<sup>64</sup>.

La politique québécoise de l'amiante annoncée par le gouvernement se décline en quatre volets<sup>65</sup>. Le premier volet de cette politique témoigne de l'esprit de modération, de conciliation et de prudence qu'a prôné le gouvernement : il s'agit des ententes de développement qui devront être conclues avec les compagnies privées. Les ententes de

---

<sup>64</sup> Le groupe de travail sur l'amiante chargé de concevoir la politique québécoise évalue que la nationalisation de toutes les compagnies aurait coûté environ 750 millions \$. Groupe de travail sur l'amiante, «Dossier amiante», avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>65</sup> Afin d'effectuer le démarrage et la coordination de cette politique, le gouvernement met sur pied dès novembre 1977 le Bureau de l'amiante dirigé par Daniel Perlstein. «Mise en marche de la politique québécoise de l'amiante», *L'or blanc*, 6 décembre 1977, page A-4.

développement représentent des plans d'investissements, souvent conjoints, que chaque compagnie devra mettre en œuvre et qui impliqueront principalement la transformation accrue, les améliorations au niveau de la salubrité des lieux de travail et l'augmentation des efforts dans la recherche et le développement. Chaque compagnie disposera d'un délai de 2 ans pour conclure une entente de développement avec le gouvernement. Sinon, prévient Québec, la compagnie récalcitrante risque d'être nationalisée. Le message est clair : désormais, c'est Québec qui tient le gros bout du bâton et les compagnies privées devront se soumettre aux règles du jeu fixées par le gouvernement.

Le deuxième volet de la politique québécoise de l'amiante vise directement l'objectif fondamental qu'est la transformation accrue de l'amiante au Québec. Pour ce faire, le gouvernement du Québec crée la Société nationale de l'amiante (SNA), une société d'État chargée d'investir, seule ou en collaboration avec le secteur privé, dans la transformation de l'amiante au Québec. Par ailleurs, elle sera aussi responsable d'administrer les futurs gisements d'amiante nationalisés et mis en exploitation par l'État. Afin d'investir dans des projets de transformation de la fibre, la SNA disposera d'un fonds de capital-actions de 50 millions \$. Le ministre Bérubé estime que la SNA pourrait mettre sur pied un réseau de 10 à 15 usines de transformation dans les 10 prochaines années, créant environ 2000 emplois directs, moyennant des investissements de 100 millions \$<sup>66</sup>.

Le troisième volet de la nouvelle politique gouvernementale, sans conteste celui qui retient le plus l'attention, c'est l'acquisition par le gouvernement d'une part majoritaire des actions de l'Asbestos Corporation, dont le nom est francisé en 1977 sous la forme «Société Asbestos Limitée» (SAL). Cette décision plus audacieuse vise plusieurs objectifs. Un premier objectif incontestable consiste à s'attaquer à ce que représente l'Asbestos Corporation pour les Québécois. En prenant possession de cette compagnie, le gouvernement Lévesque envoie un message clair : la modernisation du Québec est incompatible avec ce genre de multinationales, icônes d'un peuple et de son territoire qui

---

<sup>66</sup> Yves Bérubé, «Mémoire au conseil des ministres : au sujet de la politique de l'amiante», date exacte non-mentionnée [entre août et septembre 1977], BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

se sont fait exploiter économiquement sans recevoir leur juste part de dignité et de retombées économiques. Mais au-delà d'un geste symbolique, l'acquisition de l'Asbestos Corporation répond avant tout à des considérations économiques. La transformation accrue de la fibre au Québec, objectif central de cette politique, exige que le gouvernement intervienne dans certains paramètres économiques afin de rendre *compétitifs* les produits manufacturés d'amiante québécois, malgré l'éloignement des marchés. Or, l'acquisition de l'Asbestos Corporation, aux dires des promoteurs de cette politique, représente l'unique levier économique dont dispose Québec pour accroître leur compétitivité puisque les autres leviers économiques se retrouvent entre les mains du gouvernement fédéral (manipulation des tarifs douaniers) ou bien ils se sont déjà avérés inefficaces (subventions provinciales et fédérales à la transformation des produits minéraux), comme le faisait remarquer le rapport Alexandre. Détenir un gisement d'amiante procure d'abord à la Société nationale de l'amiante l'avantage de l'intégration verticale : comme la plupart de ses concurrents, la SNA disposera de la matière première qui entrera dans la fabrication de ses produits manufacturés, plutôt que de devoir l'acheter à d'autres<sup>67</sup>. L'autre avantage que procure cette acquisition au chapitre de la compétitivité, c'est le congé d'impôts fédéral et provincial sur les compagnies d'État qui réduira les coûts des produits<sup>68</sup>. Par ailleurs, le gouvernement estime que la création d'un secteur-témoin dans l'industrie de l'amiante est indispensable afin de récolter l'expertise de cette multinationale très bien positionnée au niveau de la connaissance des clients, de la mise en marché, de la fixation des prix et de la technologie. Dernier avantage et non le moindre, la nationalisation de cette compagnie permettra de rediriger une part considérable de ses profits vers les coffres de l'État québécois.

Finalement, le dernier volet de la politique québécoise de l'amiante concerne la recherche et le développement. Le nouveau Centre de recherches et de développement de l'amiante qui, en vertu des ententes de développement, mettra en commun l'expertise

---

<sup>67</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 24 mai 1979, p. 1389.

<sup>68</sup> Ministère des ressources naturelles, «Discours-type : amiante», avril 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

du département d'études sur l'amiante de l'Université de Sherbrooke ainsi que des chercheurs de l'Asbestos Corporation et des autres compagnies privées, formera la plus grande concentration de connaissances et d'expertise scientifique en matière d'amiante au monde. Ce centre de recherches aura trois objectifs. Le premier sera de développer des procédés industriels afin de recycler les résidus d'amiante en produits commercialisables et compétitifs. Les villes minières d'Asbestos et de Thetford Mines en seront les principales bénéficiaires puisque ce sont elles qui cohabitent avec les résidus miniers. Le deuxième objectif sera de concevoir une nouvelle génération de produits amiantés qui ne représenteront aucun risque pour la santé. Cet objectif répond à deux nécessités. L'industrie manufacturière de l'amiante est une industrie mature qui, bien qu'omniprésente dans les objets du quotidien, a cessé depuis quelques années de s'étendre à de nouveaux produits à cause du ralentissement de la croissance économique et des inquiétudes croissantes concernant l'amiante qui poussent à se tourner vers des produits substitués. Cette situation fait en sorte que les nouvelles usines manufacturières de la SNA devront, en grande partie, fabriquer des produits nouveaux qui n'ont pas déjà des lignes de production. De plus, il est nécessaire pour l'avenir de l'industrie de concevoir des produits entièrement salubres qui ne représentent aucun risque pour la santé des travailleurs et des consommateurs. Le centre de recherches québécois apposera fièrement sur tous les produits qu'il approuvera le sceau «approuvé-Québec»<sup>69</sup> comme gage de salubrité qui sera mondialement reconnu, espère-t-on. Dans le même ordre d'idée, le troisième objectif de ce nouveau centre de recherches sera de maximiser la salubrité des lieux de travail exposés à l'amiante. Encore là, le Québec porte l'ambition de voir s'élargir à l'international l'expertise et l'autorité qu'il a déjà développées grâce à la Commission d'enquête sur la salubrité dans les mines d'amiante dirigé par René Beaudry<sup>70</sup>.

---

<sup>69</sup> TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1076, 10 :30.

<sup>70</sup> Yves Bérubé, «Le Devoir», 8 mai 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Avec sa politique de l'amiante, le gouvernement du Québec fait le pari qu'il peut prendre en charge une industrie dysfonctionnelle et en proie à de sérieux problèmes, qu'il peut l'assainir et qu'il peut la convertir en une grande source de richesse et de fierté pour les Québécois d'aujourd'hui et des générations futures :

Il s'agit-là d'une des politiques économiques les plus importantes que nous aurons à réaliser ces années-ci, soutient le premier ministre Lévesque. C'est une politique dont l'évidence saute aux yeux depuis des années pour ne pas dire depuis des générations. C'est une politique qui, pour la région des Bois-Francs, de l'Estrie et pour toute l'économie du Québec, est pleine de perspectives nouvelles, de rentabilité et d'autodéveloppement, c'est-à-dire de dignité collective<sup>71</sup>.

Évidemment, le passage du temps n'a pas donné raison à l'optimisme du gouvernement Lévesque quant à ce pari, loin de là : la politique de l'amiante a été abondamment critiquée pour ses résultats négatifs. Pourtant, les promoteurs de la politique de l'amiante prennent leurs décisions à la fois sur des fondements rationnels et sur des observations empiriques. Afin de comprendre le contexte dans lequel le gouvernement Lévesque juge que le jeu en vaut la chandelle, voici quelques clarifications qui s'imposent.

Premièrement, il faut comprendre qu'une fois au pouvoir, pour le gouvernement Lévesque, la question n'est pas de savoir s'il est justifié de s'impliquer dans l'industrie de l'amiante, mais bien de savoir comment s'impliquer. En effet, le groupe de travail sur l'amiante mis sur pied dès janvier 1977 reçoit la tâche d'évaluer les modalités de l'intervention gouvernementale et non la pertinence du principe d'une intervention dans l'industrie de l'amiante. En effet, comme nous l'avons constaté, cette pertinence s'impose depuis plusieurs années dans le débat public. Non seulement elle s'impose, mais de nombreux intervenants du débat jugent que ce dossier traîne depuis beaucoup trop longtemps et il est donc attendu que le nouveau gouvernement agisse rapidement. Lors de l'annonce de la politique québécoise de l'amiante, René Lévesque exprime clairement cet état d'esprit : « Aujourd'hui, affirme-t-il, c'est le commencement de l'histoire de notre

---

<sup>71</sup> Jean-Claude Picard, «La bataille de l'amiante reprendra de plus belle après le vote en 2<sup>e</sup> lecture», *Le Devoir*, 14 mars 1978, p. 7.

amiante au Québec et plus seulement de l'amiante des autres. Il n'y a personne, ni ailleurs ni ici, qui pourra dire bon dieu qu'on n'a pas assez attendu<sup>72</sup>.»

Deuxièmement, comment imaginer un déclin de l'industrie de l'amiante dans un avenir rapproché alors qu'elle connaît les meilleures performances de son histoire ? La croissance soutenue de la demande mondiale en amiante dans les années 1970 ainsi que l'envolée des prix à un niveau supérieur à celui déjà élevé de l'inflation font en sorte que les compagnies minières engendrent des profits records. Pendant que le groupe de travail sur l'amiante conçoit sa politique, en 1977, ils ont sous la main des statistiques très encourageantes pour l'industrie. D'abord, l'année qui vient de s'écouler est la meilleure de l'histoire pour l'industrie québécoise de l'amiante tandis que l'année en cours s'enlève pour être encore meilleure<sup>73</sup>. De plus, les perspectives d'avenir sont très encourageantes. Le groupe de travail sur l'amiante fonde son optimisme sur deux études émanant de sources fiables, une étude du ministère de l'Énergie et des Mines du Canada datée de 1976<sup>74</sup> et une autre du Département américain de l'Intérieur datée de 1977<sup>75</sup>, qui tablent sur une consommation mondiale d'amiante en croissance constante jusqu'à l'an 2000 conjuguée à des hausses de prix d'environ 15 % pour les deux années à venir et de 4 % par an pour les quatre années suivantes<sup>76</sup>. Ces études font même état d'une pénurie d'amiante à prévoir à moyen terme, ce qui fait croire aux concepteurs de la politique de l'amiante que la SNA devra mettre en valeur de nouveaux gisements dans un avenir rapproché<sup>77</sup>. Ainsi, pour les artisans de la politique de l'amiante, un déclin de ce secteur économique paraît difficilement envisageable. Ce qui apparaît plus nettement

---

<sup>72</sup> TVCRA, «Annonce de la politique québécoise de l'amiante», 21 octobre 1977, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 75, 41 :50.

<sup>73</sup> Michel Nadeau, «Le marché de l'amiante demeurera ferme», *Le Devoir*, 5 avril 1977, p. 19.

<sup>74</sup> Énergie, mines et ressources Canada, «Amiante», Ministère de l'Énergie, des mines et des ressources, Série de la politique minérale, Ottawa, 1976, 28 pages.

<sup>75</sup> Robert A. Clifton, «Asbestos», Department of the Interior, Bureau of Mines, Mineral Commodity Profiles, Washington, septembre 1977, 17 pages. Cette étude prévoit même que le plus grand risque pour la consommation mondiale d'amiante à long terme sera une offre trop limitée.

<sup>76</sup> Groupe de travail sur l'amiante, «Dossier amiante», avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>77</sup> Yves Bérubé, «La Politique québécoise de l'amiante», Ministère de Ressources naturelles, Québec, juin 1978, p. 10.

devant eux, c'est que des multinationales étrangères s'enrichissent plus que jamais, et ce sur le dos des Québécois.

Troisièmement, le groupe de travail sur l'amiante et le gouvernement Lévesque estiment que les craintes croissantes des consommateurs dans certains pays industrialisés envers les risques pour la santé posés par l'utilisation de l'amiante représentent certes un défi fondamental pour l'avenir de cette industrie, mais un défi qui peut être relevé. Voici la position officielle du gouvernement sur ce sujet :« Après avoir écarté les usages intolérables de l'amiante, le gouvernement, guidé en cela par une information rigoureuse et indépendante, pourra identifier les nombreuses utilisations sécuritaires de l'amiante et lui donner la place qu'il peut occuper dans notre économie, car l'amiante n'est pas un produit en voie de disparition.<sup>78</sup>» Il n'est donc pas question d'occulter les risques tout à fait réels posés par l'usage de l'amiante, mais le gouvernement est convaincu que les dangers peuvent être contrôlés et que les craintes des consommateurs pourront être apaisées. L'idée répandue à ce sujet à l'époque est que l'exploitation de l'amiante par des compagnies privées intéressées seulement par les profits et insouciantes des enjeux de santé publique est à la source du problème<sup>79</sup>. L'arrivée du gouvernement du Québec dans cette industrie ainsi que la mise en place d'un centre de recherches de pointe et indépendant voué à l'amiante permettront de rendre salubres les produits amiantés, de contrôler les risques lorsqu'il est impossible de les éliminer et, ainsi, de rassurer les consommateurs.

Quatrièmement, dans le même ordre d'idée, les fonctionnaires du groupe de travail sur l'amiante établissent que la fibre d'amiante n'est pas menacée d'être remplacée sur une large échelle par des produits de substitution. Les deux principaux substituts à l'amiante, la fibre de verre et le polychlorure de vinyle (PCV), sont loin d'égaliser la fibre naturelle : ils sont plus dispendieux, moins performants et les dangers

---

<sup>78</sup> Yves Bérubé, «Le Devoir», 8 mai 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>79</sup>Télé-Québec, «La question de l'Amiante à la Télévision de Radio-Québec», animé par Gil Courtemanche, diffusé en direct le 23 janvier 1978, 29 :30 ; Yves Bérubé, «Le Devoir», 8 mai 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

qu'ils posent pour la santé semblent alors égaux à ceux de l'amiante, d'autant plus que la façon de les manipuler sécuritairement n'est pas encore bien connue<sup>80</sup>. Cependant, par rapport à la substitution, le groupe de travail sur l'amiante et le gouvernement ne semblent pas mesurer l'ampleur de la menace que cela représente à plus long terme pour l'industrie de l'amiante. Ils sont pourtant bien au fait que les grands manufacturiers d'amiante comme la Johns Manville investissent tout leur budget de recherche et développement dans les produits de substitution. La firme de génie-conseil Sorès, qui a été mandatée par l'AMAQ en 1977 pour étudier les possibilités de transformation de l'amiante au Québec, les met aussi en garde contre la tendance accélérée à la substitution de l'amiante<sup>81</sup>.

En dernier lieu, le gouvernement Lévesque n'a pas confiance en ceux qui combattent sa politique. En effet, les groupes qui s'opposent à l'intervention du gouvernement du Québec dans l'industrie de l'amiante sont les producteurs miniers ainsi que les oppositions libérale et unioniste. Or, selon le gouvernement, ce sont eux qui sont responsables de la situation actuelle et du statu quo depuis des années dans l'industrie de l'amiante. Ainsi, ces intervenants n'ont aucune crédibilité pour le gouvernement lorsqu'ils remettent en question la politique de l'amiante en évoquant les risques de substitution ou de bannissement, ou encore lorsqu'ils affirment que la transformation de l'amiante au Québec est impossible<sup>82</sup>. En réponse au rapport Sorès, financé par les minières, qui prévoit une percée des substituts à moyen terme, René Lévesque rétorque qu'ils «sont complètement dans les patates, [que] l'augmentation de la demande va être beaucoup plus substantielle» et «que les Québécois s'étaient fait mentir depuis des années au sujet du potentiel de ce secteur<sup>83</sup>.»

---

<sup>80</sup> Normand Alexandre, «Mémorandum du M.R.N. : Amiante, concurrence avec le PCV», 21 avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>81</sup> Michel Vastel, «Le Québec ne peut transformer guère plus de 7 % de son amiante», *Le Devoir*, 18 janvier 1978, p. 1.

<sup>82</sup> Télé-Québec, «La question de l'Amiante à la Télévision de Radio-Québec», animé par Gil Courtemanche, diffusé en direct le 23 janvier 1978, 1h00 '30.

<sup>83</sup> René Lévesque, cité dans Jean-Claude Picard, «Le chef du PQ dénonce le "carcan" des mandarins fédéraux», *Le Devoir*, 27 janvier 1978, p. 6.

À la lumière de cette mise en contexte, nous pouvons mieux comprendre les motivations expliquant l'assurance et l'optimisme du gouvernement du Québec dans l'adoption de sa politique de l'amiante. Rien de trop surprenant dans ce cas que le groupe de travail sur l'amiante juge que « même dans les pires hypothèses, l'achat de l'Asbestos Corporation a peu de chances d'être un mauvais placement financier<sup>84</sup> » et que « des normes sévères permettront une utilisation sécuritaire de l'amiante, rétablissant ainsi la confiance des gens.<sup>85</sup> »

## 2.2 Réception de la politique québécoise de l'amiante au niveau national

On peut affirmer que la politique québécoise de l'amiante du gouvernement Lévesque reçoit globalement un accueil ambivalent au Québec. D'une part, ses objectifs sont jugés nobles, mais, en même temps, les acteurs s'expliquent mal la pertinence de nationaliser l'Asbestos Corporation pour y parvenir.

La couverture médiatique de la politique québécoise de l'amiante témoigne bien de cette ambivalence générale. Les journalistes expriment globalement une attitude favorable à la politique de l'amiante, mais doutent des bienfaits de la nationalisation<sup>86</sup>. Le rédacteur en chef du *Devoir*, Claude Ryan, témoigne de cet état d'esprit : « Autour du premier objectif du gouvernement, qui consiste à accroître la part de la production d'amiante qui est transformée au Québec, il existe déjà un large accord, [...] cependant, avant d'engager des sommes importantes au service [de cet objectif], on voudra à tout le moins exiger le maximum de précisions et surtout de garanties.<sup>87</sup> »

---

<sup>84</sup> Yves Bérubé, « Mémoire au conseil des ministres : Politique de l'amiante », Québec, Ministère des ressources naturelles, été 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>85</sup> Ministère des ressources naturelles, « Discours-type : amiante », avril 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

<sup>86</sup> Voir par exemple Télé-Québec, « La question de l'Amiante à la Télévision de Radio-Québec », animé par Gil Courtemanche, diffusé en direct le 23 janvier 1978, 2 :00. ; Claude Ryan, « Un programme à la fois timide et ambitieux », *Le Devoir*, 28 octobre 1977, page 4. ; Jean Vigneault, « Nationaliser à tout prix ? », *La Tribune*, 25 octobre 1977, page 4.

<sup>87</sup> Claude Ryan, « Un programme à la fois timide et ambitieux », *Le Devoir*, 28 octobre 1977, page 4.

C'est dans l'arène politique provinciale que l'intervention proposée par le gouvernement Lévesque dans l'industrie de l'amiante est le plus vivement contestée. Elle fait même l'objet de tentatives d'obstruction systématique lorsqu'il vient le temps, au début de 1978, d'étudier puis d'adopter le projet de loi 70 créant la Société nationale de l'amiante<sup>88</sup>. L'offensive des partis d'opposition est tout droit dirigée contre la volonté d'acquérir l'Asbestos Corporation, tandis que les autres volets de la politique québécoise de l'amiante sont approuvés<sup>89</sup>. Les oppositions libérale, unioniste et créditiste accusent le gouvernement Lévesque de pratiquer le «socialisme», ce qui fera fuir les investisseurs, estiment-ils<sup>90</sup>. Le député unioniste de Jacques-Cartier, William Shaw, exprime cette crainte de façon inéquivoque : «We live in the Western World, a world of free enterprise (...) and if you attempt to use government intervention to disturb it unreasonably, it will shut you out<sup>91</sup>.» L'opposition s'accorde aussi pour dire que les sociétés d'État se sont avérées, dans les dernières années, obstinément inefficaces et non rentables<sup>92</sup>. Durant l'étude du projet de loi 70 créant la Société nationale de l'amiante, l'opposition répète qu'une décision aussi lourde de conséquences que celle de nationaliser la Société Asbestos aurait nécessité des études beaucoup plus approfondies, en particulier pour prouver aux Québécois que cette dépense importante est réellement nécessaire pour créer des emplois dans le secteur de la transformation et aussi pour garantir que l'industrie de l'amiante n'est pas en proie à un déclin dans un avenir prévisible<sup>93</sup>. Une dernière critique que formulent les partis d'opposition à l'égard de la politique de l'amiante est qu'elle sera trop coûteuse et que cet argent des Québécois sera directement envoyé aux Américains, sans bénéfices garantis, dans ce qui sera «la plus massive exportation de capital de notre histoire», selon le libéral Claude Forget<sup>94</sup>.

---

<sup>88</sup> Jean-Claude Picard, «Le filibuster de l'amiante : Le PQ entend échapper au piège du bâillon», *Le Devoir*, 3 mars 1978, p. 1.

<sup>89</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 28 février 1978, p. 102 et 113.

<sup>90</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 28 février 1978, p. 112 et 119.

<sup>91</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 2 mars 1978, p. 241.

<sup>92</sup> Par exemple Louis La Rochelle, «Débat sur l'amiante : un filibuster ?», *Le Devoir*, 2 mars 1978, p. 1.

<sup>93</sup> Par exemple dans TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1075, 12 :00 à 17 :00.

<sup>94</sup> Par exemple DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 16 décembre 1977, p. 4945.

Durant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 70, l'opposition cherche à poursuivre sa stratégie d'obstruction parlementaire en conviant des groupes de pression qui, estime-t-elle, seront plutôt critiques à l'endroit de la politique québécoise de l'amiante. La majorité des six intervenants conviés s'avère en fin de compte très favorable à la politique gouvernementale, ce qui permet finalement au Parti québécois de légitimer son projet et de prétendre au consensus<sup>95</sup> : «J'espère, affirme le député de Frontenac Gilles Grégoire, que tous comprendront que la région s'est exprimée et que le cri du cœur est venu des citoyens de la région et de tous les groupes, des municipalités et des corps intermédiaires<sup>96</sup>.»

Le seul organisme convié en commission parlementaire qui se montre réticent face au projet de loi, c'est l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ), représentant les intérêts des producteurs d'amiante<sup>97</sup>. Depuis le début du débat sur l'amiante, l'AMAQ s'oppose à toute intervention de l'État dans l'industrie de l'amiante, affirmant par ailleurs que la transformation de l'amiante n'est tout simplement pas possible au Québec à cause de l'éloignement des marchés. Cependant, l'implacable volonté politique du gouvernement Lévesque d'intervenir dans l'amiante et de multiples rencontres avec le ministre des Ressources naturelles Yves Bérubé ont convaincu les producteurs à se résigner. Ainsi, les producteurs d'amiante se montrent ouverts à collaborer, à condition que ce ne soit pas aux dépens de la rentabilité et du droit de propriété des compagnies<sup>98</sup>. L'AMAQ s'oppose donc à la nationalisation forcée de

---

<sup>95</sup> Voir à ce sujet l'analyse de Stéphane Savard sur l'instrumentalisation politique des groupes de pression dans le cas de cette commission parlementaire. Stéphane Savard, «Débats politiques et prise de parole citoyenne : la création de la Société nationale de l'amiante», *Journal of the Canadian Historical Association*, 2017, vol.28, n°1, p. 157-191.

<sup>96</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission permanente des richesses naturelles – Étude du projet de loi n° 70 – Loi constituant la Société nationale de l'amiante [ci-après Commission loi n° 70], 22 mars 1978, B-597.

<sup>97</sup> Un autre intervenant, la firme de génie-conseil Sorès, est plutôt neutre vis-à-vis du projet de loi.

<sup>98</sup> Michel Vastel, «Les négociations n'ont toujours pas commencé : La valeur comptable d'Asbestos Corp approche \$50», *Le Devoir*, 29 octobre 1977, p. 13.

l'Asbestos Corporation, mais est ouverte à négocier des ententes de développement avec le gouvernement<sup>99</sup>.

Le CRD des Cantons de l'Est fait aussi partie des intervenants conviés en commission parlementaire<sup>100</sup>. Ses représentants ne sont pas certains que les moyens utilisés par le gouvernement soient les meilleurs afin d'atteindre ses objectifs, en particulier la nationalisation de l'Asbestos Corporation<sup>101</sup>, mais ils célèbrent tout de même cette expression d'une volonté politique qui a fait défaut dans le passé pour redonner aux Québécois les bénéfices de l'une de leurs plus importantes ressources naturelles. Le CRDCE affirme en ce sens que «si la présente initiative du gouvernement, par son ampleur, peut paraître radicale aux yeux de certains, c'est qu'elle lui a été imposée en bonne partie par l'insouciance des gouvernements québécois antérieurs<sup>102</sup>.»

Il serait faux de prétendre que la politique de l'amiante a été mal reçue à l'échelle nationale. L'opinion publique semble globalement favorable à une intervention de l'État dans cette industrie. Le potentiel économique d'une transformation accrue de l'amiante au Québec suscite de l'enthousiasme, comme en témoignent les nombreuses villes de la province qui se montrent intéressées à accueillir une usine<sup>103</sup>. Cependant, pour une politique d'une telle envergure et qui concerne une ressource naturelle qui suscite autant de fierté, il s'avère que le gouvernement n'a pas réussi à donner à sa politique de l'amiante une stature comparable à ce que fut Hydro-Québec avec l'hydroélectricité. Comme le soutient le CRDCE, le gouvernement Lévesque n'a ni conçu ni communiqué sa

---

<sup>99</sup> AMAQ, «Une décision coûteuse et démoralisante», *L'or blanc*, 25 octobre 1977, page A-2 ; Dès janvier 1977, quelques jours après que René Lévesque ait confirmé la volonté du gouvernement d'acquérir une compagnie d'amiante, l'AMAQ commande une étude de la firme Sores pour étudier la possibilité de transformer de façon rentable plus d'amiante au Québec. «Transformation de l'amiante : l'industrie propose de financer une étude», *Le Devoir*, 26 janvier 1977, p. 19.

<sup>100</sup> Stéphane Savard, «Débats politiques et prise de parole citoyenne : la création de la Société nationale de l'amiante», *op.cit.*

<sup>101</sup> TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1075, 24 :30.

<sup>102</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission loi n<sup>o</sup> 70, 21 mars 1978, B-566.

<sup>103</sup> C'est le cas par exemple de Lac-Mégantic ou de Trois-Rivières, entre autres. Respectivement DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 22 juin 1977, p. 1598. et Claude Bruneau, «Une suggestion intéressante», *Le Nouvelliste*, 4 mars 1977, page 4.

politique de l'amiante de manière à ce qu'elle porte tout le potentiel symbolique qu'elle aurait pu représenter pour les Québécois : « Le projet du gouvernement semble avoir été élaboré avec soin dans les officines du ministère des Ressources naturelles. Mais, semble-t-il, on a oublié un aspect important, qui aurait pu conférer à ce projet une valeur bien plus grande : c'est la participation des citoyens du Québec à une initiative à la mesure du symbole qu'est l'amiante<sup>104</sup>. »

### *2.3 Réception de la politique québécoise de l'amiante au niveau local*

Dans la région de l'Amiante, la politique québécoise de l'amiante est accueillie très favorablement et elle amène un vent d'optimisme qui faisait cruellement défaut dans la région. On peut affirmer que cette politique fait l'unanimité à Thetford Mines. En plus de susciter des réactions très positives dans diverses enquêtes faites auprès de la population locale<sup>105</sup>, le conseil municipal, les syndicats, le CERSEQ, la Chambre de commerce, la SNQRA et des journalistes se sont tous prononcés en faveur de la politique gouvernementale<sup>106</sup>. Dans la région, la nationalisation de l'Asbestos Corporation est moins controversée puisque la compagnie est largement honnie par la population. Il existe tout de même un spectre d'opinions plus ou moins tranchées quant au projet de nationalisation. Du côté du syndicat des travailleurs de l'Asbestos Corporation affilié à la CSN, non seulement on exige la nationalisation de toutes les mines de la région<sup>107</sup>, mais l'on estime que le gouvernement devrait payer un « juste prix », c'est-à-dire déduire du prix d'achat les indemnités dues aux travailleurs, les dommages environnementaux qui affectent les paysages de la région et les sommes nécessaires pour rendre leurs infrastructures industrielles salubres<sup>108</sup>. Le journaliste local Serge Gosselin défend quant

---

<sup>104</sup> Comité des mines du CRDCE, *L'amiante : un projet québécois mémoire présenté à la Commission parlementaire des richesses naturelles*, 21 mars 1978, p. 8.

<sup>105</sup> « En faveur de la politique de l'amiante », *La Tribune*, 24 mai 1978, p. 19.

<sup>106</sup> Le conseil municipal, le syndicat des travailleurs de l'amiante (CSN) et le CERSEQ ont eu la chance de témoigner de leur support unilatéral à la politique de l'amiante lors de la commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 70. Voir Stéphane Savard, *op. cit.*

<sup>107</sup> André Tardif, « Seule la J. Manville doit échapper à la nationalisation, selon la CSN », *Le Devoir*, 12 novembre 1977, p. 8

<sup>108</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission loi n° 70, 22 mars 1978, B-576.

à lui le point de vue du gouvernement, qui est aussi celui de nombreux organismes tels que le conseil municipal ou la Chambre de commerce : «L'achat de l'Asbestos n'est à mon avis qu'un moyen pour faciliter l'établissement d'industries de transformation chez nous<sup>109</sup>.» De son côté, Georges-Henri Cloutier, ouvertement libéral, n'est pas certain que la nationalisation créera des emplois, mais «je voudrais, dit-il, que tout simplement la Société nationale de l'amiante se comporte exactement comme l'entreprise libre, mais qui prend ses responsabilités sociales<sup>110</sup>.»

Ce qui intéresse le plus les gens dans la région, c'est la possibilité de développer l'économie régionale, de diversifier la structure industrielle présentement dépendante de l'extraction des ressources et, ainsi, de garantir un avenir à la région. Selon le CERSEQ, «La Société nationale de l'amiante [...] devra bâtir, à même ses revenus et ses profits, une structure industrielle parallèle qui assurera la survie économique de notre région. La Société nationale de l'amiante assurera le cycle complet; l'extraction de l'amiante, elle favorisera la transformation de la fibre au maximum, elle recyclera les résidus en multiples produits qui serviront les travailleurs de toute la région de Thetford et ceux du Québec<sup>111</sup>.» La politique de l'amiante, ajoute-t-il, devra «permettre à cette région d'être capable de vivre dans l'avenir et de garder sa place<sup>112</sup>.» Le conseil municipal de Thetford justifie son appui à la politique gouvernementale en soulignant quatre avantages pour la région. D'abord, elle créera des emplois : «[elle] contribuerait à donner à notre région la relance économique qui lui fait défaut depuis l'incendie de la King-Beaver et la fermeture de Sno-Jet il y a déjà plus de trois ans<sup>113</sup>.» Aussi, elle apportera de la diversification économique : «Avec la loi 70, nous espérons que notre région sera témoin de l'établissement d'usines de transformation qui viendront à la fois stabiliser et diversifier notre économie régionale<sup>114</sup>.» Puis, la municipalité compte sur cette politique pour

---

<sup>109</sup> TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1075, 23 :00.

<sup>110</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission loi n° 70, 22 mars 1978, B-593.

<sup>111</sup> *Ibid.*, B-589.

<sup>112</sup> *Ibid.*, B-595.

<sup>113</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission loi n° 70, 21 mars 1978, B-554.

<sup>114</sup> *Ibid.*, B-554.

qu'elle améliore les conditions de santé et de salubrité dans les milieux de travail de la région. Finalement, cette politique devra «sensibiliser davantage les producteurs d'amiante dans leur rôle et leur devoir de citoyens à part entière dans notre communauté<sup>115</sup>.»

Ces ambitions et ces attentes, elles ont été alimentées par des engagements répétés par les autorités politiques. Bien sûr, la politique québécoise de l'amiante a été conçue pour profiter à l'ensemble du Québec, mais le Parti québécois exprime clairement que les régions amiantifères en seront les premiers bénéficiaires au point de vue de la salubrité, mais surtout de la transformation et de la création d'emplois : « Après avoir payé socialement l'exploitation de ce minerai, en voyant détruire une partie de sa géographie et en subissant les maladies pulmonaires, il est normal que la région des Cantons de l'Est soit la première bénéficiaire de la volonté de transformation de ce minerai<sup>116</sup>», affirme le ministre Bérubé. Le gouvernement n'hésite pas à faire miroiter à la population de la région les emplois que créera sa politique. Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, affirme, en parlant de la région de Thetford Mines, que la politique de l'amiante «changer[a] complètement une région où le chômage atteint plus de 20 % de la main-d'œuvre<sup>117</sup>». Maintenant que les espoirs de développement économique d'une communauté se retrouvent entre les mains du gouvernement du Québec, il a la très sérieuse responsabilité de livrer la marchandise.

### 3. La mise en application de la politique nationale de l'amiante, 1978-1980

L'histoire de la politique québécoise de l'amiante qui est mise en place à partir de 1978 et qui se clôt durant la seconde moitié des années 1980 s'apparente à une descente aux enfers. L'enthousiasme débordant dans la région de l'Amiante durant les années 1978 et 1979 se mute en un enthousiasme modéré en 1980 et 1981. Puis, durant les années

---

<sup>115</sup> *Ibid.*, B-554.

<sup>116</sup> Serge Gosselin, «Usine de transformation de l'amiante : priorité aux Cantons de l'Est», *La Tribune*, 24 octobre 1977, p. 1.

<sup>117</sup> Jean-Claude Picard, «Québec n'a pas les moyens de baisser les impôts : Parizeau propose la voie de l'austérité», *Le Devoir*, 13 avril 1977, p. 2.

suivantes, les difficultés de l'industrie de l'amiante sont telles que cette politique devient un véritable fardeau pour le gouvernement Lévesque et une affreuse trahison aux yeux de la population locale. Alors que la période de crise fera l'objet du chapitre suivant, cette section analysera les accomplissements de la politique de l'amiante durant la courte période précédant la crise économique, entre 1978 et 1980. Nous constaterons aussi comment la politique de l'amiante influence l'action des acteurs du milieu pour assurer une relance économique.

### *3.1 Réalisations de la politique québécoise de l'amiante*

La politique nationale de l'amiante commence à se déployer à la fin de l'année 1978 et son bilan des deux années suivantes est globalement positif. En fait, son déploiement semble si prometteur que le gouvernement Lévesque ne manque pas l'occasion de vanter ses succès<sup>118</sup> et même les partis d'opposition se montrent enthousiastes<sup>119</sup>. La SNA génère des profits, un réseau d'usines de transformation de l'amiante est mis sur pied et les recherches sur la salubrité et sur le recyclage des résidus semblent aller dans la bonne direction. Seule tache au bilan : l'acquisition de l'Asbestos Corporation s'est enlisée dans d'interminables procédures judiciaires.

L'objectif principal de la politique de l'amiante consiste à créer des emplois dans la transformation de la fibre. Entre 1978 et 1981, la SNA s'associe avec le secteur privé dans cinq usines de transformation d'amiante au Québec pour ainsi avoir un pied dans quatre des débouchés traditionnels de la fibre d'amiante : l'amiante-ciment, le matériel de friction, les textiles d'isolation et le papier d'amiante. La stratégie promue par la SNA est de créer un réseau de petites unités de production qui pourront croître à leur rythme, et ce pour éviter d'engager trop de risques, explique le ministre Bérubé<sup>120</sup>. De plus, la SNA s'associe à des compagnies privées déjà existantes : en partageant l'expertise

---

<sup>118</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 5<sup>e</sup> session, 11 mars 1979, p. 5149.

<sup>119</sup> Pour l'UN, voir Jean Roy, «La nationalisation doit se faire sans délai - Bergeron», *Courrier Frontenac*, 31 mars 1981, page A8 ; Pour le PLQ, voir Jean Roy, «Le PLQ ne ferme pas la porte à l'achat de la S.A.L.», *Courrier Frontenac*, 10 février 1981, page A7.

<sup>120</sup> «Bérubé dévoile les objectifs de la politique de l'amiante : Établissement de petites unités de production», *La Tribune*, 5 mai 1979, page 7.

technologique, la connaissance du marché et en y prônant l'accroissement de la transformation d'amiante au Québec, le gouvernement estime qu'il s'agit d'une façon prudente d'atteindre ses objectifs. Le premier projet de la SNA est LUPEL-SNA, une usine de papiers d'amiante conçue en partenariat avec les Papiers Cascades. Elle s'installe dans l'usine de la Wayagamack au Cap-de-la-Madeleine qui vient d'être désaffectée par la papetière Consolidated Bathurst. Ce projet est inauguré en grande pompe en mai 1979 par le premier ministre en personne. À cette occasion, René Lévesque parle d'une double victoire, «une victoire contre le cauchemar d'une fermeture d'entreprise et une victoire contre le défaitisme des gens d'ici quant à la possibilité de transformer l'amiante chez nous<sup>121</sup>.» En mai 1979 également, la SNA conclut un partenariat avec la société DISTEX de Ville Saint-Laurent, spécialisée en matériel de friction<sup>122</sup>. En mai 1980, la SNA fait l'acquisition d'une manufacture d'amiante-ciment de Hochelaga, Atlas-Turner<sup>123</sup>. Finalement, en 1981, la société d'État crée l'usine de textiles d'amiante FILAQ-SNA à Danville en partenariat avec des investisseurs locaux<sup>124</sup> et elle s'associe à la firme DESCON pour vendre des maisons en amiante-ciment conçues pour les pays tropicaux<sup>125</sup>. Aucune de ces usines de transformation n'a été conçue en collaboration avec des compagnies minières, contrairement à ce que prônait l'énoncé de la politique de l'amiante. Certains documents témoignent de manœuvres menées par la SNA en 1978 et en 1979 pour que les minières envisagent de favoriser la transformation au Québec, sans plus<sup>126</sup>. Les difficultés que connaît l'industrie à partir de 1980 y sont assurément pour quelque chose. En l'espace de deux ans, le taux d'amiante québécois transformé au Québec a doublé passant de 3 à 6 %, ce qui représente là aussi un début prometteur<sup>127</sup>.

---

<sup>121</sup> «La double victoire de LUPEL-Amiante», *La Tribune*, 5 mai 1979, page 1.

<sup>122</sup> «La SNA s'engage dans le matériel de friction», *Le Progrès de Thetford*, 8 mai 1979, page 5.

<sup>123</sup> SNA, «Rapport annuel 1979-1980», SNA, Thetford Mines, 1980, p. 2.

<sup>124</sup> Jean Roy, «Une nouvelle filiale pour la SNA», *Courrier Frontenac*, 14 avril 1981, page A-12.

<sup>125</sup> Jean Roy, «Duhaime donne le feu vert à la SNA pour investir dans les maisons préfabriquées», *Courrier Frontenac*, 5 janvier 1982, page A-3.

<sup>126</sup> Daniel Perlstein, «Réunion gouvernement du Québec- Johns Manville», 22 septembre 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 7.

<sup>127</sup> Ministère de l'énergie et des ressources, «Industrie minérale du Québec : Analyses et statistiques», Québec, Ministère de l'énergie et des ressources, 1980, p. 27.

Le gouvernement Lévesque ne perd pas de temps pour mettre sur pied le Centre de recherche et de développement, pierre angulaire de sa politique de l'amiante, qui entreprend progressivement ses activités à partir de la fin de 1978. Il est financé à la hauteur de 5 millions \$ par année, dont 1 million provient du gouvernement et le reste des compagnies<sup>128</sup>. Les recherches sont effectuées en étroite collaboration avec le Centre de recherche sur l'amiante de l'Université de Sherbrooke. Il rassemble des chercheurs qualifiés qui travaillent sur plusieurs projets en phase avec les objectifs de la politique de l'amiante. Entre 1978 et 1980, les différents projets de recherche démarrent comme prévu, mais il s'avère qu'ils prendront vraisemblablement du temps avant de se concrétiser. Par exemple, le chercheur Jacques Dunnigan crée beaucoup d'espoir en 1979 lorsqu'il annonce avoir conçu une fibre d'amiante non toxique, le chrysophosphate<sup>129</sup>. Mais avant de porter la coupe aux lèvres, prévient-on, il faudra développer un procédé de production industrielle rentable. Les chercheurs s'investissent aussi beaucoup dans le développement de procédés de récupération industrielle des résidus d'amiante, ce qui apparaît prometteur<sup>130</sup>. Cependant, durant ces premières années, aucun projet ne parvient au stade d'exploitation industrielle. Le projet MAGNAQ-1 annoncé au printemps 1979 par la SNA et qui devait extraire des résidus des composés du magnésium tarde à se concrétiser, malgré des investissements de 14 millions \$ de la société d'État<sup>131</sup>. Quant au projet MAGNAQ-2 qui devait extraire du magnésium métallique à partir des résidus, il ne parvient pas, lui non plus, à dépasser le stade de prototype<sup>132</sup>. Il n'y a que la mini-usine

---

<sup>128</sup> «Centre de recherche sur l'amiante : Québec demande quatre millions par an aux producteurs», *Le Progrès de Thetford*, 12 septembre 1978, page 3.

<sup>129</sup> Une réaction chimique avec du phosphate neutraliserait l'agent toxique de l'amiante. Robert Charbonneau, «L'amiante réhabilitée demain ?», *Hebdo-science*, n°38, 7 août 1979, p. 1.

<sup>130</sup> Voir le dossier sur ce sujet dans «Amiante : les Cantons de l'Est à l'heure de la recherche», *La Tribune*, 16 au 22 septembre 1980.

<sup>131</sup> Serge Gosselin, «Extraction de sels magnésium à partir de résidus : Première usine de la Société nationale de l'amiante», *La Tribune*, 20 mars 1979, page 1.

<sup>132</sup> «En attendant une implantation plus importante : l'usine de magnésium sera un prototype», *Le Progrès de Thetford*, 8 mai 1979, page 3.

de traitement thermique, MINUTT-SNA, qui entame une production industrielle en 1981, mais, comme son nom l'indique, l'échelle de production est limitée<sup>133</sup>.

L'aspect de la politique de l'amiante qui fait le plus de bruit au Québec, c'est bien sûr le dossier de l'acquisition de l'Asbestos Corporation par le gouvernement. Cette saga a gardé les Québécois en haleine longtemps, puisqu'il s'est écoulé 4 ans entre le début des négociations par le ministre des Finances Jacques Parizeau en novembre 1977 et la conclusion d'une entente avec le propriétaire majoritaire, General Dynamics, en novembre 1981. À la suite de l'annonce de la politique, les deux parties embauchent chacune de leur côté des firmes d'experts dans le but d'évaluer la valeur des actions de l'Asbestos Corporation. Le résultat est extrêmement problématique puisque l'évaluation faite par la firme embauchée par Québec se situe à 42\$ l'action, alors que celle commandée par le propriétaire s'élève à 100\$ l'action. General Dynamics, qui n'a nullement l'intention de vendre ses actions, fait tout pour retarder les négociations<sup>134</sup>. Elle ne partage aucune information avec le gouvernement, en particulier en ce qui concerne les raisons qui justifient la différence dans l'évaluation du prix des actions. Alors que les négociations s'enlisent, le ministre Parizeau menace General Dynamics d'exproprier l'Asbestos Corporation en faisant approuver en Chambre le projet de loi 121 en juin 1979 permettant ce coup de force<sup>135</sup>. La réponse de l'actionnaire ne se fait pas attendre : il conteste en cour la validité de cette loi d'expropriation. Déboutée par les tribunaux, General Dynamics accepte de négocier, tout en prenant le plus de temps possible et en espérant une défaite du PQ aux prochaines élections. Alors que les négociations s'enlisent, la multinationale britannique Turner and Newall offre en mai 1980 au gouvernement du Québec la propriété de sa mine Bell, à Thetford Mines, pour le

---

<sup>133</sup> Société nationale de l'amiante, *Rapport annuel 1980-1981*, Thetford Mines, Société nationale de l'amiante [ci-après SNA], 1981, p. 4.

<sup>134</sup> Daniel Perlstein, «Évolution des pourparlers entre le Gouvernement du Québec et General Dynamics en relation avec l'acquisition de la Société Asbestos Limitée», Québec, 3 avril 1979, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 7.

<sup>135</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 20 juin 1979, p. 2547.

prix de 35 millions \$<sup>136</sup>. Bien que cette acquisition n'était pas prévue, Québec accepte l'offre et conclut l'achat très rapidement<sup>137</sup>. Selon le président de la SNA, Daniel Perlstein, la société d'État est gagnante : «l'achat de la mine Bell va accélérer le développement de la Société nationale de l'amiante car maintenant nous avons un pied dans la fibre et l'autre dans la production<sup>138</sup>.»

### 3.2 Thetford Mines à l'ère de la politique québécoise de l'amiante, 1978-1980

Depuis la crise économique régionale de 1975, la région de l'Amiante est en panne au niveau de son développement économique. Les gens d'affaires et les autres intervenants locaux manquent d'idées, d'opportunités et de dynamisme pour relancer la région. Les belles années des industries lourdes de grande échelle démarrées par des hommes d'affaires de Thetford à la fin des années 1960 sont du passé, tout comme le modèle qu'elles avaient tracé. Cette période difficile a aussi fait place à un certain attentisme envers l'aide gouvernementale et, surtout, elle a mis aux devants de la scène la volonté de maximiser les bénéfices perçus de l'industrie de l'amiante, dans la foulée du débat sur l'amiante.

Entre 1978 et 1980, le développement économique régional demeure empreint des mêmes grandes caractéristiques. Cependant, l'annonce de la politique québécoise de l'amiante à Thetford Mines le 21 octobre 1977 insuffle de l'ambition et une volonté renouvelée de prendre part au développement économique. L'impact escompté de cette politique est tel que la captation maximale de ses bénéfices devient la base de la vision du développement économique des acteurs locaux, tendance largement alimentée par les représentants du gouvernement et de la nouvelle Société nationale de l'amiante. En

---

<sup>136</sup> Le gouvernement du Québec acquiert toutes les filiales nord-américaines de Turner and Newall, ce qui inclut la manufacture d'amiante-ciment Atlas Turner située à Montréal et celle de Mission, en Colombie-Britannique.

<sup>137</sup> SNA, «Rapport annuel 1979-1980», *op. cit.*, p. 2.

<sup>138</sup> Pierre Sévigny, «L'achat de la mine Bell va accélérer le développement de la Société nationale de l'amiante – Daniel Perlstein», *La Tribune*, 23 mai 1980, page A5.

1980, à la veille de la crise économique, les résultats de la politique de l'amiante se font attendre de plus en plus impatiemment, mais l'optimisme ne se tarit pas.

Le sommet socio-économique régional de Thetford Mines de juin 1979 représente un événement clé pour comprendre comment la communauté locale entrevoit son avenir économique entre l'annonce de la politique de l'amiante et le début de la crise économique à la fin de l'année 1980. Il s'agit du premier d'une série de sommets socio-économiques régionaux, chapeautés par le ministère d'État au Développement économique, qui deviendront caractéristiques de l'action économique du gouvernement Lévesque<sup>139</sup>. Il est présidé par Bernard Landry et regroupe les acteurs régionaux, ainsi que des membres de la SNA et le ministre Bérubé<sup>140</sup>. L'objectif est de tracer un plan de développement sur 5 ans et de définir les priorités qui devraient guider l'action des intervenants. Quatre priorités sont fixées et, dans chacun des cas, on remarque que l'initiative relève principalement des autorités gouvernementales et de la SNA, et que la politique de l'amiante joue un rôle moteur dans les perspectives de développement économique anticipées.

L'une de priorités établies lors du sommet socio-économique est de construire une autoroute entre Thetford Mines et l'autoroute 20. Ce projet germe alors déjà depuis quelques années dans la région : on y voit un potentiel pour le développement du tourisme et pour la compétitivité des biens manufacturés locaux, donc pour la diversification de l'économie. Mais, selon les intervenants du sommet, ce projet a désormais le potentiel de se concrétiser, et ce « compte tenu des développements à venir dans la région en regard de la politique gouvernementale de l'amiante<sup>141</sup>. » La SNA évalue en effet que le nombre de véhicules lourds entre Thetford et la Transcanadienne pourrait

---

<sup>139</sup> Gilles Châtillon, « Jadis, les conférences au sommet avec René Lévesque; demain, quel dialogue social au Québec ? », dans Alexandre Stefanescu et Céline Saint-Pierre (dirs.), *René Lévesque : Les ressources naturelles et le développement économique*, Montréal, VLB éditeur, 2015, p. 96 à 101.

<sup>140</sup> D.R., « Les 1, 2 et 3 juin prochains : Sommet économique régional », *Le Progrès de Thetford*, 3 avril 1979, p. 9.

<sup>141</sup> « Pour Grégoire, il n'y a pas que l'amiante qui doit sortir de Thetford, les citoyens aussi ! », *La Tribune*, 1<sup>er</sup> février 1979, p. 12.

doubler, voire tripler, grâce au dynamisme apporté par la politique de l'amiante<sup>142</sup>. Autrement dit, l'optimisme est tel quant aux bienfaits de cette politique que les intervenants du sommet estiment que le développement économique de la région de l'Amiante sera propulsé vers la croissance. Elle rendra rentable la construction d'une autoroute qui, à son tour, devra favoriser le tourisme et la production manufacturière de la région. Mais ce n'est pas tout. Le rapport du sommet indique même qu'en marge de la politique de l'amiante, il faudra songer à desservir la région en gaz naturel, à dispenser au cégep de l'enseignement plus avancé en chimie et en métallurgie, et à améliorer l'offre de services gouvernementaux et hôteliers.

Le sommet consacre comme l'une des priorités la régionalisation du développement socio-économique. Déjà en avril 1978, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec innove en proposant aux acteurs régionaux un nouvel organisme pour coordonner et favoriser le développement socio-économique à l'échelle régionale : la Société économique de la région de l'Amiante (SERA)<sup>143</sup>. Il remplace d'une part la Commission industrielle régionale mise sur pied en 1975 qui ne s'est pas avérée efficace, entre autres parce que le lien privilégié qu'elle entretenait avec les édiles de la ville centre, Thetford Mines, n'inspirait pas confiance dans les municipalités voisines<sup>144</sup>. D'autre part, la SERA est fondée à point nommé étant donné le manque de dynamisme des gens d'affaires locaux et de la Chambre de commerce qui peine à conserver ses membres<sup>145</sup>. La SERA se dote de quatre comités voués à quatre pôles de développement : l'industrie, le commerce, le tourisme et l'agriculture. Le sommet socio-économique cherche ainsi à entériner le travail déjà commencé avec la création de la SERA et, aussi, à identifier le pourtour de la future municipalité régionale de comté (MRC) de l'Amiante<sup>146</sup>.

---

<sup>142</sup> Pierre Sévigny, «Une voie rapide reliant Thetford Mines à l'autoroute 20 : Un projet qui prend forme», *La Tribune*, 12 décembre 1979, p. 7.

<sup>143</sup> Ministère des Consommateurs, Coopératives et institutions financières, «Lettres patentes Société économique de la région de l'Amiante», Québec, 7 avril 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 1.

<sup>144</sup> D.R., «Une mise en commun des ressources», *Le Progrès de Thetford*, 14 novembre 1978, p. 24.

<sup>145</sup> «La Chambre de commerce à l'agonie ?», *La Tribune*, 27 octobre 1977, p. 14.

<sup>146</sup> «Priorité à une voie rapide vers la Transcanadienne», *La Tribune*, 11 juin 1979, p. 4.

Une autre des priorités définies durant le sommet, c'est «que les autorités reconnaissent la région comme véritable pôle touristique<sup>147</sup>.» L'objectif est double. Il consiste d'abord, bien sûr, à développer un nouveau secteur économique pour la région. Mais pour les gens d'affaires locaux, le tourisme doit aussi contribuer à améliorer l'image de la région auprès d'éventuels investisseurs qui vont à leur tour retrouver de l'intérêt pour la région de l'Amiante<sup>148</sup>. Depuis la Grève de 1975, les organismes à vocation économique se plaignent à répétition de la mauvaise image que cet événement a donnée à la région pour les gens d'affaires de l'extérieur, tant au niveau de la salubrité qu'au niveau du militantisme syndical de la région. «Notre cité n'est pas une zone minière dans laquelle on vit dans la poussière aux genoux et il faut que chacun s'en occupe parce que c'est nous qui sommes visés et c'est nous qui en subissons les conséquences<sup>149</sup>», affirme par exemple le commissaire industriel Guy Beaudoin qui constate que les investisseurs intéressés à la région de l'Amiante se font plus rares.

Évidemment, la politique de l'amiante représente l'autre priorité définie par les intervenants du sommet. Non seulement c'est l'une des priorités, mais «l'amiante est incontestablement le thème principal de ces assises en vue de l'élaboration d'une stratégie économique à court et à moyen terme de la région», constate un journaliste local couvrant l'événement<sup>150</sup>. Les intervenants formulent la volonté qu'en plus des emplois industriels, les emplois de pointe que créera la politique de l'amiante se concentrent à Thetford Mines qui deviendra, selon la formule consacrée, la «capitale mondiale de l'amiante». En réalité, depuis son annonce, la politique de l'amiante donne un nouveau souffle de dynamisme et une volonté de prise en main économique aux acteurs régionaux. Elle structure entièrement la façon d'envisager le développement économique local entre 1978 et 1980 et demeurera très importante dans les années suivantes.

---

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> Georges Larochelle, «Michel Cyr : "Il importe de revaloriser notre ville"», *Le Progrès de Thetford*, 20 février 1979, p. 10.

<sup>149</sup> Pierre Sévigny, «Contre la publicité dégradante», *La Tribune*, 22 août 1975, cahier 2 page 6.

<sup>150</sup> «L'amiante : thème principal du colloque», *La Tribune*, 5 juin 1979, p. 6.

Parmi les emplois de pointe que l'on souhaite concentrer à Thetford Mines, on retrouve principalement ceux du siège social de la SNA, ceux du siège social de l'Asbestos Corporation et ceux du futur Centre de recherches et de développement sur l'amiante. Afin d'obtenir ces emplois de qualité, les acteurs de la région ne sont en mesure que de poser une seule action : les demander aux autorités gouvernementales. Et ils les demandent avec acharnement<sup>151</sup>. Dès la fin de 1978, le gouvernement du Québec confirme que le siège social de la SNA serait rapatrié à Thetford et que Thetford partagerait avec Sherbrooke le Centre de recherche : les recherches appliquées se concentreront dans la première, alors que la recherche pure se localisera à Sherbrooke, dans le campus universitaire<sup>152</sup>. Ces annonces sont très bien reçues par les acteurs locaux, à l'instar de Maurice Côté, maire de Thetford : «La décision officielle du gouvernement du Québec de localiser le siège social de la SNA à Thetford Mines est très intéressante car elle prouve enfin que la politique gouvernementale va déboucher sur des aspects positifs pour l'ensemble de la région thetfordoise. Cette décision va véritablement mettre Thetford Mines sur la carte mondiale<sup>153</sup>.» Évidemment, pour ce qui est du rapatriement du siège social de l'Asbestos Corporation déménagé à Montréal en 1973, il faudra attendre son acquisition en février 1982 pour qu'il se concrétise<sup>154</sup>.

La politique de l'amiante doit amener des usines de transformation rentables ainsi que de nouveaux emplois de qualité dans la région, c'est-à-dire une structure économique plus solide. Cette facette de la politique de l'amiante suscite énormément d'enthousiasme dans la région et certains gens d'affaires locaux comptent bien en profiter en investissant conjointement avec la SNA dans des usines de transformation. En janvier 1979, le président de la SNA, Daniel Perlstein, est l'invité de la Chambre de

---

<sup>151</sup> Tous les organismes locaux le demandent. Voir par exemple respectivement la Chambre de commerce de Thetford et le conseil municipal de Thetford Mines : «Société nationale de l'amiante : la Chambre appuie Thetford», *La Tribune*, 15 mars 1978, p. 20 ; Conseil municipal de Thetford Mines, «Extrait des procès-verbaux du Conseil municipal de la Cité de Thetford Mines», 7 mars 1978, extrait 78-030.

<sup>152</sup> «L'Institut de recherche de l'amiante partagé entre Sherbrooke et Thetford : Landry confirme», *La Tribune*, 27 septembre 1978, p. 19.

<sup>153</sup> «"Résultats positifs pour la région de Thetford Mines"», *La Tribune*, 20 octobre 1978, p. 9.

<sup>154</sup> DANQ, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 15 décembre 1981, p. 1427.

commerce pour discuter d'investissements conjoints. Alors que les rencontres de cet organisme n'atteignent généralement pas le quorum établi, la venue de Perlstein attire plus de 250 participants<sup>155</sup>. Parallèlement à cette visite, un groupe d'investisseurs locaux décide de prendre les choses en main : ils fondent la société à capital de risques Poly-Actions inc. qui devra investir avant tout dans des projets de transformation de l'amiante en collaboration avec la SNA, mais aussi éventuellement dans d'autres compagnies de la région en manque de fonds<sup>156</sup>. La municipalité de Thetford Mines veut elle aussi mettre la main à la pâte. En guise de contribution aux projets de la SNA, elle construit un bâtiment dans son parc industriel afin d'accueillir l'usine de recyclage des résidus MAGNAQ-1. Érigée dès 1979, la bâtisse demeurera toutefois inutilisée jusqu'en 1981<sup>157</sup>.

Les acteurs locaux déploient aussi des efforts afin de presser le gouvernement à faire l'acquisition de la Société Asbestos. Ils exigent tous, et de plus en plus impatientement, sa nationalisation. Les syndicats et la Société nationale des Québécois sont particulièrement insistants et insatisfaits, exigeant que la loi d'expropriation soit utilisée. L'acquisition inattendue de la mine Bell au printemps 1980 suscite des réactions très positives, qui rappellent que malgré le peu de résultats, les acteurs locaux sont toujours convaincus des bienfaits que la politique de l'amiante peut leur apporter. Pour le maire Côté, par exemple, cette acquisition représente le véritable départ de la politique de l'amiante, du recyclage des fibres et de la création d'emplois<sup>158</sup>.

## Conclusion

Durant la seconde moitié des années 1970, la nouvelle politique de l'amiante du gouvernement du Québec apparaît comme la clé aux deux problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante que nous avons soulevés jusqu'à présent : le manque de

---

<sup>155</sup> «Daniel Perlstein : "La Société nationale de l'amiante aura besoin de l'aide des gens de la région de Thetford Mines"», *La Tribune*, 30 janvier 1979, p. 7.

<sup>156</sup> Georges Larochelle, «Un projet qui deviendra réalité : Une société d'investissement à capital risque», *Le Progrès de Thetford*, 8 août 1978, p. 3.

<sup>157</sup> Pierre Sévigny, «L'ouverture de l'usine MAGNAQ-1 sera retardée de trois à cinq mois», *La Tribune*, 9 août 1980, p. 8.

<sup>158</sup> «Québec achète la mine Bell», *La Tribune*, 9 mai 1980, p. 1.

bénéfices retirés par les Québécois de cette industrie et la dépendance de la communauté de Thetford Mines envers l'extraction de l'amiante. Le débat sur l'amiante s'enflamme en 1975, alors que la Grève de Thetford, l'étendue des révélations faites sur les risques pour la santé et la crise économique régionale cristallisent la volonté de réformer une industrie indubitablement dysfonctionnelle. Une fois au pouvoir, le Parti québécois fait de ce dossier l'une de ses priorités et il adopte finalement la politique québécoise de l'amiante, une politique ambitieuse qui assoie la volonté ferme du gouvernement de restructurer une industrie stratégique au profit des Québécois et des habitants de l'Amiante. Attendue avec enthousiasme dans une région où l'économie tourne au ralenti, cette politique a le potentiel de redynamiser l'activité économique selon les acteurs locaux.

Une telle politique de restructuration économique nécessite un interventionnisme soutenu de l'État, surtout dans le cas d'un secteur économique aussi fortement intégré à l'économie mondiale. À ce titre, la politique de l'amiante apparaît comme la dernière manifestation d'une intervention importante de l'État québécois dans les ressources naturelles de la période de la Révolution tranquille<sup>159</sup>. Comme nous avons pu le constater, elle a la particularité, en plus de restructurer l'industrie de l'amiante, de faire converger les espoirs de développement économique d'une région entière. Dans la région de Thetford, une politique de l'amiante apparaît à partir des déboires de 1975 comme la solution à son manque de dynamisme économique. Mais la politique de l'amiante du gouvernement Lévesque n'est pas qu'un levier de croissance économique pour la communauté. L'enthousiasme, les ambitions et les espoirs qu'elle génère démontrent vraisemblablement qu'elle a touché une corde sensible des habitants de cette région : elle suscite de la fierté, elle développe l'identité locale fondée sur cette ressource naturelle, et elle accroit la volonté de s'affranchir des grands capitaux étrangers et de prendre en main le destin de la région.

---

<sup>159</sup> Stéphane Savard, «Débats politiques et prise de parole citoyenne : la création de la Société nationale de l'amiante», *op. cit.*

Pour le gouvernement Lévesque aussi, cette politique est pleine d'ambitions et d'espoirs. Elle s'attaque à une réalité qui a trop longtemps été caractéristique d'un Québec dépossédé : des compagnies étrangères qui agissent en rois et maîtres avec l'appui de gouvernements soumis, et qui exploitent les richesses naturelles à leur profit en ne laissant aux travailleurs et aux Québécois que le minimum. Mais la politique québécoise de l'amiante n'est pas qu'un symbole, elle n'est pas qu'un prétexte pour hisser fièrement le drapeau québécois à l'entrée des installations de l'Asbestos Corporation. Elle répond à une analyse pragmatique d'une situation économique complexe, ce qui, rétrospectivement, peut sembler étonnant. Elle s'inscrit aussi dans une vision socio-économique typique des Trente glorieuses où la production économique est encore enracinée dans un territoire et dans une réalité sociale précise. Ce ne sera plus le cas dans les années 1980 où la mobilité croissante des capitaux et la concurrence accrue entre tous les pays et toutes les régions du globe ont raison d'un tissu socio-économique fragilisé et désorienté<sup>160</sup>, même dans le cas de l'amiante québécois qui était pourtant perçu comme un atout économique de premier plan pour le Québec. La politique québécoise de l'amiante est réformatrice et ambitieuse, mais elle est mise en place à la veille d'une conjoncture économique très dépressive, entre autres portée par la remise en question des risques posés pour la santé humaine; un très mauvais *timing*, comparable à celui du Programme énergétique national du gouvernement Trudeau. Sans vouloir entrer dans l'histoire-fiction, il est légitime de se demander ce qui serait advenu si une politique de l'amiante similaire, axée entre autres sur les recherches concernant la salubrité des produits et sur la fibre non toxique, avait été adoptée plus tôt durant la Révolution tranquille. C'est là du moins un questionnement qui hantera certains observateurs à travers la pénible décennie suivante<sup>161</sup>.

---

<sup>160</sup> Steven High, *Industrial Sunset : The Making of North America's Rust Belt, 1969-1984*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, p. 4.

<sup>161</sup> Voir par exemple Yves Duhaime dans *DANQ*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 10 juin 1982, p. 4595.

## CHAPITRE 4 : LA CRISE DANS L'AMIANTE, 1981-1987

Le 18 juillet 1986, Roch Fréchette, président du Comité de revalorisation de l'amiante, prend la parole à Washington durant les audiences concernant le projet de bannissement de l'amiante aux États-Unis de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) :

La sécurité, le confort et la joie de vivre ont déjà cédé la place à l'insécurité, aux problèmes financiers, au stress et à l'anxiété. Quarante pour cent de la population est en chômage, et s'il y en a certains qui vivent de l'assurance-chômage, plusieurs relèvent du bien-être social. [...] Le taux d'alcoolisme a grimpé d'une façon aigüe. Et nous avons un taux de suicide alarmant<sup>1</sup>.

Ce plaidoyer pour la survie de l'industrie de l'amiante témoigne du changement drastique du contexte socio-économique dans les deux villes amiantifères du Québec durant les années 1980. L'or blanc a perdu bien de son lustre et les communautés qui en dépendent en sont les premières victimes.

Ce chapitre s'intéresse à la période de grave crise économique qui marque la décennie des années 1980 dans la région de l'Amiante. Elle se caractérise par la superposition de deux phénomènes économiques défavorables : la crise mondiale de 1981-1982 et le déclin de la consommation d'amiante en Occident qui se poursuit même après la reprise économique. Cette période introduit donc dans notre analyse le troisième problème économique majeur relié à l'industrie de l'amiante pour lequel nous voulons connaître les réactions et les réponses qu'il a suscitées : le déclin du secteur de l'amiante. Nous constaterons que sa conjugaison avec le problème de dépendance de la région de Thetford à une industrie unique a provoqué des conséquences catastrophiques au niveau local. Quant à l'enjeu de l'insuffisance des bénéfices récoltés par les Québécois de leur or blanc qui a conduit à l'adoption de la politique nationale de l'amiante en 1978, il n'est

---

<sup>1</sup> Roch Fréchette, cité dans «Survie de l'industrie de l'amiante : Roch Fréchette lance un appel émouvant à l'EPA», *La Tribune*, 19 juillet 1986, p. A1.

plus d'actualité. En effet, cette heure sombre invite plutôt les acteurs de l'époque à prendre acte de ce que l'industrie de l'amiante leur apporte : 500 millions \$ en retombées économiques au Québec en 1984<sup>2</sup> et près de 3 000 emplois en 1986, dont 1 500 dans la région de Thetford<sup>3</sup>. Le mot d'ordre est donc de limiter au maximum les dégâts et de freiner le rythme des mises à pied dans les mines de la région.

La période chronologique couverte par ce chapitre est donc marquée avant tout par le déclin de l'industrie québécoise de l'amiante. En 1987, les niveaux d'emploi, de production et de valeur de la production de cette industrie ne représentent plus que le tiers de ce qu'ils étaient en 1979, une année record<sup>4</sup>. La chute a donc été très brutale. À partir de 1987, ces indicateurs se stabilisent pour fléchir tranquillement jusqu'à la fin définitive de la production en 2011. C'est donc dire que la chute a été largement consommée durant les années couvertes par ce chapitre<sup>5</sup>. Cette période de crise a été vécue en deux parties. Elles constituent les deux sections de ce chapitre. Les années 1981 à 1983 représentent une période de récession des économies à travers le monde. Au Québec, cette crise provoque une augmentation du chômage et de la dette publique. Elle engendre d'importantes restrictions budgétaires qui mènent à la grève des employés de la fonction publique et elle représente, selon plusieurs historiens, la fin de la Révolution tranquille<sup>6</sup>. Dans la région de l'Amiante, la crise économique mondiale frappe particulièrement fort, puisque les hauts taux d'intérêt et la paralysie du secteur de la construction qui s'en suit ont un impact direct sur l'industrie de l'amiante qui ne destine pas moins de 70 % de sa production à l'industrie de la construction<sup>7</sup>. Les années 1984 à

---

<sup>2</sup> Jean-Pierre Bonhomme, «Symposium mondial sur l'amiante : un consensus s'établit, l'amiante devrait être davantage contrôlé», *La Presse*, 26 mai 1982, p. A13.

<sup>3</sup> À comparer à 4000 emplois miniers dans la région en 1981. ; Serge Truffaut, «La région de l'Amiante», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 1.

<sup>4</sup> Service de l'économie minérale, *L'industrie minérale du Québec en 1988*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1989, p. 14 et 43.

<sup>5</sup> Marc Vallières, *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minérale québécoise*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 2012 [1989], p. 256.

<sup>6</sup> Stéphane Savard, «Rethinking the Quiet Revolution : The Renewal of Political History through the Expansion of the "Political Field"», *Canadian Historical Review*, vol.100, n°4, 2019, p. 572-587.

<sup>7</sup> Gilles Dallaire et Pierre Sévigny, «La situation de l'amiante en 1983 : Les graves problèmes devraient persister», *La Tribune*, 4 janvier 1983, page B-4.

1987 sont quant à elles caractérisées par une reprise de l'économie mondiale, mais par la poursuite du déclin du secteur de l'amiante, principalement à cause de la crainte qui se répand parmi les consommateurs occidentaux quant à la toxicité de ce produit<sup>8</sup>.

Les années 1981 à 1987 sont donc très difficiles pour Thetford Mines, comme l'exprimait Roch Fréchette. Près de 3 000 mineurs de la région perdent leur emploi en quelques années. En plus des travailleurs du secteur minier, il ne faut pas oublier les victimes collatérales que sont les nombreuses entreprises manufacturières spécialisées dans la sous-traitance destinée aux minières, comme Gosselin Transports ou Lynn MacLeod Metallurgy. Par conséquent, le chômage atteint des sommets de plus de 30 % dans la région<sup>9</sup>, tandis que la MRC de l'Amiante perd 7 % de sa population, principalement sa jeunesse en quête de perspectives d'emploi plus intéressantes<sup>10</sup>.

Nous verrons dans ce chapitre que la persistance de ces difficultés après la reprise économique mondiale force les acteurs locaux et nationaux à réorienter leur modèle de développement économique.

### 1. Traverser la tempête, 1981-1983

Durant les années de crise, les acteurs croient que les difficultés de l'industrie de l'amiante et de la région sont passagères. Ainsi, peu d'efforts sont déployés pour repenser le modèle économique en vigueur. Le mot d'ordre est plutôt de limiter les dégâts et de conserver les acquis. Il faut donc protéger le plus grand nombre d'emplois et préparer la reprise économique. La façon qu'ont les acteurs de répondre aux problèmes économiques est très semblable à ce qui a été promu durant la période 1975-1980 : l'aide de l'État est demandée et la Société nationale de l'amiante doit continuer à jouer son rôle de moteur économique pour la région. Cependant, nous verrons que quelques initiatives

---

<sup>8</sup> Roma Dauphin, «L'industrie de l'amiante», *Études internationales*, vol.10, n°2, 1979, p. 260. ; Service de l'économie minérale, *L'industrie minérale du Québec en 1984*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1985, p. 3.

<sup>9</sup> Maurice Cloutier, «Le taux de sans-emploi dans la région est de 31,54 %», *Courrier Frontenac*, 9 mars 1982, p. A-3.

<sup>10</sup> Mario Royer, «Stabilisation de la population et des emplois dans la région», *Courrier Frontenac*, 11 avril 1988, p. B-3.

locales visant à protéger le secteur manufacturier pavent la voie vers une refonte du modèle de développement économique local.

### 1.1 L'aide de l'État pour limiter les dégâts dans l'industrie de l'amiante, 1981-1983

C'est à la fin de l'année 1980 que l'industrie de l'amiante envoie ses premiers signaux négatifs. Cette situation est principalement due à la stagnation de l'économie nord-américaine qui annonce le début d'une récession. La tendance négative ne se limite d'ailleurs pas à l'amiante; les minéraux industriels et de construction connaissent tous une baisse de leur demande<sup>11</sup>. Ces perspectives négatives ont des conséquences concrètes dans les mines de la région de Thetford Mines : réduction des heures de travail, arrêts de travail et licenciements affectent un nombre croissant de travailleurs<sup>12</sup>.

Face à ces pertes d'emplois dans l'industrie de l'amiante, l'ensemble des acteurs locaux réagit à l'unisson à partir de 1981 en exigeant l'aide du gouvernement du Québec au secteur de l'amiante. La première exigence des acteurs locaux est que le gouvernement du Québec passe finalement à l'action et acquière l'Asbestos Corporation<sup>13</sup>. Ils estiment que l'État serait un employeur plus bienveillant et qu'il réembaucherait les chômeurs. Le syndicat de l'Asbestos Corporation est particulièrement insistant; plus de mille travailleurs et chômeurs se rendent manifester devant l'Assemblée nationale pour exiger la nationalisation le 7 octobre 1981<sup>14</sup>. Les acteurs locaux exigent aussi que Québec investisse dans le développement minier, c'est-à-dire dans la mise en valeur des gisements pour qu'ils soient prêts à entrer dans une nouvelle phase

---

<sup>11</sup> Service de l'économie minérale, *L'industrie minérale du Québec en 1982*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1983, p. 15.

<sup>12</sup> *La Tribune* fait le bilan des mises à pied dans les mines de Thetford : Gilles Dallaire et Pierre Sévigny, «La situation de l'amiante en 1983 : Les graves problèmes devraient persister», *La Tribune*, 4 janvier 1983, page B-4.

<sup>13</sup> Voir ici le syndicat de la SAL et la Chambre de commerce de Thetford Mines : Pierre Sévigny, «Appui inconditionnel des employés de la Société Asbestos à la nationalisation», *La Tribune*, 22 janvier 1981, p. 5 ; L.S.P., «Dossier de la nationalisation de la SAL : La Chambre de Thetford-Mines demande à Québec de bouger dans les plus brefs délais», *La Tribune*, 19 mars 1981, p. 7.

<sup>14</sup> Pierre Sévigny, «Société Asbestos : le temps de passer aux actes pour le gouvernement», *La Tribune*, 7 octobre 1981, p. 10.

d'exploitation lors de la reprise économique<sup>15</sup>. Un tel investissement éviterait d'une part l'épuisement des gisements et, surtout, il permettrait de réembaucher des centaines de travailleurs pour la période des travaux. Pour les chômeurs et les acteurs locaux, «il est du devoir du gouvernement de supporter l'économie régionale», en espérant toujours retrouver leur emploi permanent lors de la reprise économique<sup>16</sup>.

En réponse à ces demandes et à ces difficultés économiques, le gouvernement du Québec intervient de façon massive dans l'industrie de l'amiante durant la crise économique de 1981-1982, en dépit des contraintes budgétaires auxquelles il fait face et de l'incertitude qui plane sur ce secteur. Premièrement, le gouvernement Lévesque va finalement de l'avant avec l'achat de l'Asbestos Corporation en novembre 1981 après avoir brandi à nouveau la menace de l'expropriation si le propriétaire n'acceptait pas une vente de gré à gré. Le 9 novembre 1981, René Lévesque se lève en Chambre pour annoncer cette nouvelle : «Aujourd'hui même, on pouvait annoncer, après quatre ans, la conclusion d'un accord par lequel notre Société nationale de l'amiante du Québec achète de gré à gré la majorité des actions de General Dynamics of Canada, de façon à acquérir, du même coup, le contrôle, ici au Québec, de la Société Asbestos Itée<sup>17</sup>.» Ce dénouement suscite des réactions très positives dans la région de l'Amiante. Le Comité des chômeurs de la Société Asbestos est confiant que la SNA révoquera deux décisions prises par la direction de la compagnie avant la nationalisation<sup>18</sup> : la mise à pied d'une centaine d'employés supplémentaires et la politique d'attrition du personnel<sup>19</sup>. Mais même si la SNA n'est pas en mesure de réembaucher immédiatement les travailleurs licenciés, les acteurs locaux sont convaincus que les mises à pied prendront fin. Cependant, la fatalité de la conjoncture économique négative a tôt fait de rattraper leur enthousiasme : un

---

<sup>15</sup> Jean Roy, «S.A.L. : importance capitale du développement minier, selon Lemay», *Courrier Frontenac*, 9 février 1982, p. A-10.

<sup>16</sup> Maurice Coutier, «Un comité des chômeurs de la S.A.L. voit le jour», *Courrier Frontenac*, 19 janvier 1982, p. A-20.

<sup>17</sup> *DANQ*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 9 novembre 1981, p. 14.

<sup>18</sup> Pierre Sévigny, «Pour obtenir leur réintégration, 150 ex-travailleurs de la Société Asbestos forment un comité spécial», *La Tribune*, 20 janvier 1982, p. 5.

<sup>19</sup> Pierre Sévigny, «Les chômeurs de la SAL rencontrent le président de la SNA : Le Comité demande à Perlstein d'éviter la mise à pied de 85 autres travailleurs», *La Tribune*, 17 février 1982, p. 9.

mois après la prise de possession, la direction de la compagnie prolonge de 8 semaines l'arrêt de travail prévu à 5 semaines pour le printemps 1982. Avec les mauvaises nouvelles qui s'accumulent au même rythme que les inventaires de fibre invendue de la compagnie, les syndicats font le constat de leur impuissance face à une telle conjoncture économique<sup>20</sup>. Ce nouveau rapport de force désavantageux force les syndicats à réduire leurs revendications en comparaison à la décennie précédente, de peur de provoquer d'autres mises à pied<sup>21</sup> et à s'habituer aux licenciements : «Ce n'est pas drôle, mais nous nous y attendions et j'ai vraiment hâte que la situation économique se replace»<sup>22</sup>, affirme Clément Bélanger, nouveau président du syndicat de la SAL, après l'annonce d'un arrêt de travail supplémentaire d'un mois au début de 1983.

Outre la nationalisation, le gouvernement du Québec répond favorablement à différentes demandes d'aide des syndicats miniers de Thetford Mines. Le nouveau ministre des Ressources naturelles, Yves Duhaime, dit que son gouvernement fera son possible pour que les effectifs de la SAL retrouvent leur niveau normal : «Si les coûts de production et d'inventaires ne sont pas supérieurs à ceux de l'aide sociale, je suis parlable.<sup>23</sup>» Parmi les premières actions posées par le gouvernement après la nationalisation, il y a la nomination de Georges-Henri Cloutier comme médiateur afin de trouver des solutions pour limiter les effets de la crise sur les travailleurs de l'amiante<sup>24</sup>. Dans cette même volonté d'établir un dialogue avec la communauté, le gouvernement intègre au conseil d'administration de la SNA quatre personnages de la région, dont le syndicaliste monsieur Oliva Lemay<sup>25</sup>. La SNA prend aussi la décision de fermer la mine

---

<sup>20</sup> Pierre Sévigny, «Fermeture portée de 5 à 13 semaines pour 1500 travailleurs : la SAL allonge le congé forcé», *La Tribune*, 17 mars 1982, p. 1.

<sup>21</sup> Pierre Sévigny «Les prochaines négociations à la SAL : Les 1100 travailleurs invités à consultation», *La Tribune*, 21 janvier 1983, p. 6.

<sup>22</sup> Pierre Sévigny, «Fermeture prolongée de 4 semaines à la Société Asbestos», *La Tribune*, 20 janvier 1983, p. 5.

<sup>23</sup> Pierre Sévigny, «Duhaime à Thetford : Québec fera tout son possible pour que la SAL reprenne sa production normale», *La Tribune*, 3 décembre 1981, p. 8.

<sup>24</sup> «Début de la production industrielle au printemps 1983 à Magnaq-1», *Courrier Frontenac*, 30 mars 1982, p. 6.

<sup>25</sup> Jean Roy et Maurice Cloutier, «Quatre nouveaux administrateurs régionaux sur le conseil de la SNA», *Courrier Frontenac*, 14 décembre 1982, p. A-3.

d'Asbestos Hill au Nunavik, mise en exploitation en 1973 par la Société Asbestos, et qui n'employait presque personne à cause de sa grande productivité<sup>26</sup>. Sa production est ainsi transférée aux installations de Thetford Mines, ce qui permet d'augmenter la production de 60 % et de mettre fin aux mises à pied à la SAL. Finalement, Québec accepte d'investir dans le développement minier de ses mines, avec la participation financière du fédéral : 60 millions à la SAL<sup>27</sup> et 13 millions à la Bell<sup>28</sup> pour créer au total 320 emplois pour une durée de 2 à 4 ans.

Durant les années de récession économique, le gouvernement et la SNA gardent le cap vers les objectifs initiaux de la politique de l'amiante, motivés par la conviction que la situation allait se rétablir dans les années à venir<sup>29</sup>. De plus, ils affirment encore que, selon eux, la diversification économique régionale et le reclassement des travailleurs miniers se feront par la création d'usines de transformation, dans le cadre de la politique de l'amiante<sup>30</sup>. Malgré les bonnes paroles, peu de résultats se concrétisent. Il y a certes la mini-usine de traitement thermique des résidus miniers MINUTT-SNA<sup>31</sup>, installée dans la bâtisse construite par la Ville de Thetford en 1979, et l'usine de laine de roche FUSOROC<sup>32</sup>, qui emploient toutes deux une dizaine d'employés. Mais, sinon, aucun autre projet ne s'est concrétisé. Par exemple, MAGNAQ-1, projet dans lequel Québec a investi pas moins de 14 millions \$, n'a pas pu voir le jour à cause de problèmes techniques<sup>33</sup>, tandis que MAGNAQ-2 s'est installée à Sherbrooke plutôt qu'à Thetford Mines comme c'était prévu, ce qui a provoqué beaucoup d'insatisfaction dans la communauté<sup>34</sup>. Le seul projet

---

<sup>26</sup> Pierre Sévigny, «22 millions\$ pour le secteur minier», *La Tribune*, 26 octobre 1983, p. 14.

<sup>27</sup> Pierre Sévigny, «Programme d'investissements de 60 millions \$ à la Société Asbestos», *La Tribune*, 28 août 1984, p. 6.

<sup>28</sup> Maurice Cloutier, «Bell obtient 1,5 millions \$ et débute le développement minier», *Courrier Frontenac*, 22 décembre 1983, p. A-3.

<sup>29</sup> *DANQ*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 16 novembre 1982, p. 5911.

<sup>30</sup> Voir par exemple Pierre Sévigny, «La relance de la région de l'Amiante passe par le secteur manufacturier», *Courrier Frontenac*, 21 mars 1984, p. 11.

<sup>31</sup> Pierre Sévigny, «La Société nationale de l'amiante aménagera une usine de traitement thermique des résidus de l'amiante», *La Tribune*, 3 février 1981, p. 6.

<sup>32</sup> Jean Roy, «Laine de roche : la SNA prête à démarrer le projet», *Courrier Frontenac*, 21 décembre 1982, page 5.

<sup>33</sup> SNA, *Rapport annuel 1984-1985*, Thetford Mines, SNA, 1985, p. 7.

<sup>34</sup> Jean Roy, «Un geste d'insouciance et de provocation, disent les chômeurs», *Courrier Frontenac*, 3 mai 1983, p. A-3.

d'envergure réalisé à Thetford Mines dans le cadre de la politique de l'amiante, avec une centaine d'emplois créés, c'est l'acquisition puis le déménagement d'une usine torontoise de rotors à automobiles, rebaptisée ROTO-SNA, en collaboration avec des investisseurs locaux<sup>35</sup>.

En plus de ces investissements importants, le gouvernement du Québec développe une autre stratégie pour mettre en valeur l'industrie de l'amiante et sauvegarder des emplois : il s'agit de sa participation directe au lobby international de l'amiante. L'objectif fondamental de ce lobby est d'effectuer des pressions auprès de groupes-clés afin de défendre le point de vue selon lequel l'amiante peut être utilisé de façon sécuritaire.

Avant la crise économique de 1981-1982, ce lobby est uniquement composé des compagnies productrices et transformatrices d'amiante. Ces compagnies s'activent principalement en Europe auprès des gouvernements afin de faire contrepoids aux craintes croissantes envers l'amiante, et ce dans l'optique de garder leurs marchés et leurs profits<sup>36</sup>. Au Québec et dans la région de l'Amiante, elles déploient une politique de relations publiques à partir de la grève de 1975 pour convaincre le gouvernement et la population régionale qu'ils doivent cesser d'aborder les problèmes de santé reliés à l'amiante, afin d'éviter d'alerter l'opinion publique mondiale et de mettre en péril cette industrie. Les déclarations comme celle du directeur général de la Lake Asbestos, Lionel Piuze, se multiplient :

Les exagérations qui sont publiées quotidiennement concernant le problème de santé dans nos villes circulent très rapidement à travers le monde et le résultat de cette propagande ne tarde pas à se faire sentir d'une façon absolument désastreuse pour chacun d'entre-nous. Je puis vous donner comme exemple qu'à la suite de ces exagérations un pays comme la Suède, sous l'influence de la minorité communiste de son gouvernement, a réussi à toute fin pratique à bannir l'usage de l'amiante sur son territoire. [...] Vous réaliserez comme moi que si cette tendance se généralise dans plusieurs pays du monde, notre industrie de l'amiante perdra éventuellement un nombre croissant de clients et ces mêmes clients représentent le gagne-pain non

---

<sup>35</sup> SNA, *Rapport annuel 1984-1985, op. cit.*, p. 7.

<sup>36</sup> Daniel Perlstein, «Réunion gouvernement du Québec- Johns Manville», 22 septembre 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 7.

seulement des compagnies productrices, mais des ouvriers qui y retirent leur salaire, des marchands et des hommes d'affaires qui vendent leurs produits et services à la population. De plus, les gouvernements fédéral et provincial subiront une réduction appréciable dans la perception des impôts et droits miniers<sup>37</sup>.

Cette stratégie de communication publique commence à fonctionner à partir de 1978 lorsque la menace de bannissements de l'amiante à grande échelle devient sérieuse<sup>38</sup>. Des gens d'affaires et des journalistes locaux sont parmi les premiers à reprendre ce discours<sup>39</sup>, tandis que les syndicats continuent à militer pour de meilleures conditions de travail et des primes de dédommagement plus généreuses. Encore au début de 1980, le syndicat de l'Asbestos Corporation est en grève et menace l'employeur de faire paraître prochainement de nouvelles études démontrant la dangerosité de l'amiante<sup>40</sup>. À la fin de l'année 1980, toutefois, la position des compagnies est unanimement reprise dans la communauté dans le contexte des arrêts de travail qui se multiplient. Il devient alors courant d'entendre des personnalités publiques locales affirmer que les problèmes de l'industrie de l'amiante sont la faute des syndicats miniers, accusations auxquelles le président du syndicat de l'Asbestos Corporation, Oliva Lemay, répond qu'il a depuis les arrêts de travail « volontairement choisi de cesser toute publicité négative ou déclaration à ce sujet<sup>41</sup>. »

Parallèlement, les compagnies déploient une autre stratégie à partir de 1978 afin de favoriser leur industrie : elles invitent le gouvernement du Québec à les appuyer activement dans la promotion internationale de l'amiante<sup>42</sup>. Mais là encore, la logique d'opposition est toujours la règle pour le gouvernement Lévesque. Selon Gilles Grégoire, par exemple, la méfiance envers l'amiante qui s'installe à travers le monde, « c'est la faute

---

<sup>37</sup> Lionel Piuze, cité dans, «Lionel Piuze devant la Chambre de commerce : "Exprimer ses critiques dans un esprit constructif" ...», *L'or blanc*, 29 juin 1976, p. 8.

<sup>38</sup> En décembre 1977, la Commission économique européenne menace de bannir progressivement l'amiante de son territoire. Voir AFP, «Guerre à l'amiante en Europe», *Le Devoir*, 17 décembre 1977, p. 23.

<sup>39</sup> Georges Larochelle, «Un hiver qui s'annonce difficile pour la région», *Le Progrès*, 21 octobre 1980, p. 3.

<sup>40</sup> Oliva Lemay, cité dans Pierre Sévigny, «"La publicité sur les effets néfastes de l'amiante sur la santé pas encore commencée" -Oliva Lemay», *La Tribune*, 21 avril 1980, p. 5.

<sup>41</sup> Oliva Lemay, cité dans Pierre Sévigny, «Les syndicats pas responsables de la mauvaise publicité sur l'amiante -Oliva Lemay», *La Tribune*, 18 novembre 1981, p. 10.

<sup>42</sup> Par exemple «Nécessité d'un appui à l'industrie minière», *La Tribune*, 15 juin 1979, p. 6.

aux minières qui n'ont jamais fait attention à la salubrité de leurs produits<sup>43</sup>.» Pour le gouvernement Lévesque, la meilleure arme pour réhabiliter l'amiante, c'est la recherche. Il compte premièrement sur ses propres activités de recherche qu'il démarre en marge de la politique de l'amiante. Le communiqué de presse officiel annonçant la découverte d'une fibre non toxique dans les laboratoires de la SNA, le chrysophosphate, témoigne du rôle que veut donner le gouvernement à la recherche :

Un tel résultat démontre hors de tout doute que le Québec assume maintenant de façon pleine et entière le leadership que visait à lui conférer la politique de recherche sur l'amiante, autant au niveau de la santé qu'au niveau industriel. Dans le but de mettre en valeur complètement un secteur aussi stratégique que celui de l'amiante, le Québec ne peut se contenter d'être un spectateur passif, mais doit au contraire prendre l'initiative et ouvrir de nouveaux sentiers, comme il le fait depuis deux ans et demi et les premiers résultats sont plus qu'encourageants<sup>44</sup>.

Deuxièmement, en plus de ses propres recherches, le gouvernement Lévesque cite abondamment d'autres études qui tendent à être favorables à la réhabilitation de l'amiante, comme celle du grand expert américain, le docteur Irving Selikoff<sup>45</sup>, ou encore le rapport de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis de 1980 sur l'amiante<sup>46</sup>. Yves Bérubé affirme en 1981 que les médias alimentant les craintes envers l'amiante sont «sept ans en arrière des études déjà connues<sup>47</sup>», tandis que son successeur, Yves Duhaime, insiste sur les «études indépendantes [qui] démontrent clairement que l'utilisation des produits d'amiante ne présente aucun danger pour la santé et la sécurité<sup>48</sup>.»

Ainsi, le gouvernement du Québec, avant le début de la crise en 1981, ne participe pas à un lobby proamiante, bien qu'il défende déjà la position de l'usage contrôlé et de la

---

<sup>43</sup> TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1076, 24 :20.

<sup>44</sup> Georges Larochelle, «Amiante plus sel phosphorique : fibre non toxique», *Progrès de Thetford*, 10 juin 1980, p. 3.

<sup>45</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 13 mars 1979, p. 103.

<sup>46</sup> D.R., «Bonne nouvelle : Les tuyaux d'amiante-ciment seraient les moins dangereux», *Progrès de Thetford*, 9 décembre 1980, p. 3.

<sup>47</sup> Jean Roy, «La S.A.L. appartiendra au gouvernement le 30 novembre», *Courrier Frontenac*, 13 octobre 1981, p. A3.

<sup>48</sup> *Ibid.*

prudence envers les substituts : c'est avant tout par la recherche qu'il compte convaincre les adversaires de l'amiante. À l'exception d'un voyage en Europe à l'automne 1978 visant à promouvoir l'or blanc du Québec<sup>49</sup>, le gouvernement Lévesque n'est pas encore présent de plain-pied dans le lobby proamiante.

C'est à partir de 1981 et de la crise qui secoue l'industrie de l'amiante que la logique d'opposition entre les compagnies et les autres acteurs fait place à plus de concertation et à la formation d'un véritable mouvement proamiante. C'est le gouvernement du Québec qui prend l'initiative d'entrer de plain-pied dans ce lobby en 1981, principalement en multipliant les voyages aux États-Unis et en Europe dans le but de promouvoir la position du Québec concernant les réglementations d'usage de la fibre. «Les fonctionnaires de mon ministère, affirme le ministre Yves Duhaime, en collaboration avec ceux de la société nationale de l'amiante, voyagent tant aux États-Unis qu'en Europe et font des démarches auprès des autorités de la Communauté économique européenne en particulier [...] pour faire en sorte [qu'un bannissement de l'amiante] de certains marchés ne se réalise pas<sup>50</sup>.» En avril 1982, à l'initiative du gouvernement du Québec, le mouvement proamiante s'institutionnalise avec la création du Centre canadien d'information sur l'amiante (CCIA)<sup>51</sup>. Il coalise les efforts du gouvernement du Québec avec ceux des compagnies privées, en plus de se joindre un nouvel allié : le gouvernement fédéral qui dispose d'un puissant appareil diplomatique indispensable aux activités du CCIA. L'objectif de cette institution est de «diffuser des informations techniques et scientifiques concernant l'amiante [,de] faire la promotion de l'usage sécuritaire de l'amiante par des représentations auprès du fédéral et à l'étranger [et puis] de surveiller que l'amiante soit manipulé de façon sécuritaire.» Son budget est de 600 000\$ par année. C'est bien loin des millions qui seront engagés dans les années suivantes, mais il s'agit tout de même du début de l'institutionnalisation du lobby proamiante québécois pour permettre «à moyen terme, comme l'affirme sans détour le ministère québécois de

---

<sup>49</sup> Jacques Pouliot, «Mission du ministre Bérubé dans quatre pays d'Europe», *Ressources Québec*, vol.2, n°5-6, octobre à décembre 1978, p. 46.

<sup>50</sup> DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 1<sup>er</sup> octobre 1981, p. 39.

<sup>51</sup> FG, «Mise sur pied d'un centre d'information sur l'amiante», *La Tribune*, 3 avril 1982, p. 7.

l'Énergie et des Ressources, de relancer l'activité économique dans les régions minières d'Asbestos et de Thetford Mines<sup>52</sup>.»

Le symposium sur l'amiante de mai 1982, organisé par les gouvernements du Québec et du Canada, représente un événement important dans cette période du mouvement proamiante. Pendant trois jours, des dizaines d'éminents chercheurs internationaux se réunissent à Montréal pour échanger sur le sujet de l'amiante et la santé. Leur conclusion réjouit les acteurs du mouvement proamiante : ils recommandent de contrôler davantage l'utilisation de l'amiante, mais de ne pas le bannir<sup>53</sup>. D'autres nouvelles encourageantes pour l'amiante dans l'année suivante permettent de croire que l'incertitude quant aux réglementations internationales sur l'usage de l'amiante pourra bientôt se dissiper. C'est le cas par exemple de la directive émise par la Communauté économique européenne en juin 1983, prônant l'adoption d'une norme de concentration de 1f/cc et le quasi-bannissement de l'amiante crocidolite, une variante de fibre présente en Afrique, mais pas de l'amiante chrysotile, la variante québécoise<sup>54</sup>.

Dans cette section, nous avons brossé le portrait des réponses offertes par les acteurs locaux et nationaux aux grandes difficultés que connaît l'industrie de l'amiante durant la récession de 1981-1982 et nous avons constaté que la vision du développement économique mise de l'avant n'a pas beaucoup changé malgré la nouvelle conjoncture économique de crise. Les attentes sont dévolues entre les mains du gouvernement du Québec qui est appelé en renforts pour freiner les mises à pied par divers moyens et pour continuer à déployer sa politique nationale de l'amiante. Or, le gouvernement québécois est très actif pour aider l'économie de la région de Thetford : il investit des ressources importantes pour conserver un maximum d'emplois et pour assurer un avenir positif pour l'industrie québécoise de l'amiante.

---

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Jean-Pierre Bonhomme, «Symposium mondial sur l'amiante : un consensus s'établit, l'amiante devrait être davantage contrôlé», *La Presse*, 26 mai 1982, p. A13. ; Centre canadien d'information sur l'amiante, «Le Centre canadien d'information sur l'amiante», Montréal, Le Centre, 1982.

<sup>54</sup> Presse Canadienne, «L'amiante réhabilitée», *La Tribune*, 9 juin 1983, p. 1.

## 1.2 Conserver le secteur manufacturier régional, 1981-1983

Pour Gilles Côté, directeur de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA), il ne fait aucun doute face à la vigueur de la crise qui touche l'industrie de l'amiante que la région de Thetford se trouve à la croisée des chemins :

Deux choix s'offrent à la région de l'Amiante. Ou bien l'on continue à dire que l'économie régionale est exclusivement centrée sur l'amiante et sur sa main-d'œuvre, et l'on fait confiance aux compagnies minières pour assurer le développement des prochaines années, ou bien l'on pousse tous ensemble à développer une structure axée sur les forces manufacturières et sur les capitaux régionaux, par une expansion et un investissement dans ce secteur<sup>55</sup>.

Pour paraphraser Côté, attendre une reprise de l'industrie minière serait très risqué pour la région. Il vaudrait mieux ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et investir des capitaux locaux dans l'industrie manufacturière régionale. Or, ce n'est qu'après la reprise économique que la région s'engagera résolument dans cette voie. Pour le moment, la force d'inertie combinée au choc de la crise gardent les énergies vers l'espoir d'un rétablissement rapide de l'industrie minière et sur l'établissement d'usines de la Société nationale de l'amiante dans la région. Par contre, comme nous le mettrons en lumière, certaines réalisations durant la crise économique ouvrent aussi la voie vers la réorientation du modèle de développement économique.

Dans les années précédant la crise, il était attendu que le développement économique régional provienne principalement des bénéfices de la politique québécoise de l'amiante. Cependant, à partir de l'année 1980, les attentes doivent se modérer parce que cette politique tarde à produire les effets escomptés et parce que la crise économique fragilise les emplois manufacturiers déjà présents. La SNA explique qu'elle développe plusieurs projets dans ses laboratoires, mais qu'il faudra patienter pour que la recherche se convertisse en usines. Désormais, la priorité est donc de venir en aide au secteur manufacturier pour lui permettre de traverser la crise : «À court terme, l'avenir est dans

---

<sup>55</sup> Gilles Côté, cité dans Jean Roy, «Deux choix s'offrent à la région de l'Amiante», *Courrier Frontenac*, 27 octobre 1981, p. 5.

le secteur manufacturier, et à moyen et long terme, dans les produits de transformation de la Société nationale de l'amiante<sup>56</sup>», affirme la SERA en 1981.

En ce qui a trait au secteur manufacturier, l'objectif est double pour les acteurs économiques. Il faut d'abord diversifier les marchés des compagnies qui font de la sous-traitance pour les minières, puisque les mines d'amiante connaissent de grandes difficultés<sup>57</sup>. Puis, il faut créer des emplois dans ce secteur pour pallier les mises à pied dans les mines. Pour y parvenir, nous avons repéré trois stratégies principales mises sur pied par différents acteurs locaux : l'investissement local visant à consolider des entreprises manufacturières en difficulté, la multiplication des initiatives d'aide aux compagnies lancées par la SERA, puis la recherche d'aide gouvernementale qui est principalement le fruit de la Chambre de commerce de Thetford. Nous constaterons que ces stratégies sont toujours ancrées dans le modèle qui primait dans les années précédentes, mais qu'il y a également certaines innovations.

La région de Thetford a beau avoir une structure économique fragile, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une ville riche. Encore en 1980, le revenu moyen à Thetford Mines est le quatrième plus élevé du Québec, puisque les emplois miniers sont très bien rémunérés<sup>58</sup>. C'est près de 50 % plus que les régions voisines de la Beauce, des Bois-Francs et de Sherbrooke. Cette prospérité permet à la région d'avoir beaucoup de capitaux locaux prêts à être investis dans le développement économique, comme ça avait été le cas dans les années 1960 avec la Société de développement économique de Thetford. Cette stratégie est reprise dans les années 1980, alors que les sociétés d'investissement se multiplient. La première à se démarquer est la société à capital-actions Poly-Actions qui avait été créée en 1978 afin d'investir conjointement avec la SNA dans des projets d'usines de transformation. Étant donné les lenteurs de la SNA, Poly-

---

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> En 1980, la sous-traitance pour les compagnies minières représente 55 % des ventes du secteur manufacturier local. Georges Larochelle, «Un hiver qui s'annonce difficile pour la région», *Progrès de Thetford*, 21 octobre 1980, p. 3.

<sup>58</sup> Jean Roy, «Rémunération hebdomadaire moyenne : Thetford-Mines au quatrième rang de la province», *Courrier Frontenac*, 21 avril 1981, p. A-12.

Actions fait plutôt sa marque dans le secteur manufacturier durant la crise économique. Elle investit dans des manufactures locales rentables, mais qui manquent de liquidités afin de consolider des emplois ou financer l'expansion et la modernisation d'une entreprise<sup>59</sup>. Ses interventions sont encouragées par la SERA et par la Ville de Thetford qui y voient un modèle efficace d'action économique, d'autant plus qu'ils contribuent à domestiquer l'économie régionale encore composée principalement d'investissements étrangers. Poly-Actions se démarque aussi en investissant dans certaines entreprises avec la participation des employés. Cette formule de cogestion permet aux investisseurs de Poly-Actions de faire des profits et elle permet aux employés de conserver leurs emplois en plus d'engranger des profits<sup>60</sup>. Un exemple représentatif des investissements de Poly-Actions est l'acquisition en 1983 de la firme de métallurgie Lynn McLeod en collaboration avec les employés. Les avantages pour la région sont nombreux et tous les acteurs sont enthousiasmés par ce modèle d'affaires. Il permet de consolider et de créer des emplois, de régionaliser un important employeur sur la scène locale rebaptisé «Métallurgie Frontenac» et d'améliorer les relations de travail réputées problématiques dans la région<sup>61</sup>. Le gouvernement du Québec voit aussi cette acquisition d'un bon œil et il y contribue financièrement en vertu du quatrième volet du programme de développement économique OSE (Opération solidarité économique) qui promet la contribution de l'État dans toutes les entreprises cogérées par les employés<sup>62</sup>.

La SERA est un autre acteur de premier plan dans l'effort de consolidation du secteur manufacturier. Elle n'offre pas d'aide financière aux entreprises, mais plutôt de l'assistance technique. Son action se concentre dans deux domaines. Premièrement, la

---

<sup>59</sup> Pierre Roberge, «Poly-Actions inc. : L'histoire racontée par M. Pierre Roberge», Région de Thetford, 4 juin 2019, [En ligne], <https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2019/06/04/poly-actions-inc-l-histoire-raconte-par-m-pierre-roberge-episode-1/>, page consultée le 12 octobre 2020.

<sup>60</sup> Pierre Sévigny, «Deux critères pour réussir la cogestion d'entreprises», *La Tribune*, 9 novembre 1982, p. 6.

<sup>61</sup> Maurice Cloutier, «Métallurgie Frontenac : La relance, un exemple de collaboration à tous les niveaux», *Courrier Frontenac*, 15 juin 1982, p. A-17. ; *DANQ*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 10 mars 1983, p. 7887. ; Pierre Sévigny, «Pour éviter des confrontations inutiles : Impliquer les travailleurs dans une entreprise - Jean-Luc Savoie», *La Tribune*, 5 février 1983, p. 12.

<sup>62</sup> Pierre Roberge, *op. cit.*

SERA agit comme intermédiaire entre le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) et les entreprises afin de publiciser les programmes d'aide proposés par le gouvernement du Québec. Deuxièmement, elle aide les entreprises locales à diversifier leurs marchés afin de combler les contrats perdus avec les compagnies minières. En plus de fournir cette aide, la SERA s'active comme animatrice du milieu économique régional. Elle organise des événements visant à promouvoir le développement économique, comme la semaine de la PME où des chefs d'entreprises sont mis en contact avec des programmes d'aide gouvernementale<sup>63</sup> et l'Expo-profits qui vise à faire connaître les entreprises locales à des investisseurs québécois et étrangers pour faire de la sous-traitance<sup>64</sup>.

La dernière stratégie utilisée pour appuyer le secteur manufacturier pendant la crise économique est d'exiger que la région soit « désignée » par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), ce qui lui permettrait de profiter d'un important programme d'aide économique créé en 1981 et destiné aux régions du Canada durement frappées par la crise<sup>65</sup>. Afin de bénéficier de ce programme, un comité doit préparer un portrait de l'économie régionale, des projets de relance et soumettre le tout au ministère. C'est la Chambre de commerce de Thetford Mines qui s'empare du dossier. Ses membres rédigent un rapport très sombre sur la situation qui prévaut à Thetford Mines puis le soumettent au ministre de l'Expansion économique régionale, Herb Gray, lors d'une rencontre<sup>66</sup>. Les projets de relance soumis concernent principalement le secteur manufacturier, auquel s'ajoute un autre projet d'investissement majeur : la relocalisation du quartier Mitchell, un secteur de Thetford Mines qui subit les conséquences désagréables de sa proximité avec une mine de l'Asbestos Corporation et qui est convoité par cette compagnie<sup>67</sup>. Lorsque Thetford Mines est désignée en

---

<sup>63</sup> Pierre Sévigny, « Programme d'aide entre les entreprises du milieu », *La Tribune*, 22 octobre 1980, p. 10.

<sup>64</sup> Jean Roy, « Expo-profits : nombreux contacts établis », *Courrier Frontenac*, 12 mai 1981, p. 3.

<sup>65</sup> Pierre Sévigny, « Une délégation de Thetford rencontrera le ministre Herb Gray », *La Tribune*, 16 février 1981, p. 5.

<sup>66</sup> Pierre Sévigny, « La Chambre rencontrera Herb Gray », *La Tribune*, 28 février 1981, p. 6.

<sup>67</sup> Pierre Sévigny, « 11 projets soumis à Herb Gray par la Chambre de commerce : Près de 12 millions \$ pour la relance », *La Tribune*, 16 février 1982, p. 7.

septembre 1982<sup>68</sup>, un comité spécial chargé de concrétiser les projets est mis sur pied. Durant un an, il profite des fonds fédéraux pour réaliser une partie des investissements prévus. Malgré un bilan plus modeste que prévu, ce programme a permis de stimuler le secteur manufacturier<sup>69</sup>.

Ces initiatives locales, couplées au support des gouvernements provincial et fédéral, ont permis de consolider le secteur manufacturier et de le faire sortir de la crise économique plus fort qu'il ne l'était. Il est moins dépendant des compagnies minières et des investisseurs étrangers, il a procédé à certaines expansions, spécialement dans la branche de la métallurgie, et il a fait l'expérience heureuse de la cogestion des travailleurs à l'entreprise. Le directeur de la SERA, Gilles Côté, témoigne en 1982 de son enthousiasme envers le travail accompli jusqu'à présent :

Les entreprises manufacturières sont [maintenant] prêtes à prendre de l'expansion, étant déjà détachées du secteur minier et, surtout, parce que l'argent "régional" est disponible. [...] Nous sommes les chefs de file de la cogestion industrielle au Québec et les résultats positifs obtenus jusqu'à présent me permettent d'espérer un développement de projets industriels plus rapide qu'ailleurs<sup>70</sup>.

Nous constatons que les stratégies utilisées pour protéger le secteur manufacturier durant la crise économique s'inscrivent dans le même modèle que ce qui était prôné à la fin des années 1970 : l'aide de l'État est une composante essentielle de la stratégie autant au niveau du MEER fédéral que du MIC provincial, sans parler des attentes qui demeurent à moyen terme concernant les usines de transformation de la SNA. Toutefois, la proactivité de la SERA pour diversifier ses initiatives et, surtout, le modèle d'investissement local et de cogestion mis de l'avant par Poly-Actions représentent clairement des nouveautés qui vont influencer la réorientation du modèle de développement économique local après la crise.

---

<sup>68</sup> Maurice Cloutier, «La désignation, c'est un outil», *Courrier Frontenac*, 7 septembre 1982, p. 4.

<sup>69</sup> Pierre Sévigny, «Dans la région de Thetford Mines : Zone désignée, le Comité termine son mandat», *La Tribune*, 30 septembre 1983, p. 7.

<sup>70</sup> Pierre Sévigny, «Avenir économique de la région : le directeur général de la SERA optimiste», *La Tribune*, 14 septembre 1982, p. 7.

## 2. Après la crise, la réorientation du modèle de développement économique, 1984-1987

Malgré la reprise de l'économie mondiale en 1983-1984, l'économie régionale et en particulier l'industrie de l'amiante poursuivent leur déclin à cause de la baisse de la consommation d'amiante en Occident. Pour le gouvernement du Québec qui fait face à des défis financiers importants, il devient nécessaire de réorienter sa politique de l'amiante vers un impératif de rentabilité à court terme, principe qui sera poursuivi par le gouvernement Lévesque puis accentué par les libéraux de Robert Bourassa à partir de 1986. Au niveau local, les mises à pied continuent de s'accumuler dans les mines et les acteurs comprennent que ces licenciements seront permanents. Il devient donc absolument nécessaire pour la pérennité de la communauté de diversifier l'économie locale. Les organismes à vocation économique sont particulièrement proactifs durant cette période pour développer un nouveau modèle économique pour la région.

### *2.1 La rationalisation de l'industrie québécoise de l'amiante, 1984-1987*

Durant la crise économique, les problèmes s'accumulent pour la politique québécoise de l'amiante, ce qui va forcer le gouvernement Lévesque à réaligner sa stratégie à partir de 1984. Parmi ces problèmes, il y a avant tout les problèmes de mise en marché de l'amiante québécois qui peine à trouver des acheteurs à l'international. Il y a aussi le déficit spectaculaire qui se creuse à la Société nationale de l'amiante : son déficit consolidé atteint 248 millions \$ durant l'année financière 1985<sup>71</sup>. Un autre problème affectant la SNA est l'absence de résultats dans les travaux de recherche et de développement visant à mettre sur pied des usines de transformation. Puis, la politique nationale de l'amiante suscite de plus en plus d'insatisfaction dans la région de Thetford.

Pour les acteurs locaux, non seulement les résultats de la SNA sont jugés extrêmement décevants, mais ils se sentent trahis par les promesses non tenues du gouvernement Lévesque couplées à la situation catastrophique dans laquelle est plongée leur région. Les syndicats et le Comité des chômeurs de la SAL parlent de la politique de

---

<sup>71</sup> Pierre Sévigny, «La SNA encaisse un déficit de 108,9 millions \$», *La Tribune*, 13 décembre 1986, p. 1.

l'amiante comme d'«un fiasco», «des rêves devenus cauchemars», ou encore «de la bouillie pour chats<sup>72</sup>». Cette frustration est le résultat des promesses exagérées répétées par le Parti québécois additionnées à une conjoncture économique catastrophique dans la région de l'Amiante. Le député Gilles Grégoire représente cette frustration accumulée : surnommé «le marchand de rêves»<sup>73</sup>, il multiplie les promesses spectaculaires irréalisées<sup>74</sup>, ce qui lui vaut de perdre toute crédibilité<sup>75</sup> et même d'être vandalisé à plusieurs reprises par des chômeurs de la SAL<sup>76</sup>.

Ces conditions rendent insoutenable le statu quo pour le gouvernement Lévesque qui entreprend donc en 1984 d'étudier un changement de stratégie quant à son implication dans l'industrie de l'amiante. Il en résulte un rapport de la SNA contenant des solutions à envisager pour optimiser la participation financière de l'État à cette industrie, en prenant acte du gigantesque déficit qui s'est creusé à la société d'État et des perspectives d'un rétablissement des marchés qui n'est plus envisageable. La conclusion la plus importante de ce rapport, c'est de procéder à un regroupement des deux filiales minières, la Bell et la SAL. Les auteurs justifient qu'«il est nécessaire de poser des gestes pour abaisser les coûts d'exploitation et pour restreindre la production aux gisements les plus rentables. C'est fondamental. [...] Nous devons trouver un plan de survie<sup>77</sup>.» Un projet de regroupement est finalement approuvé en juin 1985 et il inclura aussi l'autre grand producteur de la région de Thetford : la compagnie américaine Lac d'Amiante du Québec (LAQ)<sup>78</sup>. En vertu de cette entente, la production et les services de ventes et de mise en marché seront réunis au sein d'une société en commandite, LAB Chrysotile, dans

---

<sup>72</sup> DANQ, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 25 février 1982, p. 2126 ; Maurice Cloutier, «Amiante : des rêves devenus cauchemars», *Courrier Frontenac*, 24 août 1982, p. 4.

<sup>73</sup> Pierre Sévigny, «Travail partagé : une solution aux problèmes des chômeurs de la SAL ?», *La Tribune*, 23 mars 1982, p. 6.

<sup>74</sup> Voir par exemple Pierre Sévigny, «Jusqu'en mai 1983 : Pas d'autres fermetures que celles qui ont déjà été annoncées à la Société Asbestos», *La Tribune*, 18 mars 1982, p. 6.

<sup>75</sup> Aux promesses spectaculaires non réalisées du député Grégoire s'ajoute sa condamnation à 2 ans de prison pour déviance sexuelle en 1983 et sa décision de garder son poste de député malgré la contestation populaire. Benoît Brochu, «Grégoire écope de deux ans de prison», *La Tribune*, 15 juillet 1983, p. 1.

<sup>76</sup> Pierre Sévigny, «Le Comité des chômeurs de la SAL ne lâche pas prise», *La Tribune*, 31 janvier 1983, p. 8.

<sup>77</sup> Pierre Sévigny, «Un regroupement inévitable (Jacques Paquin)», *La Tribune*, 18 octobre 1984, p. 9.

<sup>78</sup> Pierre Sévigny, «Regroupement des mines d'amiante confirmé», *La Tribune*, 29 juin 1985, p. 6.

laquelle le gouvernement relègue le contrôle majoritaire à la LAQ qui disposera de la majorité des actions et des votes au conseil d'administration<sup>79</sup>. L'objectif du gouvernement dans cette opération est double, comme l'explique le nouveau ministre des Ressources naturelles, Jean-Guy Rodrigue : «Les deux objectifs aussi importants l'un que l'autre que nous visons dans cette opération de consolidation sont de sauvegarder le plus grand nombre d'emplois possible et de redonner aux entreprises productrices d'amiante au Québec un niveau de rentabilité acceptable<sup>80</sup>.» «Le gouvernement, ajoutait-il, ne pouvait plus se permettre de maintenir de façon artificielle les emplois à la SAL et à la Bell en y injectant des sommes importantes, d'autant plus qu'il nuit de la sorte aux industries du secteur privé<sup>81</sup>.»

Le prix à payer pour espérer redonner une stabilité à l'industrie de l'amiante est très lourd. Dans l'année suivant la création officielle de LAB à l'été 1986, les divisions les moins rentables de cette société sont fermées et 725 travailleurs sont mis à pied. Un «coup de masse, un coup dur<sup>82</sup>», affirme André Brochu, président du syndicat de la LAQ. Il s'agit du plus important licenciement de cette période de crise. De plus, cette fois, il est clair pour les mis à pied qu'ils ne retrouveront pas un emploi dans cette industrie étant donné l'abandon pur et simple de plusieurs mines et moulins qu'engendre cette restructuration.

La consolidation de l'industrie de l'amiante est accueillie de façon ambivalente dans la communauté : les mises à pied nombreuses représentent un choc supplémentaire pour la région, mais l'on espère que ce sera au bénéfice de la stabilité future de ce pilier de l'économie locale. De passage à Thetford Mines quelques semaines après l'annonce des mises à pied occasionnées par le regroupement minier, le ministre Rodrigue affirme que son gouvernement ne compte pas abandonner la région à son sort : «Je veux que la

---

<sup>79</sup> Pierre Sévigny, «Dans la région de Thetford Mines : Lac d'Amiante contrôlera la production d'amiante», *La Tribune*, 12 juin 1985, p. 1.

<sup>80</sup> DANQ, 32<sup>e</sup> législature, 5<sup>e</sup> session, 10 juin 1985, p. 4318.

<sup>81</sup> Jean-Guy Rodrigue, cité dans «La rationalisation des mines d'amiante», *Courrier Frontenac*, 19 août 1985, p. A3.

<sup>82</sup> Pierre Sévigny, «Les syndicalistes émettent des commentaires modérés», *La Tribune*, 17 août 1985, p. 7.

population sache que le gouvernement du Québec accepte sa responsabilité dans ce dossier et qu'il est déterminé à agir sur tous les plans dans la région<sup>83</sup>.» Le ministre présente un plan d'aide à la région en trois volets : créer un groupe de travail sur le développement économique de la région, accentuer la promotion internationale de l'amiante et créer un comité de reclassement des travailleurs mis à pied.

Ce regroupement minier représente un constat d'échec pour la politique de l'amiante et pour les espoirs qu'elle avait pu susciter. «Aujourd'hui, affirme Georges-Henri Cloutier, nous sommes obligés de constater que ce fut un flop autant pour l'exploitation de la fibre que pour la recherche et le développement. C'est malheureux.» Il ajoute que, plus que jamais, «il faut cesser de penser que l'amiante constitue notre ressource principale [et qu'il] faut diversifier davantage nos activités économiques<sup>84</sup>.» Le ressentiment de la population régionale envers cette grande promesse brisée explique en partie le succès du Parti libéral et du candidat Roger Lefebvre dans Frontenac aux élections de décembre 1985.

Depuis le début de la crise, le député libéral représentant Asbestos, Yvon Vallières, se fait déjà très critique envers la façon dont le gouvernement Lévesque gère les difficultés de l'industrie de l'amiante. Mais à partir de la campagne électorale de 1985, le PLQ fait du dossier de l'amiante l'une de ses priorités, promettant en particulier d'intensifier les efforts du lobby proamiante<sup>85</sup>. Une fois portés au pouvoir, les libéraux de Robert Bourassa agissent dans la continuité en ce qui a trait à la consolidation de l'industrie minière de la région de Thetford Mines et au plan d'aide économique du ministre Rodrigue<sup>86</sup>. Cependant, ils accentuent les efforts de rationalisation et d'optimisation des activités de la Société nationale de l'amiante, ce qui est en phase avec l'idéologie économique à saveur néo-libérale que le Parti libéral a épousée. Le nouveau

---

<sup>83</sup> Pierre Hébert, «Gilles Grégoire demande la tenue d'une commission parlementaire... et propose son programme de relance», *Courrier Frontenac*, 2 septembre 1985, p. A7.

<sup>84</sup> Pierre Sévigny, «Réorganisation des mines : une occasion de se prendre en main -Georges Nadeau», *La Tribune*, 20 août 1985, p. 10.

<sup>85</sup> Pierre Hébert, «Le PLQ s'implique à fond dans le dossier de l'amiante», *Courrier Frontenac*, 18 novembre 1985, p. A3.

<sup>86</sup> Pierre Sévigny, «50'000\$ au Comité spécial de développement», *La Tribune*, 5 avril 1986, p. 9.

gouvernement décide en premier lieu d'optimiser les projets de recherches menés par la SNA. Plutôt que de continuer à engloutir des millions dans la recherche de procédés de mise en valeur des résidus d'amiante, les efforts sont réorientés d'une part vers la fibre non toxique, le chrysophosphate<sup>87</sup>, et d'autre part vers le développement de nouveaux usages à l'amiante, comme l'asphalte-amiante<sup>88</sup>. «Le nombre d'emplois en jeu dans la production de la fibre d'amiante au Québec par rapport aux emplois que génère la recherche sur les résidus justifie pleinement cette réorientation», explique le nouveau président de la SNA, Benoît Cartier<sup>89</sup>.

Tel que prôné par le rapport Fortier sur la privatisation des sociétés d'État<sup>90</sup>, le gouvernement Bourassa souhaite aussi que la SNA se départisse de ses filiales manufacturières. Selon le ministre délégué aux Mines, Raymond Savoie, la privatisation de ces filiales permettra de «maintenir et de créer de nouveaux emplois», puisque le secteur privé disposera des capitaux et de l'expertise de mise en marché nécessaires pour faire prospérer ces compagnies<sup>91</sup>. Leur privatisation découle aussi du fait que plusieurs filiales n'utilisent presque plus d'amiante dans leurs produits, comme c'est le cas de LUPEL-SNA vendue à Papiers Cascades qui utilise désormais des substituts<sup>92</sup>. Dans l'espace de deux ans, toutes les filiales manufacturières de la SNA sont privatisées<sup>93</sup>.

Le changement de stratégie des gouvernements Lévesque, Johnson et Bourassa concernant l'industrie de l'amiante est parvenu à stabiliser l'emploi dans les mines de Thetford Mines, à rentabiliser l'exploitation de LAB<sup>94</sup> et même à créer des emplois dans

---

<sup>87</sup> Pierre Sévigny, «La SNA axe son travail sur la fibre chrysophosphatée : Recherches en extraction du magnésium toujours arrêtées», *La Tribune*, 8 janvier 1986, p. 8.

<sup>88</sup> Henri Richard, «Recherche sur l'asphalte-amiante : Québec s'engage à injecter 1 million\$», *La Tribune*, 26 avril 1986, p. 1.

<sup>89</sup> Benoît Cartier dans Maurice Cloutier, «Thetford-Mines aux prises avec deux éléphants blancs : La Société nationale de l'amiante délaisse les résidus d'amiante», *La Tribune*, 17 juillet 1986, p. 5.

<sup>90</sup> Comité sur la privatisation des sociétés d'État, *De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*, Québec, juin 1986.

<sup>91</sup> DANQ, 33<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, 15 décembre 1986, p. 5400.

<sup>92</sup> Rudy Lecours, «Privatisation de deux filiales de la SNA», *La Tribune*, 31 juillet 1986, p. B-3.

<sup>93</sup> SNA, *Rapport annuel 1988-1989*, Thetford Mines, SNA, 1989, p. 1.

<sup>94</sup> Pierre Hébert, «LAB atteint la rentabilité à sa première année», *Courrier Frontenac*, 1<sup>er</sup> juin 1987, p. B1.

les filiales privatisées<sup>95</sup>. Du côté de la recherche, par contre, les projets mis sur pied par la SNA ne parviennent pas à atteindre une rentabilité suffisante pour percer les marchés.

Le dernier volet de la réorientation de l'intervention de l'État québécois dans l'industrie de l'amiante entre 1984 et 1987 est l'intensification de son engagement dans la promotion internationale de l'amiante. Nous avons vu plus tôt que c'est durant la crise que l'État québécois a commencé à s'engager dans le lobby de l'amiante et que celui-ci s'est institutionnalisé avec la création du Centre canadien d'information sur l'amiante. Or, à partir de 1984, la contribution des gouvernements à ce lobby décuple et son action s'intensifie, entre autres grâce au support de plus en plus farouche qu'il obtient de la part des communautés de Thetford et d'Asbestos.

En plus du déclin de la consommation d'amiante malgré la reprise économique, un événement joue un rôle majeur dans l'intensification de ce lobby. Le 17 octobre 1983, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) soumet un projet de bannissement progressif de l'amiante<sup>96</sup>, elle qui avait pourtant adopté la position opposée deux ans auparavant. À partir de cette annonce qui a l'effet d'une bombe, le mouvement proamiante intensifie ses efforts et il prend une tournure beaucoup plus militante initiée par la population de Thetford Mines et d'Asbestos. Ce projet de bannissement ne met pas seulement en péril les 30 % de l'amiante québécois qui sont exportés vers les États-Unis, mais on craint aussi que cette initiative fasse boule de neige à travers le monde.

Très choquées par cette décision, des personnalités publiques des deux villes amiantifères décident de faire porter leur voix contre ce projet en créant le Comité de revalorisation de l'amiante (CRA) dès novembre 1983<sup>97</sup>. Le CRA a deux co-présidents provenant des deux villes productrices d'amiante : Roch Fréchette, maire d'Asbestos, et

---

<sup>95</sup> SNA, *Rapport annuel 1988-1989, op. cit.*, p. 1.

<sup>96</sup> Pierre Sévigny, «Projet d'interdiction de l'amiante aux USA : Une catastrophe pour la région», *La Tribune*, 18 octobre 1983, p. 6.

<sup>97</sup> Pierre Sévigny, «Pour répondre à l'Agence américaine de protection de l'environnement : Revalorisation de l'amiante, appui de Landry», *La Tribune*, 24 novembre 1983, p. 5.

Georges Nadeau, préfet de la MRC de l'Amiante<sup>98</sup>. Le CRA compte agir comme le «chien de garde de l'amiante<sup>99</sup>» en prenant position sur toutes les tribunes, locale, nationale et internationale, pour se porter à la défense de la fibre d'amiante. Les syndicats miniers jouent aussi un rôle de plus en plus actif dans le lobby proamiante en en faisant la promotion au sein des divers congrès nationaux et internationaux de leur centrale, à l'instar du congrès du Bureau international du travail de Genève en 1986<sup>100</sup>. On le constate : la crise de l'industrie de l'amiante a complètement transformé la relation entre les syndicats et les compagnies minières en ce qui a trait aux enjeux de santé, puisqu'ils taisent désormais les enjeux de santé dans les mines d'amiante, dans le cadre de leur participation au mouvement proamiante<sup>101</sup>.

La population de la région de l'Amiante développe durant cette période un discours sur la promotion de l'amiante qui prend des allures très militantes et identitaires. Le militantisme de la population locale dans ce dossier s'exerce de diverses façons : des manifestations, dont une tenue devant l'ambassade américaine à Ottawa organisée par le CRA où se rendent des centaines de Thetfordois<sup>102</sup>, ou encore des exigences envers les gouvernements pour qu'ils fassent plus d'efforts pour la promotion de l'amiante. Mais le militantisme local se manifeste avant tout dans l'appropriation par la communauté de controverses concernant l'amiante qui provoquent de vives réactions défensives. Elles concernent généralement des événements anecdotiques qui démontreraient que les craintes envers l'amiante provoquent des réactions émotives irrationnelles, un phénomène que le mouvement proamiante appelle «la psychose de l'amiante». Le projet de la CSST d'exiger que soit apposée une tête de mort sur les sacs de fibres d'amiante est

---

<sup>98</sup> MM, «La position de Chrétien dans le dossier de l'amiante aux USA : "La cerise sur le gâteau" – Roch Fréchette», *La Tribune*, 6 décembre 1983, p. 6.

<sup>99</sup> M.B., «Chambre de commerce : Henri Therrien livre un message positif», *Courrier Frontenac*, 24 juin 1985, p. B5.

<sup>100</sup> Pierre Sévigny, «Présidents régionaux des Métallos au Congrès du BIT pour défendre l'amiante», *La Tribune*, 25 avril 1985, p. 7

<sup>101</sup> Cette transformation a fait l'objet intégral d'un mémoire de maîtrise. Micheline Marier, *De la grève de l'amiante au lobby pro-chrysotile : la question de l'amiante chez les syndicats québécois de l'amiante, 1973-1983*, M.A. Université de Montréal (Histoire), 2016, 160p.

<sup>102</sup> Pierre April, «Projet d'interdiction de l'amiante : 500 manifestants protestent devant l'ambassade des USA», *La Tribune*, 6 mars 1986, p. 1.

un exemple typique de controverse qui indignent et qui unissent la population régionale. «Les gens du milieu n'en reviennent tout simplement pas», affirme Henri Therrien, vice-président du CRA. «C'est décevant et démoralisant car à chaque fois qu'on reprend espoir dans ce dossier, il y a toujours quelqu'un pour nous frapper à nouveau», ajoute-t-il<sup>103</sup>. «C'est de l'acharnement, plaide quant à lui Clément Bélanger, président du syndicat de l'Asbestos Corporation, on ne voit pas une tête de mort sur un paquet de cigarettes et pourtant c'est beaucoup plus dangereux que l'amiante.» Le maire de Thetford, Marc Bergeron, en rajoute : «On a beau travailler à la promotion de notre richesse naturelle, il va falloir que certains arrêtent de charrier et de faire peur inutilement aux gens. Il va falloir qu'ils arrêtent de rire de nous<sup>104</sup>.» Il existe plusieurs autres exemples de ces controverses comme l'évacuation d'urgence d'un bâtiment gouvernemental au Nouveau-Brunswick lorsque les autorités prennent conscience de la présence d'amiante dans l'édifice<sup>105</sup>, ou encore un article d'un journal américain affirmant qu'il était très dangereux de vivre à Thetford Mines à cause de la présence des mines d'amiante<sup>106</sup>. Notre analyse nous invite à penser que défendre inconditionnellement l'amiante acquiert une connotation identitaire durant cette période : c'est la défense d'une région, d'un gagne-pain, d'un mode de vie et de la dignité d'une population. Les membres de la communauté soutiennent qu'ils sont en contact avec l'amiante sur une base quotidienne et que les conséquences ne sont pas dramatiques : «J'ai 58 ans, j'ai toujours vécu près des mines et je ne suis pas plus amiantosé pour ça», affirme par exemple le député fédéral Léopold Corriveau<sup>107</sup>. Ce support unanime et inconditionnel à l'amiante s'exprime aussi dans le fait que tous les organismes locaux sont membres du Comité de revalorisation de

---

<sup>103</sup> Pierre Sévigny, «Vives réactions à Thetford», *La Tribune*, 11 avril 1985, p. 6.

<sup>104</sup> Pierre Sévigny, «Étiquetage des produits d'amiante : appui de Thetford au Comité de revalorisation de l'amiante», *La Tribune*, 17 avril 1985, p. 9.

<sup>105</sup> Georges Larochelle, «La peur de l'amiante au Nouveau-Brunswick : les fonctionnaires de retour au travail», *Progrès de Thetford*, 1<sup>er</sup> juillet 1980, p. 4.

<sup>106</sup> Pierre Sévigny, «Thetford-Mines indignée : Le New York Times sommé de se rétracter», *La Tribune*, 27 mars 1986, p. 1.

<sup>107</sup> Pierre Sévigny, «Projet d'interdiction de l'amiante aux USA : une catastrophe pour la région», *La Tribune*, 18 octobre 1983, p. 6.

l'amiante, de la Commission scolaire jusqu'à la MRC en passant par les Chevaliers de Colomb<sup>108</sup>.

Les partis politiques ont bien compris comment la promotion de l'amiante représente un filon sensible pour la population régionale. Les députés et les partis politiques essaient chacun de se positionner comme le meilleur défenseur de l'amiante, comme celui qui est le plus offusqué par les controverses. Pour les candidats briguant des postes politiques dans la région, il devient non seulement impératif de promettre une défense vigoureuse de l'amiante, mais d'en faire leur priorité. C'est ce que font Marcel Masse qui devient député fédéral progressiste-conservateur en 1984, Roger Lefebvre, nouveau député libéral provincial ou encore Henri Therrien, vice-président du CRA élu à la mairie de Thetford Mines en 1987.

Les gouvernements sont très actifs dans le lobby proamiante entre 1984 et 1987. Le projet de bannissement de l'EPA pousse le gouvernement Lévesque à créer l'Institut de l'amiante en août 1984. Il remplace le Centre canadien d'information sur l'amiante en lui annexant le Centre de recherche sur l'amiante et il est financé par Québec, Ottawa et par les producteurs miniers. Son budget est doublé par rapport à celui du CCIA, avant d'être augmenté à plusieurs reprises dans les années suivantes pour atteindre environ 8 millions\$ par année en 1986<sup>109</sup>. Grâce à ces fonds, le lobby proamiante est en mesure de mener des activités plus fréquentes et partout dans le monde<sup>110</sup>, tandis que les ministres responsables du secteur minier multiplient les voyages promotionnels<sup>111</sup>.

Bien que le lobby parvienne à arracher des victoires diplomatiques temporaires à travers le monde comme au congrès du BIT de Genève en 1986, il n'en demeure pas moins que le nombre d'emplois miniers dans la région de l'Amiante a été divisé par trois entre le début de la crise et 1987 et ces pertes sont permanentes. Il est donc clair que de

---

<sup>108</sup> Pierre Sévigny, «25 organismes appuient la revalorisation de l'amiante», *La Tribune*, 23 septembre 1987, p. 8.

<sup>109</sup> Pierre Sévigny, «Montants additionnels octroyés : Masse propose l'élaboration d'une stratégie d'ensemble en faveur de l'amiante», *La Tribune*, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 10.

<sup>110</sup> DANQ, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 14 mars 1984, p. 5184.

<sup>111</sup> M.C., «Masse veut accroître les ventes d'amiante au Mexique», *La Tribune*, 5 janvier 1987, p. 6.

nouvelles industries devront se développer dans la région pour combler ces pertes d'emplois.

## *2.2 Un nouveau modèle de développement économique régional, 1984-1987*

Nos recherches démontrent que les années suivant la crise économique occupent une place très importante dans l'histoire de Thetford Mines puisque c'est à ce moment que s'est bâti le modèle de développement économique qui a été conservé et perfectionné jusqu'à aujourd'hui. Dans cette section, nous allons présenter les grandes caractéristiques de ce nouveau modèle économique ainsi que les actions concrètes effectuées par les différents acteurs impliqués.

La première caractéristique de ce nouveau modèle de développement économique, c'est qu'il se veut le plus indépendant possible de l'industrie de l'amiante. Nous avons vu que les perspectives sont mauvaises pour ce secteur et l'ensemble des acteurs locaux s'en rendent compte, en particulier lorsque le plan de consolidation de l'industrie minière est annoncé en 1984. Le nouveau député fédéral de Thetford Mines et ministre du gouvernement Mulroney Marcel Masse, un personnage extrêmement apprécié dans son comté dès son élection en 1984, exprime clairement ce constat : «En dépit de tous les efforts déployés pour redonner à l'amiante toutes ses lettres de noblesse et la place qui lui revient sur les marchés internationaux, cette industrie n'est plus et ne sera plus le moteur économique de la région<sup>112</sup>.» Le mieux à espérer de l'industrie minière à moyen et long terme est une stabilisation du niveau d'emploi qui prévaut alors, soit à un niveau trois fois moindre qu'avant la crise. Du côté de la politique de l'amiante, comme nous l'avons vu plus tôt, elle n'est plus qu'une énorme déception pour la population régionale.

La deuxième caractéristique de ce nouveau modèle, c'est que l'État ne joue plus un rôle moteur dans le développement local : désormais, l'État est «accompagnateur»

---

<sup>112</sup> Marcel Masse, cité dans Mario Royer, «Projet de plusieurs millions\$ à l'étude», *Courrier Frontenac*, 30 novembre 1987, p. 3.

pour utiliser le terme consacré dans la littérature concernant les sciences du développement régional. L'État accompagnateur donne des ressources et de l'aide technique à certains organismes locaux qui sont eux chargés de faire le développement économique. Le passage d'un État très interventionniste en matière de développement local vers un État accompagnateur représente une transformation de fond de la politique de l'État québécois dans les années 1980, dans le contexte du néo-libéralisme<sup>113</sup>. Dans le contexte de la région de l'Amiante, cette transformation se manifeste bien sûr par la restructuration de l'industrie de l'amiante, mais aussi par le fait que le ministère de l'Industrie et du Commerce donne plus de contrôle aux acteurs locaux quant à la gestion des subventions et que c'est désormais la communauté elle-même qui doit établir ses priorités pour assurer le développement économique.

Une troisième caractéristique très importante de ce nouveau modèle, c'est la place de premier plan qui est donnée à l'entrepreneuriat et aux PME. Avec l'échec des grosses manufactures de l'élan manufacturier des années 1960 et avec l'expérience de la crise, les acteurs à vocation économique en viennent à la conclusion qu'il vaut mieux plusieurs petites entreprises solides qu'une grosse compagnie fragile<sup>114</sup>. Aussi, les investissements d'entrepreneurs locaux sont préférés plus que jamais aux grands capitaux extérieurs : «Dans le passé, nous avons investi beaucoup d'argent pour vendre la région aux gens de l'extérieur, mais dans l'avenir, nous chercherons plutôt à amener les gens de la place à faire le développement économique<sup>115</sup>», affirme la SERA.

En quatrième lieu, les acteurs à vocation économique locaux misent durant ces années charnières sur le développement de deux nouveaux créneaux industriels pour la région. Le premier de ces créneaux, c'est la métallurgie. La région possède des atouts à cet égard puisque des compagnies de transformation des métaux existent déjà dans la

---

<sup>113</sup> Marc-Urbain Proulx et Marie-Claude Prémont (dirs.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 58.

<sup>114</sup> Louise Nadeau, «René Thivierge plaide pour la PME : "La région a tous les outils pour faire du développement économique"», *Courrier Frontenac*, 23 septembre 1985, p. 8.

<sup>115</sup> André Laramée, cité dans Louise Nadeau, «La SERA fera son examen de conscience avec les municipalités», *Courrier Frontenac*, 25 mars 1985, p. 3.

région, sauf qu'elles étaient jusque-là dépendantes des compagnies minières pour lesquelles elles faisaient de la sous-traitance. Ce secteur présente l'avantage d'offrir un reclassement honorable et bien rémunéré pour les travailleurs miniers licenciés. Il s'agit d'un secteur si important pour l'avenir de Thetford Mines que le président de la SERA, René Thivierge, affirme que «c'est dans ce domaine que la région devrait essayer de se donner une nouvelle image<sup>116</sup>» pour remplacer les mines d'amiante. L'autre nouveau créneau industriel que veut se doter la région, c'est celui de la fabrication de plastiques. C'est un secteur qui n'a pas de racines dans la région, mais les acteurs à vocation économique misent sur la vigueur de la demande en plastiques et sur la qualité de la main-d'œuvre locale pour en faire un pilier de l'économie locale.

La dernière caractéristique du nouveau modèle de développement économique régional qui se développe après la crise, c'est le rôle central que joue la Société économique de la région de l'Amiante dans l'économie locale. La SERA avait déjà accru son rôle durant les années de crise, mais dorénavant, avec le désengagement de l'État québécois dans la planification du développement régional, c'est cet organisme qui coordonne et déploie les énergies.

Maintenant que nous avons analysé la nature de ce nouveau modèle de développement régional, voyons comment les acteurs contribuent concrètement à sa mise en place. Un des grands atouts de la région durant ces années charnières, c'est l'important changement de garde au niveau politique. L'arrivée de Marcel Masse à titre de député fédéral, de Marc Bergeron à la mairie de Thetford et de René Thivierge à la tête de la SERA apporte beaucoup d'énergie et de fraîcheur. De plus, ces hommes se distinguent de leurs prédécesseurs plus attentistes par leur travail de concertation et de proactivité. Les tensions existant entre les municipalités de la région, entre les différents acteurs économiques et entre la classe d'affaires et la classe ouvrière représentaient depuis les années 1960 un obstacle majeur au développement économique. Cette

---

<sup>116</sup> René Thivierge, cité dans Louise Nadeau, «René Thivierge plaide pour la PME : "La région a tous les outils pour faire du développement économique"», *Courrier Frontenac*, 23 septembre 1985, p. 8.

situation rendait difficile l'établissement de priorités et de projets communs pour la région. Toutefois, à partir de 1984, influencés par le modèle de concertation qu'est devenu le lobby proamiante, la SERA<sup>117</sup>, la Ville de Thetford<sup>118</sup> et le député fédéral Marcel Masse<sup>119</sup> joignent leurs efforts pour parler d'une même voix des enjeux économiques. L'élection de ces représentants politiques plus proactifs en matière économique et la réforme de la structure de la SERA pour en faire un agent de concertation régional ont largement contribué à faire de ces acteurs de véritables catalyseurs du développement régional<sup>120</sup>. Cet esprit plus collaboratif est à l'origine de certains succès comme la création de l'incubateur industriel et du Complexe industriel et technologique et il met la table pour les colloques de concertation régionale qui marqueront le tournant des années 1990.

L'élection à la mairie de Thetford Mines de Marc Bergeron en novembre 1983 marque un changement de garde important. Contrairement à son prédécesseur Maurice Côté, Bergeron veut que la municipalité soit un acteur de premier plan du développement économique local et il n'a pas peur d'augmenter les taxes municipales pour se donner les moyens de ses ambitions<sup>121</sup>. L'action la plus marquante de son mandat est d'avoir fait l'acquisition du bâtiment industriel abandonné par la compagnie Bellevue pour le prix de 450 000\$ et de l'avoir transformé en incubateur industriel<sup>122</sup>. Cet incubateur industriel fournit des services techniques à des entrepreneurs locaux qui veulent démarrer leur

---

<sup>117</sup> Jean Roy, «La SERA jouera le rôle de catalyseur, affirme Pierre Roberge», *Courier Frontenac*, 24 janvier 1984, p. 3.

<sup>118</sup> Pierre Sévigny, «Marc Bergeron élu maire de Thetford», *La Tribune*, 7 novembre 1983, p. 6.

<sup>119</sup> Pierre Sévigny, «Priorité de Marcel Masse dans Frontenac : la renaissance économique», *La Tribune*, 18 juillet 1984, p. 6.

<sup>120</sup> Pierre Sévigny, «La Société économique de la région de l'Amiante veut se donner une nouvelle structure», *La Tribune*, 28 décembre 1984, p. 6.

<sup>121</sup> Pierre Sévigny, «Bergeron propose un choix entre 2 styles», *La Tribune*, 29 octobre 1983, p. 12.

<sup>122</sup> Serge Truffaut, «L'incubateur d'entreprises Bellevue est assuré d'une subvention de 50 %», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 10.

projet d'entreprise<sup>123</sup>. De plus, sous le mandat du maire Bergeron, la Ville de Thetford triple le budget de la SERA afin de lui permettre d'étendre ses activités<sup>124</sup>.

La Société économique de la région de l'Amiante demeure durant cette période le principal acteur à vocation économique de la région. Elle se fait beaucoup plus active dans la promotion de l'entrepreneuriat local. En plus de contribuer à la création de l'incubateur industriel, la SERA met sur pied en 1985 le Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs qui offre de l'assistance supplémentaire au démarrage d'entreprise. En visant spécifiquement la jeunesse, la SERA espère encourager les jeunes de la région à créer leur propre emploi, ici dans l'Amiante, plutôt que de s'exiler ailleurs<sup>125</sup>. Dans sa première année d'activités, le Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs contribue à la création de 19 PME, ce qui représente un grand succès aux yeux des acteurs locaux<sup>126</sup>. La SERA organise aussi des événements visant la promotion de l'entrepreneuriat comme les journées «partir une entreprise<sup>127</sup>» ou encore des ateliers destinés à encourager l'entrepreneuriat féminin<sup>128</sup>. L'autre champ d'action important de la SERA est le développement du secteur touristique. Déjà durant la crise économique, de premiers efforts sont investis dans le tourisme avec la création en 1983 d'une permanence touristique régionale, Tourisme-Amiante<sup>129</sup>. Avec la reprise économique en 1984, ce secteur connaît une croissance très rapide, ce qui encourage la SERA à développer ses principaux atouts : le parc Frontenac, les visites minières et les centres de ski et de golf du mont Adstock<sup>130</sup>. De plus, la SERA veut développer le créneau de la métallurgie et des plastiques dans la région. Pour y

---

<sup>123</sup> Pierre Sévigny, «1986 : consolidation et développement économique dans l'Amiante -René Thivierge», *La Tribune*, 4 janvier 1986, p. 7.

<sup>124</sup> Serge Truffaut, «La région a tous les outils pour se développer, après l'amiante -le maire de Thetford-Mines», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 2.

<sup>125</sup> M.B., «Groupe conseil : Un nouveau service pour les jeunes entrepreneurs», *Courrier Frontenac*, 2 septembre 1985, p. A-14.

<sup>126</sup> Pierre Hébert, «Le Groupe conseil aux jeunes entrepreneurs fait ses preuves», *Courrier Frontenac*, 20 octobre 1986, p. B-1.

<sup>127</sup> *Courrier Frontenac*, «Tenue d'un séminaire sur le thème "Partir une entreprise"», 17 mars 1986, p. A-13.

<sup>128</sup> Mario Royer, «Un atelier de travail pour les femmes dirigeantes d'entreprise», *Courrier Frontenac*, 17 mars 1986, p. B-13.

<sup>129</sup> Jean Roy, «De l'avenir pour le tourisme», *Courrier Frontenac*, 1<sup>er</sup> mars 1983, p. 4.

<sup>130</sup> Serge Truffaut, «Le tourisme dans Frontenac axé sur trois sites : Le volume touristique a augmenté de 22 % de janvier à septembre par rapport à 85», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 3.

parvenir, elle offre des services de repérage des marchés pour les entreprises de métaux et elle assiste les entrepreneurs intéressés à se lancer dans la fabrication de plastiques. La SERA demande aussi l'aide financière du gouvernement du Québec pour développer des technologies de production pour ces deux secteurs, ce qui permettrait à la région de détenir des atouts importants. Le gouvernement du Québec accepte de créer un centre spécialisé en technologie minérale au cégep de Thetford en 1984<sup>131</sup> et de financer la construction du Complexe industriel et technologique de Thetford Mines en 1986<sup>132</sup>. Ce complexe industriel et technologique effectuera aussi des recherches sur les matériaux plastiques, l'autre créneau que les acteurs régionaux souhaitent développer<sup>133</sup>. Une première compagnie spécialisée dans ce domaine, Les Plastiques DSD inc. s'installe à Thetford Mines en 1987 et l'on espère en attirer d'autres<sup>134</sup>.

Durant cette période, les gens d'affaires locaux contribuent de façon croissante au développement économique local par le biais des sociétés à capital de risques. Le succès de Poly-Actions est tel que son modèle fait plusieurs petits dans la région : la Corporation Desjardins, la Société CLÉ de l'Amiante, le Club Avenir et la Corporation industrielle Frontenac sont les plus importantes. Elles permettent, comme Poly-Actions, de régionaliser les capitaux et d'aider au développement de compagnies et de PME locales. Ce sont des outils très efficaces : à elle seule la Société CLÉ de l'Amiante, entre sa création en 1985 et 1987, a contribué au maintien et à la création de 200 emplois dans la région<sup>135</sup>. Le cas de la Corporation industrielle Frontenac est singulier. Cette société est créée en 1986 par des travailleurs miniers mis à pied et son objectif, en plus de «participer ou créer des entreprises», est tout simplement de «faire travailler les actionnaires dans la

---

<sup>131</sup> Louise Nadeau, «Centre spécialisé en technologie minérale : Le cégep de Thetford débordera de sa mission éducative», *Courrier Frontenac*, 28 mai 1984, p. 3.

<sup>132</sup> Pierre Sévigny, «Complexe industriel et technologique de Thetford-Mines : Québec verse une subvention de 127'015\$», *La Tribune*, 13 octobre 1986, p. 6.

<sup>133</sup> M.B., «La SERA dévoile ses orientations économiques», *Courrier Frontenac*, 11 novembre 1985, p. 3.

<sup>134</sup> Pierre Hébert, «Première entreprise de plastique dans la région», *Courrier Frontenac*, 7 septembre 1987, p. 15.

<sup>135</sup> Pierre Sévigny, «Société CLE : mandat renouvelé», *La Tribune*, 25 août 1986, p. 6.

production ou l'administration» de ces entreprises<sup>136</sup>. Unique en son genre, il s'agit d'une méthode très originale utilisée par certains ex-mineurs pour se reclasser.

Les années 1980 ont été une période charnière pour la diversification économique de Thetford Mines. Rendue plus nécessaire que jamais compte tenu des pertes d'emplois importantes et permanentes dans les mines d'amiante, la région parvient à développer un secteur manufacturier capable, progressivement, de combler la place perdue par les mines dans l'économie locale. Elle le fait grâce à une série d'initiatives ayant toutes pour objectif de diversifier les sources d'emplois dans la région : sociétés d'investissement, incubateur industriel, promotion des PME, centres de recherches ou encore développement touristique. Au terme de la période étudiée, il est permis à la SERA d'affirmer que la région n'est plus mono-industrielle, puisque la région compte plus de 3000 emplois dans le secteur manufacturier contre moins de 1500 dans les mines<sup>137</sup>. «Nous avons réellement pris notre développement en main<sup>138</sup>», affirme René Thivierge. «Ça prouve que les gens croient encore en l'avenir de leur région et que nous ne sommes pas en train de mourir. Au contraire<sup>139</sup>.» C'est dans ce contexte que la Ville se dote d'un nouveau slogan en 1987 évoquant le nouveau vent d'optimisme et de confiance qui souffle sur la région : «Vers une nouvelle dimension<sup>140</sup>».

## Conclusion

Les années 1980 sont témoin d'un revirement de situation majeur dans l'industrie de l'amiante. Le début du déclin de cette industrie force les acteurs locaux à redoubler d'efforts pour mettre Thetford Mines sur la voie de la diversification économique, tandis que la politique d'accroissements des bénéfices collectifs de l'industrie de l'amiante cède le pas à une politique de conservation maximale de ses retombées économiques. La

---

<sup>136</sup> Serge Truffaut, «Des ex-travailleurs de l'amiante se groupent en société de financement», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, p. 7.

<sup>137</sup> M.B., «120 entreprises manufacturières : Un sommet en région», *Courrier Frontenac*, 16 juin 1986, p. A-8.

<sup>138</sup> Pierre Sévigny, «Investissements : la SERA s'attend à une année record», *La Tribune*, 25 mai 1987, p. 7.

<sup>139</sup> Pierre Sévigny, «Augmentation sensible dans la région de l'Amiante : Investissements de 16 millions \$», *La Tribune*, 17 juin 1986, p. 8.

<sup>140</sup> Mario Royer, «La région se dote d'un emblème et d'un slogan», *Courrier Frontenac*, 6 juillet 1987, p. 5.

communauté thetfordoise s'organise plus que jamais pour défendre ses intérêts économiques. On exige la nationalisation de l'Asbestos Corporation et l'intervention accrue du gouvernement pour protéger les emplois miniers. Des efforts importants sont aussi déployés au niveau de la diversification économique. En plus du rôle primordial que jouent les grands acteurs locaux comme la municipalité, la SERA et la Chambre de commerce, un grand nombre de Thetfordois sont mobilisés pour démarrer des entreprises, pour investir localement et pour améliorer la concertation. Ces efforts portent leurs fruits en comblant une partie des pertes d'emplois de l'industrie minière et ils permettent à la région de moderniser son modèle de développement économique. Malgré la mise au rancart progressive de la politique nationale de l'amiante, le gouvernement du Québec demeure très présent dans ce secteur. Durant les premières années de la crise, le gouvernement accepte d'aller de l'avant avec la nationalisation et il subventionne les mines d'amiante de Thetford Mines afin qu'elles conservent un maximum d'emplois. Mais en 1984, lorsque le déclin de cette industrie apparaît finalement comme inéluctable, il opte pour la consolidation de l'exploitation de l'amiante au sein de la société LAB qui provoque d'importantes coupures d'emplois. Le ressentiment de la population locale ne fait que s'accroître, puisque les nombreuses promesses qu'ils ont reçues du Parti québécois n'ont pas porté les fruits escomptés, ce qui est perçu comme une trahison. Là où le gouvernement et la population locale s'entendent, c'est dans la nécessité de faire une promotion internationale vigoureuse de l'or blanc, dans l'espoir de le réhabiliter et ainsi de freiner le déclin de la consommation et de la production. La quantité d'argent et d'énergie investie dans le mouvement proamiante est impressionnante; la façon par laquelle la communauté locale s'approprie cette cause qui prend l'allure d'un puissant marqueur identitaire l'est tout autant. La décennie 1980 transforme l'industrie de l'amiante ainsi que les réponses qui sont données à ses problèmes. La consolidation de l'industrie minière, le nouveau modèle de développement économique local et le mouvement proamiante qui sont mis sur pied durant ces années charnières demeurent durant les décennies suivantes les principales réponses aux problèmes économiques liés à l'industrie de l'amiante.

## CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous avons analysé les réponses locales et nationales à trois problèmes économiques reliés à l'industrie de l'amiante entre 1964 et 1987 : la dépendance de la communauté minière de Thetford Mines à l'extraction de l'amiante, la faiblesse des retombées économiques de cette industrie et le déclin de la production d'amiante au Québec dans les années 1980.

Les acteurs locaux de Thetford Mines ont été à l'avant-scène de ces problèmes. La fusion minière de 1964 et la crise économique de 1975 représentent tous deux des chocs pour la communauté locale qui prend alors conscience de son état de dépendance à l'extraction minière et de la précarité de sa structure économique. Ces événements ont provoqué une remise en question du modèle de développement économique centré sur les mines, mais nous avons pu constater les différents obstacles ayant compliqué cette transition, en particulier l'attachement à l'amiante et aux emplois miniers ainsi que l'aspect lointain du danger que représenterait la fin de l'exploitation minière dans la région. En effet, malgré un chômage élevé, l'économie régionale demeure très prospère grâce à l'amiante et c'est dans ce secteur que la communauté voit son avenir. D'ailleurs, le seul projet économique vraiment populaire dans la région a été la politique de l'amiante qui promettait de bons emplois dans un secteur envers lequel la population régionale avait une relation très étroite. Ce n'est qu'après la crise de 1981-1982, lorsqu'il était devenu clair que les emplois miniers ne reviendraient plus, que la population locale en entier s'est tournée, par dépit, vers un modèle différent, un modèle centré sur les PME et l'entrepreneuriat, qui n'offrait cependant pas des emplois syndiqués bien rémunérés.

Malgré cette force d'inertie, nous percevons une motivation, un souhait porté par l'ensemble des acteurs locaux et qui transcende les trois décennies étudiées : il s'agit de la volonté de prendre en main l'économie locale et de s'émanciper du contrôle extérieur.

Cette volonté, nous la percevons dans l'ensemble des discours et des projets des acteurs locaux, malgré les différentes formes qu'elle peut prendre. Les organismes à vocation économique plaident durant toute cette période pour injecter des capitaux locaux et ainsi se réapproprier l'économie locale : la caisse d'entraide économique, l'entrepreneuriat, les sociétés à capital de risques en sont tous des exemples. Du côté des organismes à vocation sociale, le mouvement coopératif, le désir de nationaliser les mines d'amiante et même le nationalisme québécois démontrent là aussi une volonté d'émancipation et de prise en main économique. Les acteurs locaux, durant ces trois décennies, veulent être maîtres chez eux et contrôler leurs leviers de développement économique. Ce sont des thèmes caractéristiques de l'époque de la Révolution tranquille et, comme nous l'avons suggéré, la Révolution tranquille s'incarne de façon originale et unique dans le contexte local propre à la région de l'Amiante. Notre analyse est intéressante parce qu'elle confirme l'intérêt d'étudier comment des thèmes nationaux s'incarnent dans différents terroirs. Si ce principe était appliqué à des enjeux de société actuels, cela permettrait assurément de mieux comprendre les points de vue souvent différents exprimés par les citoyens des régions non métropolitaines et qui ont peu d'écho. Il s'agit assurément d'une réflexion à retenir concernant l'enjeu de la marginalisation des communautés périphériques.

L'État québécois a constitué un partenaire de premier plan pour la communauté locale durant l'ensemble de la période étudiée. Malgré une certaine méfiance envers l'interventionnisme étatique, en particulier parmi les acteurs à vocation économique et après l'échec de la politique de l'amiante, la région de Thetford profite grandement des investissements massifs de l'État durant la Révolution tranquille. Au fil des décennies, l'État québécois est toujours très présent dans le développement local, mais son rôle se transforme : il a un rôle de moteur et de décideur du développement durant la Révolution tranquille, puis il devient plutôt un accompagnateur après la crise de 1981-1982. L'intervention massive de l'État québécois dans l'industrie de l'amiante à partir de 1978 représente une particularité de la région. Avec sa politique nationale de l'amiante, le Parti québécois a voulu s'attaquer au fonctionnement d'une industrie qu'il jugeait

dysfonctionnelle à tous points de vue. La déception provoquée par son échec a été à la mesure des ambitions qu'elle avait portées. Le gouvernement Lévesque a été extrêmement généreux envers cette région du Québec et il peut sembler étonnant de constater à quel point le Parti québécois a été honni dans la région après la crise économique. La conclusion de nos observations à ce sujet, c'est que la population régionale a perdu confiance envers le gouvernement qui avait mis énormément d'attentes et qui a manqué de transparence durant la crise pour communiquer avec honnêteté la situation réelle dans laquelle se trouvait l'industrie de l'amiante et la politique de l'amiante.

Ainsi, l'État québécois a été très présent et très généreux, même durant la crise, mais les attentes locales envers l'État étaient visiblement différentes. Ce constat nous invite à réfléchir au rôle de l'État aux yeux de la communauté locale. Nous percevons durant toute la période une certaine méfiance envers l'État, une méfiance qui atteint son paroxysme durant le deuxième mandat de René Lévesque et du député local Gilles Grégoire, alors que la politique nationale de l'amiante est désormais perçue comme une trahison. La communauté locale ne veut pas dépendre de l'État pour assurer son développement. Cependant, en temps de crise comme en 1975, il est attendu qu'il contribue pour aider la région. De plus, un projet de développement et d'investissements aussi exceptionnel que la politique de l'amiante ne peut qu'être accueilli de façon très favorable, surtout que la population locale avait l'impression qu'elle serait partenaire à parts égales avec l'État dans ce projet. Cela nous amène vers une autre attente locale envers le rôle de l'État : il est attendu qu'il traite avec la région d'égal à égal, comme partenaire et non comme tuteur. Dans le même sens, la transparence et l'authenticité des informations transmises par le gouvernement sont essentielles afin de développer une relation de confiance envers l'interlocuteur. Afin de faciliter la relation entre les acteurs locaux et l'État, il existe certains acteurs intermédiaires dont l'importance semble être capitale, autant pour que le gouvernement comprenne les besoins locaux que pour que la population locale puisse être représentée dans les centres de pouvoir. Les députés sont à ce titre des personnages clés : nous avons constaté l'effet néfaste que pouvait avoir

un député absent de son comté et manquant de transparence dans ses propos comme Gilles Grégoire, et, au contraire, l'effet rassembleur d'un député à l'écoute de la communauté et excellent communicateur comme Marcel Masse. Les conseils régionaux de développement peuvent également être d'excellentes courroies de transmission entre le gouvernement et les acteurs locaux. Le CERSEQ de la région Beauce-Amiante-Lotbinière n'a pas été à la hauteur des attentes de la région, contrairement au CRD des Cantons-de-l'Est dont nous avons suivi certaines des activités. Il semble cependant que les raisons de cette mauvaise performance sont principalement dues à son format. Dans tous les cas, un organisme consultatif bien ficelé peut certainement représenter un excellent type d'acteur intermédiaire.

S'il est essentiel qu'il y ait des intermédiaires entre une communauté régionale et le pouvoir politique, on peut déduire que les régions ont aussi besoin d'avoir des intermédiaires avec les autres sources de pouvoir, en particulier les élites culturelles (médias, centres de savoir, milieux culturels). Or, il nous est permis de penser qu'il y a là une cause majeure de la marginalisation des communautés périphériques. L'absence d'élites culturelles régionales est matière à réflexion pour comprendre les causes des fractures sociales gigantesques divisant notre société contemporaine.

Revenons maintenant sur la pertinence d'étudier la réponse des acteurs aux problèmes économiques auxquels ils sont confrontés. Cet angle d'approche a l'avantage de nous garder proches des préoccupations réelles des gens de l'époque. De plus, c'est incontestablement en étant confronté à des problèmes que l'on remet en question des aspects de nos vies et que l'on innove, pour le meilleur et pour le pire. Pour ce faire, nous mobilisons les ressources qui sont à notre disposition : culture, comparaisons avec d'autres semblables, histoire, ambitions. Cela tout en étant confronté à nos limites : capacités financières, contexte politique, condition d'assujettissement. Une approche historique semblable nous a permis d'en apprendre sur une variété d'aspects de la communauté locale et de la société québécoise de l'époque. Cette approche par résolution de problème économique peut être particulièrement utile pour étudier des

phénomènes comme la désindustrialisation ou la dépendance économique, comme dans ce mémoire, ou encore toute une diversité de problématiques, pas nécessairement économiques.

Dans le cadre de problèmes économiques, cet angle d'approche nous permet d'entrevoir assez facilement le niveau d'agentivité des acteurs —et leur propre perception de leur agentivité—, ainsi que la force des structures économiques. Dans le cas des problèmes étudiés dans ce mémoire, nous avons vu qu'à partir des années 1960 et 1970, les acteurs locaux et nationaux ont l'impression qu'ils ont la capacité d'influencer la structure économique, que ce soit en diversifiant l'économie locale ou en restructurant l'industrie de l'amiante. À la lumière du dénouement que ces efforts ont connu dans les années 1980, nous pouvons proposer la conclusion que les structures économiques à petite échelle, indépendantes et destinées principalement au marché national comme des PME régionales, demeurent à la portée d'un contrôle régional et national. Au contraire, les structures économiques à grande échelle, à capitaux étrangers et principalement destinées à un marché international sont hors du contrôle et de l'influence des acteurs locaux et nationaux. Cette réflexion peut sembler aller de soi, mais les conséquences que cela représente dans notre monde contemporain à l'économie très monopolisée et mondialisée sont difficilement imaginables.

Dans la même ligne de pensée, ce mémoire a également voulu démontrer par un exemple historique le rôle structurant de l'économie dans une société, en particulier dans des situations de dépendance comme à Thetford Mines. Nous n'avons pas étudié les conséquences sociales des enjeux économiques, mais nous avons pu constater à chaque page de ce mémoire comment ils ont structuré des discours, des mouvements, des mobilisations d'acteurs locaux et le jeu politique. De plus, les enjeux économiques structurent des projets, des ambitions, voire des rêves afin de définir l'avenir. Ils sont alors l'objet d'un discours auquel peut se rattacher une symbolique forte. Dans ce mémoire, nous en avons analysé quelques-uns en détail : celui d'une prise de conscience de la fragilité de la structure économique locale après la fusion minière de 1964, celui sur le

peu de bénéfices tirés de l'industrie de l'amiante dans les années 1970 et celui sur le mouvement proamiante dans les années 1980. Dans tous ces exemples, les discours sur les enjeux économiques portent à la fois des craintes qui servent de moteur et des ambitions qui servent d'objectif, ainsi que des moyens qui ont souvent du mal à être définis et à se mettre en place. L'étude des structures économiques n'a plus du tout la même notoriété qu'elle a déjà eue. Et pourtant, l'économie structure nos sociétés et une plus grande emphase des chercheurs sur ses effets structurants permettrait d'apporter beaucoup de fraîcheur afin de comprendre nos problèmes de société actuels.

\*\*\*

Il est maintenant temps de réaliser un retour sur la méthodologie utilisée dans la réalisation de ce mémoire. Les sources et la méthode d'analyse utilisées dans la conception de ce mémoire nous ont permis de répondre avec une précision satisfaisante à notre problématique. Il est tout de même possible d'émettre des critiques et des suggestions d'amélioration pour de futures recherches. L'analyse des réponses des acteurs nationaux s'est révélée parfaite en regard de nos objectifs et de la portée de cette étude. La consultation méthodique des journaux nationaux et du journal des débats de l'Assemblée nationale, en plus de certains documents clés, nous donne la certitude d'avoir étudié toutes les actions et les points de vue les plus importants pour notre analyse. La consultation de fonds d'archives et de documents supplémentaires aurait pu augmenter la précision de l'argumentation, mais elle n'en aurait pas changé la structure et le message global. D'ailleurs, les restrictions sanitaires ne nous permettaient tout simplement pas de les consulter.

Les sources et la méthode d'analyse concernant les réponses des acteurs locaux ne se sont pas révélées aussi idéales que nous l'aurions souhaité. L'hétérogénéité des réponses locales et le peu d'analyse préalable à notre étude font en sorte que nous avons parfois été confrontés à des sources parcellaires. De plus, nos sources ne nous permettaient pas de prendre acte des tensions interpersonnelles entre acteurs locaux ainsi que de leurs motivations personnelles qui semblent pourtant jouer des rôles dans le

démarrage d'une entreprise par exemple. En effet, ce ne sont pas des sources écrites traditionnelles qui peuvent rendre compte d'une lutte d'influence à la mairie ou à la SERA dans laquelle des amitiés ou des vengeances ont pu réellement avoir un impact sur des actions et des inactions au niveau économique. Que dire de l'influence du goût du luxe et de la luxure sur la décision de partir une compagnie ? Ces questionnements sont nés de certaines allusions laconiques dans les journaux locaux et de conversations informelles avec des acteurs. Si c'était à refaire, l'histoire orale serait certainement utilisée pour combler ces lacunes. Mais malgré ces difficultés, notre méthode nous a tout de même permis de brosser le portrait général de l'évolution des stratégies de développement économique prônées au niveau local, et ce de manière satisfaisante.

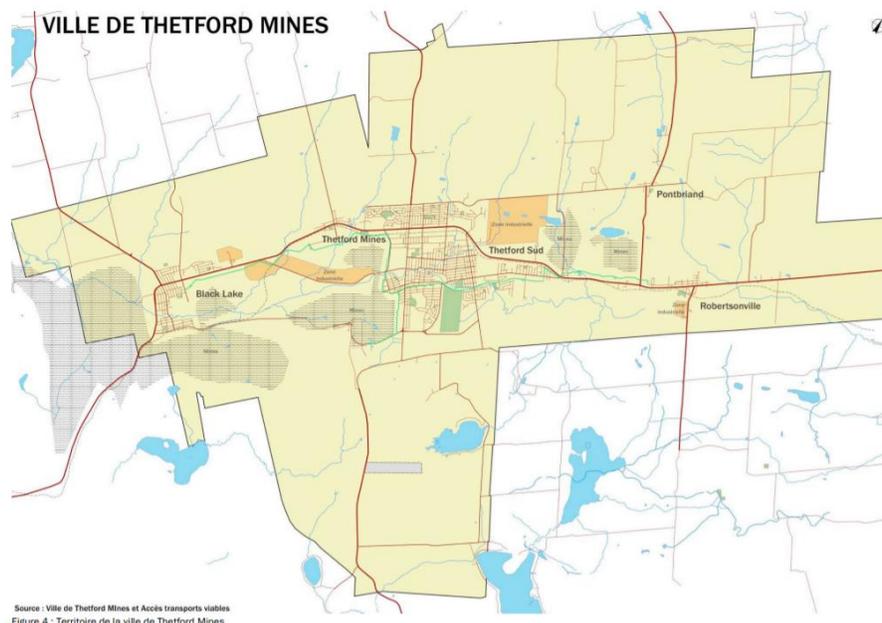
\*\*\*

Pour finir sur une note plus personnelle, l'objectif principal de ce travail a été de mettre en valeur la pertinence de s'intéresser en tant que citoyens aux spécificités des régions périphériques. Nous l'avons vu, c'est même la prémisse de notre problématique, les acteurs nationaux et les acteurs locaux ne vivent pas les problèmes de la même façon et ils ne les résolvent pas de la même façon non plus.

Bref, partir en escapade de proximité est une activité extrêmement enrichissante et elle est nécessaire au développement d'une *filia* commune dont nous avons besoin plus que jamais pour faire face à nos défis actuels.

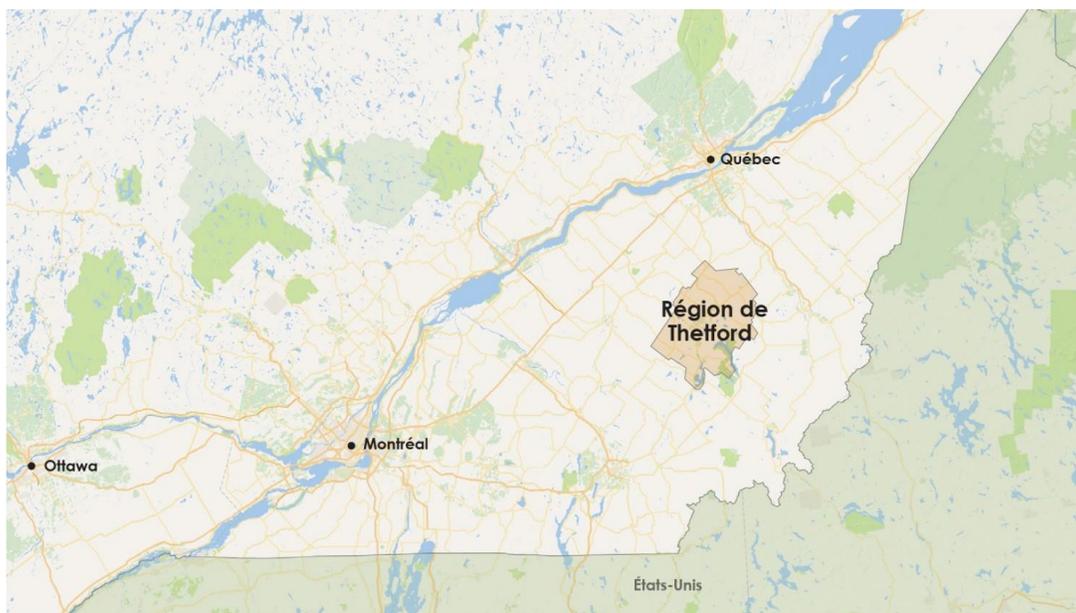
## ANNEXE A

Carte de la ville unifiée de Thetford Mines qui inclut Thetford Mines, Black Lake, Thetford Sud, Robertsonville et Pontbriand



Accès transports viables et Vivre en ville. «Plan de déplacement : Ville de Thetford Mines», Québec, 2015, p. 21.

Localisation de la MRC de l'Amiante dans le sud-est du Québec



<https://www.regionthetford.com/fr/region-de-thetford/decouvrez-la-region/>

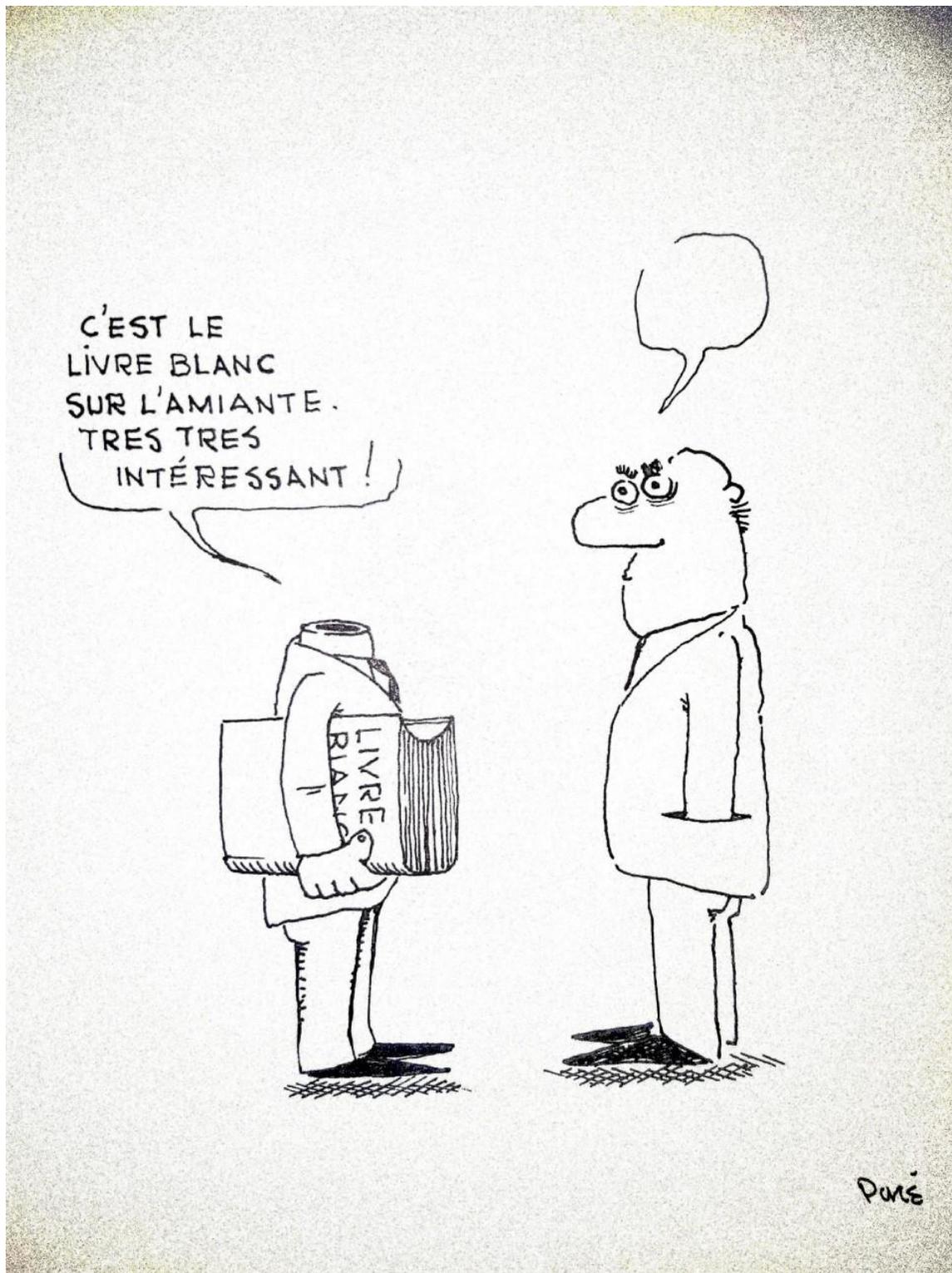
## ANNEXE B

## Noms des producteurs d'amiante de la région de Thetford (1964-1987)

- Asbestos Corporation (francisé en 1977 : Société Asbestos Limitée), propriété de l'américaine General Dynamics, nationalisée en 1982 et intégrée à la Société nationale de l'amiante
- Bell Asbestos, propriété de la britannique Turner and Newall, nationalisée en 1980 et intégrée à la Société nationale de l'amiante
- Carey Canadian Mines Limited, propriété de l'américaine Jim Walter Corporation, fermée en 1986
- Flintkote Corporation, fermée en 1971
- LAB chrysotile, (acronyme des sociétés Lac d'amiante du Québec, Société Asbestos Limitée et Bell Asbestos) société en commandite formée en 1986, propriété de l'américaine ASARCO (contrôle majoritaire) et de la Société nationale de l'amiante
- Lake Asbestos Limited (francisé en 1978 : Lac d'Amiante du Québec), propriété de l'américaine ASARCO, intégrée à la société en commandites LAB chrysotile en 1986
- Société nationale de l'amiante, société d'État québécoise créée en 1978 chargée de la transformation et de l'exploitation de l'amiante. Obtient le contrôle majoritaire de la Bell Asbestos en 1980 et de la Société Asbestos Limitée en 1982. Participe à la société en commandite LAB chrysotile comme partenaire minoritaire à sa création en 1986.

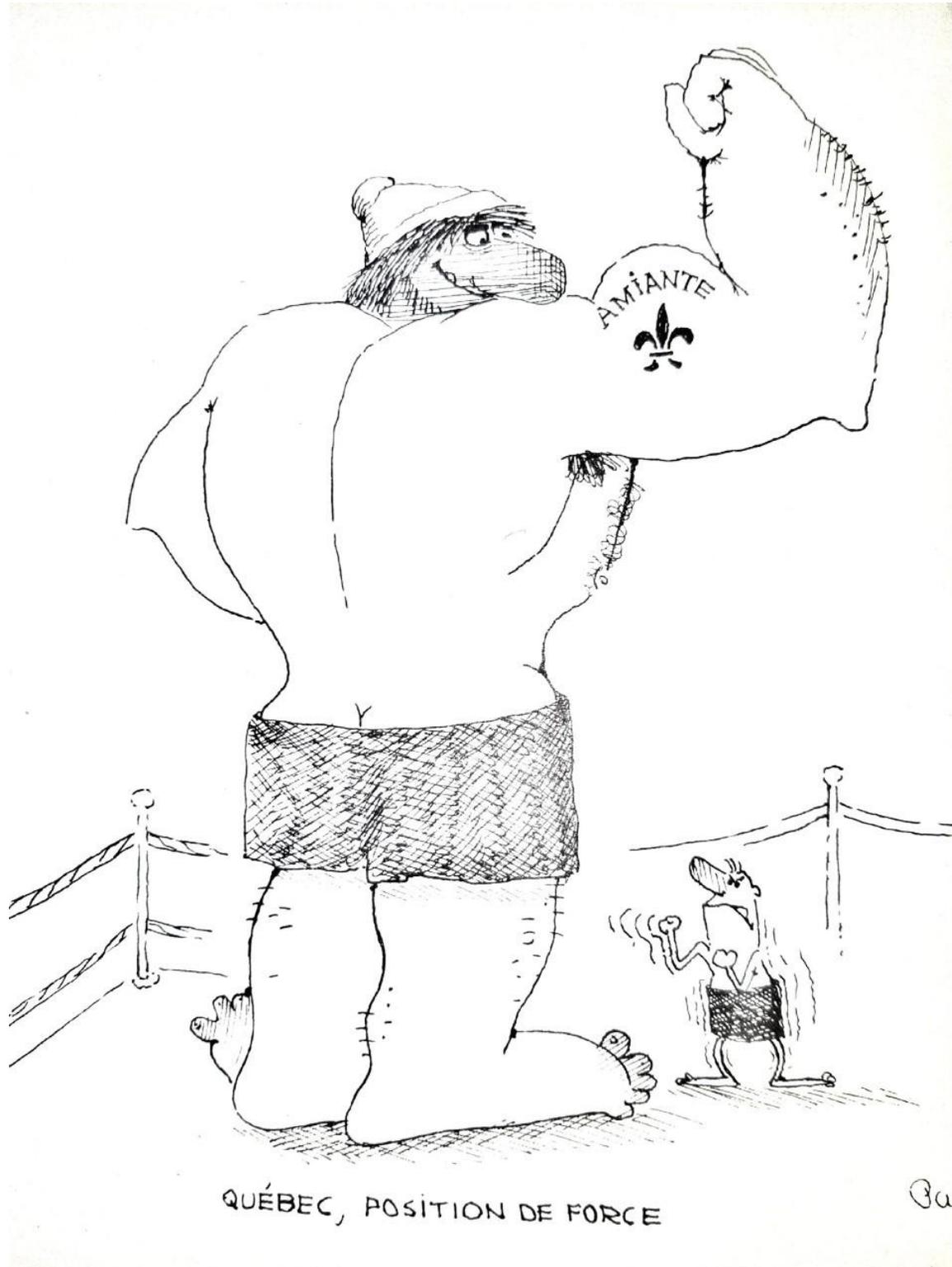
## ANNEXE C

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, p. 7.



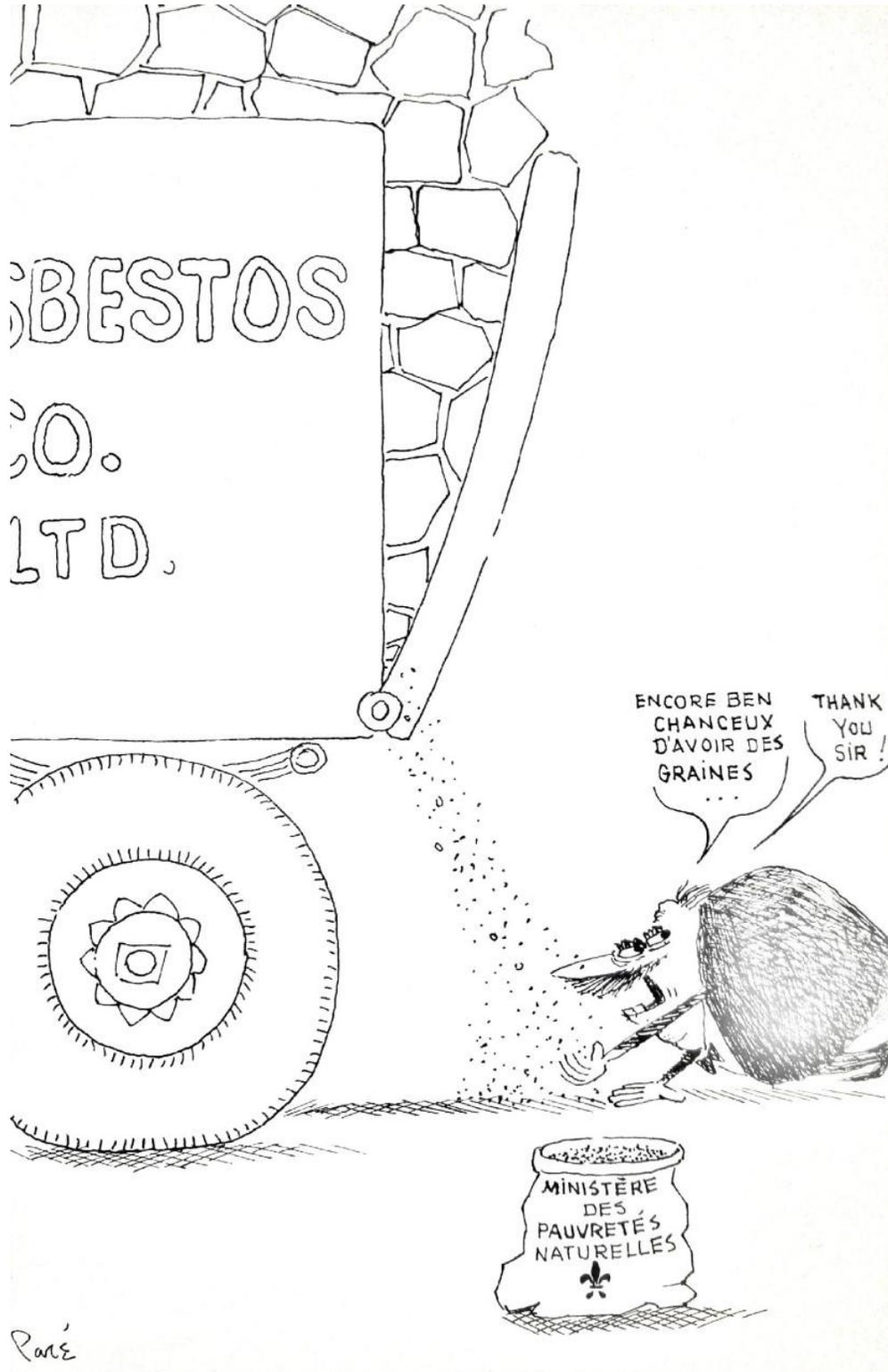
## ANNEXE D

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, p. 25.



ANNEXE E

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*,  
Sherbrooke, 1974, p. 13.



## ANNEXE F

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, p. 47.



## BIBLIOGRAPHIE

## 1. Sources

## 1.1 Sources imprimées

Bernard Laurent et Maxime Trottier, *Amiante et santé : État des connaissances*, Québec, Service de l'économie minérale, 1985 [1984], 47 pages.

Centre canadien d'information sur l'amiante, «Le Centre canadien d'information sur l'amiante», Montréal, Le Centre, 1982.

Centre canadien d'information sur l'amiante, *L'amiante : contrôle ou bannissement? : synthèse du Symposium mondial sur l'amiante*, Montréal, Centre canadien d'information sur l'amiante, 1984, 28 pages.

Claude Sirard et al., «Numéro spécial sur l'amiante», *Ressources Québec*, vol.2, n°5-6, octobre à décembre 1978, p. 1-47.

Colloque économique Thetford Mines et la région, «*Identification d'un territoire*» : réflexions, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 28 pages.

Comité des mines du CRDCE, «Une politique québécoise de l'amiante», Asbestos, Comité des mines du CRDCE, 1977, 150 pages.

Comité des mines du CRDCE, *Une politique québécoise de l'amiante*, Asbestos, 1977, 150 pages.

Comité sur la privatisation des sociétés d'État, *De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*, Québec, juin 1986.

Comité sur la privatisation des sociétés d'État, *De la Révolution tranquille... à l'an deux mille*, Québec, juin 1986.

Conrad Lagueux (SNQRA), «Projet : Association Coopérative de Développement de la région de l'Amiante», 1972, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P001, boîte 12.

Conseil municipal de Thetford Mines, «Extrait des procès-verbaux du Conseil municipal de la Cité de Thetford Mines», 7 mars 1978, extrait 78-030.

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Avis sur l'orientation du développement de l'Estrie*, Sherbrooke, CRDCE, 1973, 250 pages.

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante : une solution québécoise*, Sherbrooke, 1974, 46 pages.

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante en '74 : Revue de presse*, Sherbrooke, CRDCE, 459 pages.

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *L'amiante en '73 : Revue de presse*, Sherbrooke, CRDCE, 204 pages.

Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, *Les mines : revue de presse*, Sherbrooke, Le Conseil Communication Québec, 1973.

CRDCE, *Revue de presse sur la mission de planification des Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Le Conseil, 1973.

Daniel Perlstein, «Évolution des pourparlers entre le Gouvernement du Québec et General Dynamics en relation avec l'acquisition de la Société Asbestos Limitée», Québec, 3 avril 1979, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 7.

Daniel Perlstein, «Réunion gouvernement du Québec- Johns Manville», 22 septembre 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 7.

Denis Giroux, «Le scandale de l'amiante», *Le MacLean*, janvier 1975, vol.15, n°1, p. 1,9, 31 à 34.

Groupe de travail sur l'amiante, «Dossier amiante», avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Institut de l'amiante, *Le dossier de l'EPA contre l'amiante chrysotile est-il vraiment sérieux ?*, Montréal, Institut de l'amiante, 1987, 48 pages.

Jacques Pouliot, «Mission du ministre Bérubé dans quatre pays d'Europe», *Ressources Québec*, vol.2, n°5-6, octobre à décembre 1978, p. 46.

Jean-Gilles Massé, «Mémoire au conseil des ministres : Vers une politique de l'amiante», date exacte non-mentionnée [entre février et juillet 1975], BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Louis Jolicoeur (SNQRA), «Notre autonomie par l'économie», 1973, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P001, boîte 9.

Michel Lévesque et al., *Les programmes électoraux des élections provinciales du 29 octobre 1973 et du 15 novembre 1976*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1992, 355 pages.

Michel Perrault, *Notre amiante : Centrale des syndicats démocratiques*, Montréal, La Base, 1974, 141 pages.

Ministère d'État au développement économique, *Bâtir le Québec : énoncé de politique économique*, Québec, Gouvernement du Québec, 523 pages.

Ministère de l'énergie et des ressources, «Industrie minérale du Québec : Analyses et statistiques», Québec, Ministère de l'énergie et des ressources, 1980, 27 pages.

Ministère des Communications du Québec, *L'industrie de l'amiante au Québec : Rétrospective janvier 1973 à avril 1977*, Québec, Le Centre, 1977, 243 pages.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et institutions financières, «Lettres patentes Société économique de la région de l'Amiante», Québec, 7 avril 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 1.

Ministère des ressources naturelles, «Discours-type : amiante», avril 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Normand Alexandre, «Mémoire du M.R.N. : Amiante, concurrence avec le PCV», 21 avril 1977, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Normand Alexandre, *Vers une politique québécoise de l'amiante*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, 180 pages.

OPDQ Équipe spéciale de travail sur la région administrative de l'Estrie, *Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie*, Québec, 1972, 288 pages.

Parti québécois, *Prochaine étape... quand nous serons vraiment chez nous*, Éditions du Parti québécois, 1972, 139 pages.

Parti québécois, *Quand nous serons vraiment chez nous*, Montréal, Éditions du Parti québécois, 1972, 139 pages.

Robert Charbonneau, «L'amiante réhabilitée demain ?», *Hebdo-science*, n°38, 7 août 1979, p. 1.

Rodrigue Norbert, *L'amiante ou quossé ça donne 25 ans après*, Thetford Mines, CSN, 1974, 15 pages.

SERA, «Rapport annuel 1980 à 1987», 1981, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 2.

Serge Truffaut, «Cahier spécial sur la région de l'Amiante», *Les Affaires*, Cahier spécial, 1<sup>er</sup> novembre 1986, 15 pages.

Service de développement économique de Thetford Mines, «Possibilités d'intervention des autorités gouvernementales pour relancer l'économie de la région de Thetford Mines», 15 janvier 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 3.

Service de développement économique de Thetford Mines, «Situation générale de l'économie de la région de Thetford Mines», 20 décembre 1974, Société d'histoire de la région de Thetford, fonds P014, boîte 3.

Service de l'économie minérale, «L'amiante chrysotile :un matériau d'aujourd'hui et de demain», Québec, 1986, 36 pages.

Service de l'économie minérale, *L'industrie minérale du Québec*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1979 à 1989.

SNA, *Rapport annuel 1979-1980 à 1987-1988*, Thetford Mines, Société nationale de l'amiante.

SNQRA, «Communiqué de presse», 14 septembre 1973, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P001, boîte 9.

Sorès Inc., *Study on the Opportunities of Manufacturing Asbestos Products in Quebec: Report, Phase 1 : submitted to Quebec Asbestos Mining Association*, Montréal, Sorès et Cambridge Arthur D. Little inc., 1977, 142 pages.

Ville de Thetford Mines, «Rencontre d'une délégation de la région de Thetford Mines avec l'honorable Premier ministre de la province de Québec M. Robert Bourassa», janvier 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, Fonds P014, boîte 3.

Yves Bérubé, «La Politique québécoise de l'amiante», Ministère de Ressources naturelles, Québec, juin 1978, 10 pages.

Yves Bérubé, «Le Devoir», 8 mai 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Yves Bérubé, «Mémoire au conseil des ministres : au sujet de la politique de l'amiante», date exacte non-mentionnée [entre août et septembre 1977], BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Yves Bérubé, «Mémoire au conseil des ministres : Politique de l'amiante», Québec, Ministère des ressources naturelles, été 1978, BANQ, Fonds P739, S4, Unité de rangement 2, contenant 2006-01-002/12 pièce 5.

Yves Fortin, *L'industrie de l'amiante*, Québec, Bureau de planification du Ministère des Richesses naturelles, 1971, 20 pages.

## 1.2 Journaux locaux et nationaux

*Le Progrès de Thetford*, 1973 à 1980

*L'or blanc*, 1975 à 1978

*Courrier Frontenac*, 1981 à 1987

*La Tribune*, 1964 à 1987

*Le Devoir*

## 1.3 Sources audiovisuelles

Télé-Québec, «La question de l'Amiante à la Télévision de Radio-Québec», animé par Gil Courtemanche, diffusé en direct le 23 janvier 1978.

TVCRA, «2<sup>e</sup> journée de notre semaine régionale», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 351.

TVCRA, «Annonce de la politique québécoise de l'amiante», 21 octobre 1977, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 75.

TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1075.

TVCRA, «Dossier amiante», 30 mai 1978, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 1076.

TVCRA, «L'exploitation des mines... ou des travailleurs ?», 1975, Société d'histoire de la région de Thetford, P029, document 291.

## 1.4 Sources numérisées

Comité des mines du CRDCE, *L'amiante : un projet québécois mémoire présenté à la Commission parlementaire des richesses naturelles*, 21 mars 1978, 10 pages.

CSN, «La poussière, la santé et la négociation», *Le Travail*, mars-avril 1975, p. 23, [en ligne], <https://www.csn.qc.ca/wp->

content/uploads/archives/Travail\_19750301\_Vol50No07.pdf, page consultée le 4 juillet 2020.

DANQ, 31<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, Commission permanente des richesses naturelles – Étude du projet de loi n<sup>o</sup> 70 – Loi constituant la Société nationale de l’amiante, 22 mars 1978.

Énergie, mines et ressources Canada, «Amiante», Ministère de l’Énergie, des mines et des ressources, Série de la politique minérale, Ottawa, 1976, 28 pages.

Robert A. Clifton, «Asbestos», Department of the Interior, Bureau of Mines, Mineral Commodity Profiles, Washington, septembre 1977, 17 pages.

## 2. Études

### 2.1 Monographies

Bérubé, Harold. *Des sociétés distinctes : gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*, Montréal et Kingston, McGill-Queen’s University Press, 2014, 285 pages.

Bruno, Jean (dir.). *Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 2016, 230 pages.

Chandler, Marsha A.. «The Politics of Provincial Resource Policy», chapitre 3 dans Michael M. Atkinson et Marsha A. Chandler, *The Politics of Canadian Public Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 43-67.

Châtillon, Gilles. «Jadis, les conférences au sommet avec René Lévesque; demain, quel dialogue social au Québec ?», chapitre 6 dans Alexandre Stefanescu et Céline Saint-Pierre (dirs.), René Lévesque : Les ressources naturelles et le développement économique, Montréal, vlb éditeur, 2015, p. 96 à 101.

Courville, Serge Poulin et Rodrigue (dirs.). *Histoire de Beauce-Etchemin-Amiante*, Sainte-Foy, Éditions de l’IQRC, 2003, 1047 pages.

Dagenais, Michèle. *Montréal et l’eau : une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, 306 pages.

Dauphin, Roma. «Asbestos», dans Carl E. Beigie et al. (dir.), chapitre 8 dans *Natural Resources in U.S.-Canadian Relations, volume II : Patterns and Trends in Resource Supplies and Policies*, Boulder, Westview Press, 1980, p. 237-264.

Dion, Léon. *La révolution déroutée, 1960-1976*, Montréal, Boréal, 1998, 324 pages.

Fournier, Pierre. «The National Asbestos Corporation of Quebec», dans Allan Tupper et G. Bruce Doern (dirs.), *Public Corporations and Public Policy in Canada*, Toronto, Toronto Institute for Research on Public Policy, 1981, p. 353-364.

Gagnon, Jacques. *Histoires de pêche à la mouche : Trois essais d'histoire politique*, 2004, 130 pages.

Gaudet, Gérard. «Forces Underlying the Evolution of Natural Resource Policies in Quebec», chapitre 8 dans Carl E. Beigie et al. (dir.), *Natural Resources in U.S.-Canadian Relations, volume I : The Evolution of Policies and Issues*, Boulder, Westview Press, 1980, p. 247-265.

Gilbert, Marco. *L'Amiante : un sol à découvrir*, Sainte-Foy, Éditions GID, 2003, 205 pages.

Guilluy, Christophe. *La France périphérique : Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014, 184 pages.

High, Steven. *Industrial Sunset : The Making of North America's Rust Belt, 1969-1984*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 306 pages.

High, Steven. *One-Job Town: Work, Belonging, and Betrayal in Northern Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 2018, 380 pages.

Lilla, Mark. *The Once and Future Liberal: After Identity Politics*, Harper Collins Publishers, 2017, 143 pages.

Linteau, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain : volume 2*, Montréal, Boréal Express, 1993, 834 pages.

Lucas, Rex A.. *Minetown, Milltown, Railtown: Life in Canadian Communities of Single Industry*, Toronto, Toronto University Press, 1971, 433 pages.

McCulloch, Jock et Geoffrey Tweedale, *Defending the Indefensible : The Global Asbestos Industry and its Fight for Survival*, Oxford, Oxford University Press, 2008, 338 pages.

McDougall, John. *The Politics and Economics of Eric Kierans : A Man for All Canadas*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993, 302 pages.

Panneton, Jean-Charles. *Georges-Émile Lapalme : Précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, vlb Éditeur, 2000, 190 pages.

Panneton, Jean-Charles. *Le gouvernement Lévesque, tome 1 : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, 330 pages.

Paquette, Pierre. *Les mines du Québec, 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale*, Outremont, Carte Blanche, 2000, 371 pages.

Pépin, Karine. *Histoire de Thetford Mines : 125 ans d'histoire, une année à la fois (1892-2017)*, Thetford Mines, Centre d'archives de la région de Thetford, 2018, 140 pages.

Poulin, Jean-Charles. *La cité de l'or blanc : Thetford Mines, 1876-1976*, Beauceville, L'Éclaireur, 1975, 550 pages.

Proulx, Marc-Urbain et Marie-Claude Prémont (dirs.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, 394 pages.

Ribichiesi, Christophe et Richard Shearmur, *Les communautés mono-industrielles au Québec : portrait et analyse de vulnérabilité*, Montréal, INRS, 2008, 155 pages.

Rouillard, Jacques. *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express et CSN, 1981, 335 pages.

Sarra-Bournet, Michel (dir.). *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 292 pages.

Savard, Stéphane et Jérôme Boivin (dirs.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Québec, Septentrion, 2014, 444 pages.

Savard, Stéphane. *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 435 pages.

Stefanescu, Alexandre et Céline Saint-Pierre (dirs.), *René Lévesque : les ressources naturelles et le développement économique*, Montréal, vlb éditeur, 2015, 162 pages.

Trudeau, Pierre-Elliott (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions Cité Libre, 1956, 436 pages.

Tweeddale, Geoffrey et Philip Hansen, *Magic Mineral to Killer Dust : Turner and Newall and the Asbestos Hazard*, Oxford, Oxford University Press, 334 pages .

Vallières, Marc. *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minière québécoise*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 2012 [1989], 319 pages.

Van Horssen, Jessica. *A Town Called Asbestos : Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community*, Vancouver, UBC Press, 2016, 228 pages.

Ville de Thetford Mines, *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*, Thetford Mines, La Ville de Thetford Mines, 1994, 596 pages.

## 2.2 Articles scientifiques

Bariteau, Claude. «Crise et stratégies locales : Plessisville, St-Georges, Thetford Mines», *Anthropologie et société*, vol.9, n°2, 1985, p. 57-84.

Beaudoin-Jobin, Charles. «L'or de la Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle : privilèges seigneuriaux, spéculation minière et mobilisation politique», *Bulletin d'histoire politique*, vol.24 n°3, 2016, p. 12-33.

Bérubé, Harold. «De la petite politique ? Acteurs de la gouvernance municipale au Québec (1855-1939)», *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, no3, p. 40-58.

Carlos, Jean-Philippe et Michael Bergeron, «La recherche en histoire politique au Québec : du refoulement à l'épanouissement (1960-2017)», *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, n°3, printemps 2017, p. 16-39.

Dauphin, Roma. «L'industrie de l'amiante», *Études internationales*, vol.10, n°2, 1979, p. 253-284.

Létourneau, Jocelyn. *La grève de l'amiante entre ses mémoires et l'histoire*, *Oral History Forum d'histoire orale*, 1991 (vol.11), p. 8-16.

Lewin, Philip G.. «Coal is Not Just a Job: It's a Way of Life: The Cultural Politics of Coal Production in Central Appalachia», *Social Problems*, vol.66, n°1, 2019, p. 51-68.

Mallinder, Lorraine. «Deadly Secret : A 1940s whistle-blower uncovers hidden evidence linking asbestos to cancer», *Canada's History*, Avril-Mai 2011, p. 32-38.

Ouellette, Mélanie. «La grève de l'amiante de 1975», *Bulletin du RCHTQ*, automne 1998, vol.24, n°2, p. 21-30.

Rouillard, Jacques. «La grève de l'amiante, mythe et sympolitique», *L'Action nationale*, sept. 1999, p. 33-43.

Savard, Stéphane. «Débats politiques et prise de parole citoyenne : la création de la Société nationale de l'amiante», *Journal of the Canadian Historical Association*, 2017, vol.28, n°1, p. 157-191.

Savard, Stéphane. «Rethinking the Quiet Revolution : The Renewal of Political History through the Expansion of the "Political Field"», *Canadian Historical Review*, vol.100, n°4, p. 572-587.

Tanguay, A. Brian. «Quebec's Asbestos Policy: A Preliminary Assesment», *Canadian Public Policy/ Analyse de Politiques*, juin 1985, vol.11 (2), p. 227-240.

### 2.3 Mémoires et thèses

Gilbert, Marco. *Diversification d'une économie monoindustrielle : le cas de Thetford Mines entre 1910 et 1980*, M.A. Université Laval (Histoire), 2001, 228 pages.

Marier, Micheline. *De la grève de l'amiante au lobby pro-chrysotile : la question de l'amiante chez les syndicats québécois de l'amiante, 1973-1983*, M.A. Université de Montréal (Histoire), 2016, 160 pages.

Patry, Réal. *Une seconde vocation pour Thetford Mines : l'industrialisation*, M.A. UQTR (Géographie), 1974, 74 pages.

Sendbuehler, Michael G.. *Restructuring Québec Asbestos Mining, 1979-1989*, MA (Géographie), Université McGill, 1989, 91 pages.

### 3. Sites web

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport 351 : L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*, Québec, 2020, 341p.

Firme de sondage Léger Marketing, *Rapport d'analyse du sondage sur l'acceptabilité sociale en lien avec la présence d'amiante dans la MRC des Appalaches*, distribué par la direction générale du CISSS de Chaudière-Appalaches et par le comité consultatif de la MRC des Appalaches, publié le 11 février 2020, 28 pages.

INSPQ, «Décès par maladies professionnelles reliées à l'exposition à l'amiante selon les données de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)», révisé le 15 juin 2018, <https://www.inspq.qc.ca/amiante/deces-par-maladies-professionnelles-reliees-l-exposition-l-amiante-selon-les-donnees-de-la-commission-des-normes-de-l-equite-de-la-sante-et-de-la-securite-du-travail-cnesst>. page consultée le 5 avril 2020.

INSPQ, «Données les plus récentes sur les nombres de cas de maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec», révisé le 15 juin 2018, <https://www.inspq.qc.ca/amiante/donnees-les-plus-recentes-sur-les-nombres-de-cas-de-maladies-reliees-l-exposition-l-amiante-au-quebec>. Page consultée le 5 avril 2020.

Pierre Roberge, «Poly-Actions inc. : L'histoire racontée par M. Pierre Roberge», Région de Thetford, 4 juin 2019, [En ligne], <https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2019/06/04/poly-actions-inc-l-histoire-raconte-par-m-pierre-roberge-episode-1/>. Page consultée le 12 octobre 2020.

Radio-Canada, «L'élan de la Révolution tranquille», 18 septembre 2009, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/443358/rev-tranq-fin-bilan>, consulté le 3 juillet 2020.